

CONTRE LE RACISME, POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

# Différences

M 1430 - 96 - Numéro spécial - 40 F - Dessin - 9 - ISSN 02476-1092



**APARTHEID:**  
**ANATOMIE**  
**D'UN CRIME D'ETAT**

# COCKTAIL

# Série Limitée SINGER

- Boîte d'accessoires intégrée
- Enfilage simplifié
- 10 points incorporés
- Boutonnière automatique 4 temps



CRÉDIT COCKTAIL

**192<sup>F</sup>** PAR MOIS

PRIX COCKTAIL

**2995<sup>F</sup>**

\* 19 versements de 192 F. Perc. forfait de 100 F lors du 1<sup>er</sup> règlement à SOFRAC après acceptation. Coût total du crédit 653 F TEG - 17,96% hors perc. forfait. et assurance.

\*\* JUSQU'AU 31 OCTOBRE 1989 - DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

• Une marque de Fabrication de SINGER C.O. RCS Paris 8775 763 493

## GRAND JEU

# COCKTAIL

**1** EMERAUDE et ses  
10 DIAMANTS  
valeur  
**3.200.000**  
centimes  
**A GAGNER**



Grossie 1 fois et demie

**10** SYMPHONIE 400  
la machine à coudre  
super  
électronique  
**A GAGNER**

**EN PLUS!** des milliers de bonnes surprises...

VENEZ... JOUEZ... GAGNEZ

# SINGER

SANS OBLIGATION D'ACHAT Jusqu'au 31/10/89 DANS LES 650 MAGASINS OU AUPRÈS DE VOS AMIS SINCÈRES

E D I T O

## DEVOIR D'INGERENCE

**L**es Nations unies ont dénoncé l'apartheid comme un crime contre l'humanité. Une convention que les pays occidentaux n'ont jamais ratifiée, et la France non plus. C'est que le régime sud-africain contrôle l'essentiel des ressources minières dans quelques domaines stratégiques et qu'il garantit en outre la « paix occidentale » dans une région stratégique du monde, à la charnière de l'Atlantique et de l'océan Indien. Des réalités qui valent bien quelques accommodements avec les droits de l'homme.

Inacceptable moralement, le régime d'apartheid n'en joue pas moins un rôle important pour les intérêts occidentaux - privés ou d'Etats. L'argent passe avant la morale, fût-ce au prix de la liberté et de la paix des peuples d'Afrique australe.

Car, gendarme et bastion de l'Occident dans cette région du globe, l'Afrique du Sud est un pays fasciste. Le racisme fait partie de ses principes fondateurs, la majorité de son peuple est écartée du suffrage universel, des masses considérables de population se voient déportées, toute velléité de changement y est réprimée, les dirigeants populaires sont emprisonnés, torturés, tués. Des commandos de la mort exécutent les leaders des mouvements de libération, tentent de tuer ses représentants à l'étranger. L'armée intervient dans les pays frontaliers, le pouvoir en place suscite et entretient des groupes meurtriers dans les Etats voisins...

Que ce régime, reculant devant la population en soit à gommer les aspects les plus révoltants de la répression n'y change rien. L'apartheid est toujours debout, et sous le sable des plages officiellement déségrégues, les barbelés restent.

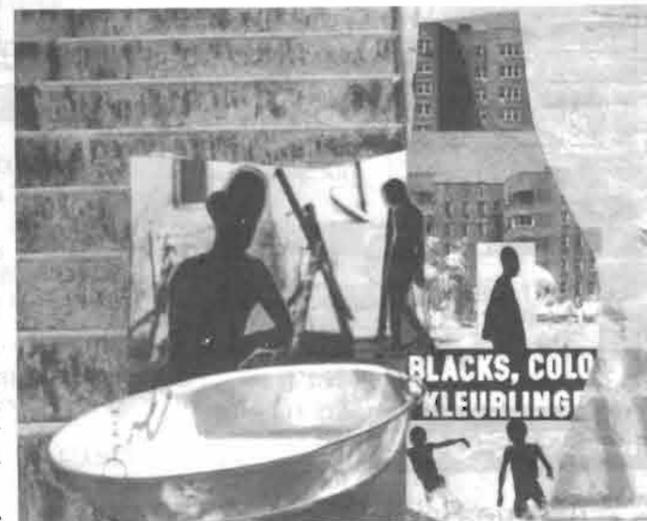
Il faudrait patienter, les choses bougent, l'apartheid se dissout, nous serine-t-on, à chaque bout de square autorisé, à chaque plage permise...

Les Sud-Africains nous le disent pourtant sans relâche : l'apartheid ne se réforme pas, l'apartheid ne s'aménage pas, l'apartheid ne se négocie pas. Il faut le liquider, extraire la tumeur définitivement sous peine de la voir resurgir plus loin, plus tard, autrement.

Le courage, l'opiniâtreté, la détermination du peuple sud-africain rendent inéluctable la fin de l'apartheid. Ses dirigeants sont contraints aujourd'hui de rencontrer Nelson Mandela pour définir un avenir possible, sans que le prisonnier renonce jamais à ses banales conditions - révolutionnaires en Afrique du Sud - de voir autoriser les mouvements démocratiques, libérer les prisonniers politiques, revenir les exilés et reconnaître le principe qu'un homme vaut un suffrage... Les récents reculs de Pretoria, contrainte de laisser faire d'immenses manifestations de l'ANC sont autant de premières victoires.

En France, notre rôle premier est sans doute d'informer sur la réalité sud-africaine. Mais nous pouvons, nous devons surtout agir auprès des autorités françaises pour que les sanctions contre l'apartheid soient réellement appliquées, pour que tous les contacts soient rompus, pour que la Convention contre l'apartheid, crime contre l'humanité soit enfin ratifiée par la France.

C'est peu de choses ? Peut-être, mais sans cette action, Pretoria continuera de bénéficier des complaisances, silences, inactions des différents gouvernements occidentaux. Autant dire d'un délai durant lequel, tout continuera dans ce monde à part.



Maya Maslou

Différences

VOUS AVEZ DU TALENT. NOUS AVONS DU TALENT.



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
CONJUGUONS NOS TALENTS.

## PORCELAINE DE PARIS

8, rue de la Pierre-Levée  
75011 PARIS  
Tél. : 43.57.40.35

222 2733

LE REFUGE  
SPORTS

**LE REFUGE**

46, rue Saint-Placide 75006 Paris

LES PIEDS SENSIBLES  
c'est l'affaire de

**SULLY**

Confort, élégance, qualité,  
des chaussures faites pour marcher

85 rue de Sèvres  
5 rue du Louvre  
53 bd de Strasbourg  
81 rue St-Lazare

Du 34 au 43 féminin,  
du 38 au 48 masculin, six largeurs

CATALOGUE GRATUIT :  
SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6<sup>e</sup>

5 % sur présentation de cette annonce



## CHARLES ROMAIN

PRET A PORTER FEMININ

23, rue d'Hauteville  
75010 PARIS

Tél. 47 70 49 51

Magazine créé par le MRAP  
(Mouvement contre  
le racisme et pour l'amitié  
entre les peuples), édité par  
la Société des éditions  
Différences  
89, rue Oberkampf  
75011 Paris.  
Tél. : (1) 48.06.88.00

**TARIFS**  
le numéro spécial : 40 F  
le numéro mensuel : 10 F

**ABONNEMENTS**  
1 an : 10 n° mensuels  
et 4 n° spéciaux : 240 F  
1 an à l'étranger : 300 F  
6 mois : 130 F  
Etudiants et chômeurs :  
1 an : 150 F  
6 mois : 80 F  
(joindre une photocopie des cartes  
d'étudiant ou de pointage)  
Soutien : 300 F  
Abonnement d'honneur : 1 000 F

**DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION**  
Albert Lévy

**REDACTION en chef :**  
René François  
Chérifa Benabdessadok

Maquette/Secrétariat de  
rédaction : LA GRAF  
(Annette Lucas, Marina Da Silva)  
Iconographie : Joss Dray

**ADMINISTRATION/GESTION**  
Marie-Odile Leuenberger

**ONT PARTICIPE  
A CE NUMERO**  
Maurice Cukierman, Marianne  
Cornevin, Ange-Séverin Malanda,  
Augusta Conchiglia, David Ga-  
kunzi, Vincent Kermel, Laure  
Lasfargues, Philippe Moreau,  
Pascal Mesnil, Samuel Mac Kit,  
Jacques Alvarez-Péreyre, Kidi Be-  
bey, Yves Thoraval, Christiane  
Dancie, Luigi Elongui, Patrick  
Watkins.  
Remerciements à Marc et Joyce.

**Photocomposition : PCP**  
17, place de Villiers,  
93100 Montreuil  
Tél. : 42.87.31.00

**Impression : Montligeon.**  
Tél. : 33.83.80.22

Commission paritaire n° 63634  
ISSN 0247-9095  
Dépôt légal : 1989-12

La rédaction ne peut être tenue pour  
responsable des photos, textes et docu-  
ments qui lui sont envoyés.

Couverture :  
Immanuelle Barbaras



## S O M M A I R E

### LE POUVOIR BLANC

- 8 DE DEFAITES EN IMPASSE :** la géopolitique de l'Afrique australe. Maurice Cukierman.
- 13 AU NOM DES ARMES ET DE DIEU :** la colonisation de l'Afrique du Sud. Chérifa Benabdessadok.
- 15 UNE SI LONGUE MARCHÉ :** histoire du peuple namibien. Marianne Cornevin.
- 18 DES MOTS QUI MENTENT ET TUENT.** Racine et idéologie de l'apartheid. Ange-Séverin Malanda.

### C'EST AINSI

### QUE LES HOMMES VIVENT

- 22 LES CAMPS DE PRETORIA.** A quoi servent les bantoustans ? René François.
- 24 UN SEUL PEUPLE.** Les mouvements de résistance. Augusta Conchiglia et David Gakunzi.
- 28 UNITE, DEMOCRATIE.** Une interview de Solly Smith (ANC).
- 30 LA LOI ET L'ORDRE DE L'ARBITRAIRE.** Les multiples visages de la répression. Chérifa Benabdessadok.
- 32 SEPT ANS DE BAGNE.** Interview de Alexandre et de Marie-Joe Moumbaris.
- 35 UN PAYS NAIT.** Interview de Sam Nujoma (SWAPO) par Patrick Watkins.

### AUTOPSIE

### D'UNE ECONOMIE

### DE PILLAGE

- 38 QUEL NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE ?** Vincent Kermel.
- 40 POUR LES SANCTIONS.** Boycott et complicités. Laure Lasfargues et Philippe Moreau.
- 44 LE RESEAU DES COMPLICITES.** En France et dans le monde, la propagande sud-africaine. Franck Teruel.
- 48 FAITES VOS JEUX.** Le boycott sportif. Pascal Mesnil.
- 50 DE TRES PEU SAINTES ALLIANCES.** Des Africains complices. Samuel Mac Kit.

### CULTURE

- 52 THEATRE :** Sarafina. Laure Lasfargues.
- 54 LE POUVOIR DES SIGNES.** Jacques Alvarez-Péreyre.
- 56 LIVRES.** Ange-Séverin Malanda. Lettres à Mandela.
- 60 EXPO.** Des mondes à part. Yves Thoraval.
- 61 MUSIQUE.** Mosaique instrumentale. Luigi Elongui.  
Le pouvoir en scène : Amandla. Kidi Bebey.
- 64 CINEMA.** L'urgence d'Euzhan Palcy. Interview Christiane Dancie.
- 68 LA CHARTE DE LA LIBERTE.**



Alain Keller/Sygma

**L**es fondements idéologiques de l'apartheid et l'utilisation de la force militaire assurent la pérennité d'un des derniers et des plus fructueux colonialismes. Dépecer le pays le plus riche de l'Afrique australe, étendre sa domination sur les Etats voisins, telle est l'histoire du pouvoir blanc.

# LE **P**OUVOIR BLANC





## AFRIQUE DU SUD

Superficie : 1 224 000 km<sup>2</sup>  
Population : officiellement 28,7 millions. En fait 32,9 millions. La différence s'explique par la création de bantoustans, avec indépendance fictive, pour diminuer la proportion de la population noire.

La population est officiellement divisée en « races » : Africains (24,7 millions), métis (2,8 millions), Indiens (0,8 million), Blancs (4,6 millions). La population blanche comporte 40 % d'anglo-saxons et de lusophones (réfugiés d'Angola et du Mozambique). L'Afrique du Sud est un pays de ressources fabuleuses. L'agriculture est aux mains de la minorité blanche (et d'abord afrikaner). Essentiellement maïs, fruits et vins. Les mines sont extrêmement riches et diverses. L'Afrique du Sud est le premier producteur mondial d'or (55 %), possède d'immenses réserves charbonnières (110 milliards de tonnes), et contrôle 46 % de la production diamantifère. Elle dispose de très grandes réserves de minerais stratégiques : platine, vanadium, chrome, ferro-chrome, manganèse (1<sup>er</sup> producteur mondial), antimoine, titane, zirconium, spath-fluor. Elle produit également du zinc, du cuivre, du plomb, du nickel... Ces bases et la surexploitation d'une main d'œuvre esclavagisée lui permettent de représenter 40 % de la production industrielle totale de l'Afrique.

La mortalité infantile est pour les Blancs de 12 % et pour les Africains de 300 % en zone rurale (124 % en ville). En 1985, le journal sud africain *The Star* estimait que les 3/5 des enfants des bantoustans mourraient avant l'âge de 2 ans. La tuberculose toucherait 40 % de la population sud-africaine. Les malades tuberculeux sont Noirs à 99 %. Il y a 1 médecin pour 330 Blancs, 1 pour 12 000 métis, 1 pour 41 000 Noirs.

## BOTSWANA

La République du Botswana est presque totalement enclavée entre l'Afrique du Sud et la Namibie jusqu'ici occupée par Pretoria. Le pays connaît d'importantes difficultés économiques et politiques dues aux pressions de l'Afrique du Sud qui est, par exemple, intervenue militairement en 1985.

Avec à peine plus d'un million d'habitants sur plus de 600 000 km<sup>2</sup>, le Botswana, qui tente de maintenir une ligne indépendante, a cependant du mal à assurer son développement. Le pays tire l'essentiel de ses ressources de mines de diamant mais connaît un chômage endémique.

La défaite sud-africaine en Angola inquiète les Etats-Unis et leur fait mesurer l'ampleur de l'échec de la politique de Botha. Rien d'étonnant alors que le problème de l'Afrique australe soit évoqué lors des entretiens de Moscou entre MM. Gorbatchev et Reagan. C'est dans ces conditions que des négociations s'engagent entre Sud-Africains et Américains d'un côté, Angolais et Cubains de l'autre. Les Soviétiques jouant le rôle d'observateurs. Deux problèmes sont liés entre eux : l'arrêt de l'agression contre l'Angola et la question de l'indépendance de la Namibie. Ils sont liés, car sans l'occupation illégale de ce pays par l'Afrique du Sud, celle-ci n'aurait aucun moyen d'attaquer l'Angola directement ni par l'intermédiaire de l'UNITA. Mais aussi parce qu'une des raisons de l'agression réside dans le soutien multiforme apporté par l'Angola à la SWAPO.

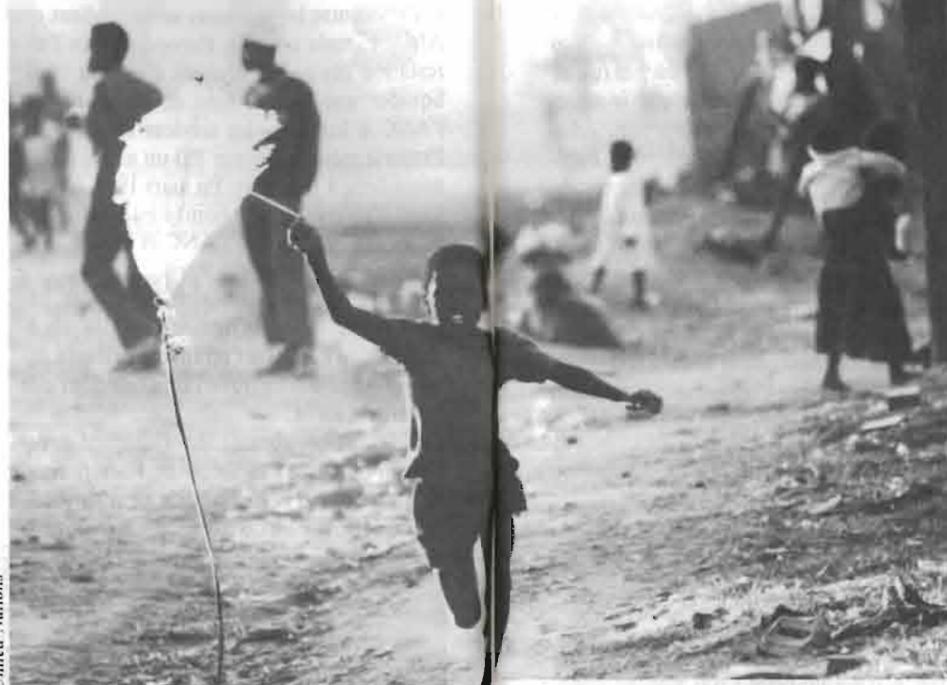
Les cartes diplomatiques sont vite rebattues : malgré quelques moments tendus et des périodes de sur place, on arrive en sept mois (juin - 22 décembre 88) à un accord qui, quoiqu'il arrive, est historique à plus d'un titre. L'accord reconnaît la victoire angolaise et la légitimité de la position de la République populaire d'Angola : Pretoria évacue le territoire angolais et s'engage à ne plus aider l'UNITA ; l'indépendance de la Namibie sur la base de la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'ONU est reconnue comme principe par les Sud-Africains et un plan d'application avec un calendrier précis est adopté ; Cuba est reconnue comme partie contractante à part entière et le retrait prévu des troupes cubaines se négocie sur les conditions posées par les Angolais et les Cubains depuis 1976.

### TRANSFORMER UNE DEFAITE EN SUCCES ?

Mais les Sud-Africains et leurs alliés veulent aussi, par cet accord, tenter de sauver l'apartheid et la domination blanche. Tout au long des négociations, Pretoria est revenue à la charge avec son projet de coopération régionale lui permettant de garder le contrôle de la région. Dès que la question de l'indépendance de la Namibie a été posée à terme, tout a été fait pour empêcher que la SWAPO ne puisse atteindre les deux tiers des voix nécessaires pour décider sans contrainte de l'avenir du pays.

Tribalisme, régionalisme, groupes paramilitaires, pressions et intimidations, assassinats, préparation de futurs groupes de mercenaires, rien n'a été épargné, et surtout pas les dollars.

Si, en Angola, les racistes se sont engagés à cesser leur aide à l'UNITA, on ne saurait être dupe. Les armes et les munitions ont été livrées avant l'entrée en vigueur des accords tandis que Washington de son côté s'engageait à continuer et intensifier son aide à Sa-



Township d'Alexandra, dans les environs de Johannesburg.

vimbi. Plusieurs milliers de mercenaires de l'UNITA ont reçu une carte d'identité namibienne (en vue de leur inscription sur les listes électorales), les commandos ont été en partie déménagés au Zaïre.

Il suffit de regarder la situation au Mozambique avec la RENAMO, que Pretoria a officiellement cessé d'aider en 1984, pour mesurer la duplicité des racistes.

Ainsi, la signature des accords de Brazaville et de New York a donné à Pretoria le signal d'une intense activité pour transformer sa défaite en victoire. L'apartheid aurait changé, le gouvernement serait intéressé à la paix, à la négociation, à la coopération avec tout le monde. Plus besoin de sanctions ni de boycott : le temps jouerait désormais pour le changement. Pour parachever le tableau idyllique que la propagande sud-africaine voulait promouvoir, il fallait qu'une tête tombe, celle de Botha.

La chance semble sourire aux « réformateurs » (2) : en février 1989, Botha est victime d'une congestion cérébrale. Le Parti national, confronté à des élections prévues pour septembre doit faire vite. De Klerk est porté à la présidence du parti.

### DE KLERK : LE POMPIER

L'offensive diplomatique sud-africaine destinée à retourner la situation compromise par les défaites sur le terrain ne pouvait avoir sa chance qu'avec des initiatives prises à l'intérieur.

Car depuis le début de l'année 89, le mouvement démocratique a repris son essor. En même temps, les syndicats se mobilisaient contre la nouvelle loi sur les relations indus-

trielles et pour obtenir un salaire minimum. Plus grave encore, l'unité des forces anti-apartheid a progressé : le ralliement à la Charte de la liberté de plusieurs syndicats en est un signe. La lutte armée se poursuit, malgré les coups portés par l'appareil de répression. Mais surtout, le débat politique est désormais centré sur les propositions de l'ANC pour une Constitution démocratique et mon raciale, et ce dans tout le pays, y compris chez les Blancs.

L'ANC reçoit aussi nombre de délégations de patrons, d'universitaires, des professions libérales et les Afrikaners sont de plus en plus nombreux à y venir.

La proposition de réunir un « Conseil national » regroupant autour du pouvoir blanc, les chefs des bantoustans, les représentants des townships, les métis et les Indiens, est rejetée par les collaborateurs (même Buthelezi). Tous mettent une condition : au minimum la libération des prisonniers politiques et même parfois la participation de l'ANC. En juin dernier, à la conférence nationale de son parti, De Klerk « innove », avec la même équipe qu'autrefois. Il fait adopter un plan de cinq ans pour en finir avec l'apartheid, pourtant officiellement disparu depuis plusieurs années. Il ne s'agit en fait de rien d'autre que d'un perfectionnement de ce qui existe déjà : la « race » reste le principe de base de la Constitution : les droits politiques continuent d'être définis par cette notion et « le droit des groupes ». Autrement dit, les Blancs auront un droit de veto sur tout ce qui pourrait léser leurs privilèges. En outre, les lois sur la répartition territoriale resteraient en place : el-

les donnent 87 % du pays aux Blancs. La séparation du lieu de résidence n'est pas remise en cause, ni les écoles séparées, ni la bantoustanisation et les « homelands ».

En clair, ce projet donne aux opprimés le droit de participer à leur propre oppression et à l'enterrer.

C'est évidemment un échec politique. Le Mouvement démocratique de masse (MDM) décida même de se lancer dans une grande campagne de désobéissance civile, la « défiance ». L'objectif : ne plus respecter les lois de l'apartheid. Les hôpitaux pour Blancs furent occupés par des malades noirs, les plages séparées furent « déségrégues », les bannissements non respectés...

Cette campagne non violente a jusqu'ici gagné en ampleur et a, à chaque fois, mis l'ANC en avant avec ses banderoles et ses drapeaux, comme lors des manifestations de Johannesburg et du Cap. Des gens ont même défilé derrière les drapeaux du Parti communiste interdit. Le 6 septembre, jour des élections trois millions de travailleurs (plus que le nombre d'électeurs blancs) ont participé à une grève générale de deux jours.

Quand il l'a pu, le pouvoir a toujours utilisé la force, et il y eut ce jour-là trente et un morts et des centaines de blessés parmi les ouvriers noirs. En août déjà, la manifestation des femmes avait été dispersée à coups de matraques. Mais, de fait, les élections sont passées au second plan. Pourtant, leurs résultats ont montré que, pour la première fois depuis 1953, le Parti national n'était pas majoritaire en voix. Le Parti démocrate (20 %) a, lui, permis l'expression d'un courant favorable à des négociations avec l'ANC. Un taux élevé d'abstention a montré qu'une fraction importante de l'électorat (un peu moins d'un tiers) ne se reconnaît pas dans le système.

Quant aux chambres indienne et métisse, elles n'ont mobilisées que 18 % des électeurs ! On mesure alors la nécessité pour De Klerk et son équipe de donner de nouveaux gages de crédibilité dès le lendemain du scrutin.

La renégociation de la dette et la réunion du Commonwealth (même si De Klerk n'y a pas que des ennemis) obligeaient à des initiatives permettant de présenter une bonne image à l'extérieur et de semer l'illusion à l'intérieur, en essayant de diviser au maximum l'opposition et d'isoler un tant soit peu l'ANC.

De Klerk commença par rassurer ses troupes en leur montrant qu'il tenait les rênes en main. C'est sans doute pour cela qu'il fit pendre un militant de l'ANC le 29 septembre dernier. Cela montré au prix d'une vie, il fit libérer les condamnés du procès de Rivonia (sauf Mandela), Oscar Mphahlele (dirigeant syndical âgé de 80 ans) et deux autres condamnés. Sans conditions.

## MOZAMBIQUE

783 000 km<sup>2</sup>, capitale Maputo, 13 millions d'habitants. Indépendant depuis 1975, après le départ des colonisateurs portugais et l'accession au pouvoir du FRELIMO, mouvement de libération nationale.

L'Afrique du sud y a créé un mouvement de rébellion armée qu'elle soutient financièrement et politiquement. La RENAMO mène une guerre de destruction contre la population et les infrastructures économiques. Elle assassine prioritairement les cadres de l'éducation et du développement agricole. Elle a réduit en esclavage des milliers de paysans.

Plus de quatre millions de personnes ont dû être déplacées et un million de Mozambicains sont réfugiés à l'étranger. De 1980 à 1988, 900 000 personnes ont été tuées, dont la moitié d'enfants de moins de 5 ans. Le pays compte 250 000 orphelins selon l'ONU et la famine a tué 200 000 autres Mozambicains. L'Afrique du Sud a aussi utilisé l'arme économique et continue de soutenir la RENAMO bien que les accords de Nkomati (mars 1984) le lui interdisent. Le pays a perdu plusieurs milliards de dollars en production agricole et a vu son PIB potentiel amoindri de 15 milliards de dollars entre 1980 et 1988.

## ZIMBABWE

390 000 km<sup>2</sup>, 9 millions d'habitants. Capitale : Harare. La République du Zimbabwe a succédé à l'ancienne Rhodésie raciste en 1979. Cent mille Blancs au moins sont restés après l'indépendance.

Le président Robert Mugabe dirige le pays, qui occupe une place importante dans la lutte contre l'apartheid au niveau régional et mondial.

Le pays a aussi envoyé des troupes au Mozambique, à la demande de ce dernier pour combattre la RENAMO soutenue par l'Afrique du Sud.

En septembre 1986, Robert Mugabe a été nommé président de la Conférence des pays non-alignés. Il est aussi intervenu en octobre 1989 à la réunion du Commonwealth pour demander le renforcement des sanctions contre Pretoria.

La guerre sud-africaine a coûté des centaines de tués au Zimbabwe et les pertes directes ou indirectes du PIB sont évaluées par l'ONU à environ 8 milliards de dollars.

## NAMIBIE

Pays occupé illégalement par l'Afrique du Sud depuis 1963. L'ONU reconnaît la Swapo comme seul représentant du peuple namibien.

Capitale : Windhoek (110 000 habitants). Population : 1 400 000, rurale à 70 %, avec 1 130 000 Africains (83 %), 127 000 métis (9,3 %), 102 000 Blancs (7,7 %), sur 824 385 km<sup>2</sup>. Chrétiens à 96 %, les Namibiens ont neuf langues. La Swapo prône l'anglais comme langue nationale. L'administration sud-africaine impose l'afrikaans. 65 % d'analphabètes.

Espérance de vie 31 ans pour les Ovambos, 65 ans pour les Blancs. Revenus : en 1983, le salaire moyen d'un Blanc était de 2 393 \$ US, de 136 \$ pour un Noir et de 50 \$ pour un paysan noir.

5 000 grands propriétaires blancs tiennent 77 % des terres. Les agriculteurs noirs (95 % de la population) en sont réduits à une agriculture de subsistance. La pêche, autre grande ressource namibienne, est dominée par 8 sociétés sud-africaines. Autre richesse, autre pillage, celui des ressources minérales : diamants, oxyde d'uranium, cuivre, zinc, cadmium sont pillés par les entreprises sud-africaines et leurs associés occidentaux (américains, anglais et français en tête).

La guerre menée par l'Afrique du Sud a causé la mort de 90 000 personnes ces dernières années (dont 50 000 enfants). Deux tiers des Namibiens vivent sous le seuil de pauvreté. Le coût de la guerre imposée par Pretoria a été estimé à 5,8 milliards de dollars en perte de PIB entre 1980 et 1988 (soit 50 % du produit territorial brut).

## ZAMBIE

Capitale : Lusaka  
Population : 6,5 millions d'habitants, sur 752 610 km<sup>2</sup>.

Le pays dépend à 90 % de son cuivre et, compte tenu de la chute des cours, connaît de vives difficultés.

Le président Kenneth Kaunda assure, depuis 1985, la présidence des pays de la ligne de Front face à Pretoria. La Zambie, qui accueille nombre de réfugiés politiques, abrite aussi la direction extérieure de l'ANC.

La guerre sud-africaine à la Zambie a causé des dégâts considérables au plan économique.

Les pertes de PIB sont estimées à 500 millions de dollars pour la seule année 1988 et 5 milliards de dollars depuis 1980.

Si ces libérations entrent dans le cadre d'une manœuvre, elles sont surtout une grande victoire politique du peuple sud-africain et des mouvements de solidarité. Le gouvernement de Pretoria l'a d'ailleurs reconnu.

La personnalité des libérés, créateurs avec Mandela de l'Umkhonto We Sizwe (MK), leurs responsabilités au sein de l'ANC avant leur arrestation (Walter Sisulu était secrétaire général) marquent la mesure du recul du régime fasciste et ne fait que souligner l'échec de la manœuvre en cours.

Certes les banques ont donné de l'oxygène à De Klerk (8 milliards de dollars et un nouvel échéancier). Certes Mme Thatcher s'est opposée à de nouvelles sanctions du Commonwealth. Mais de toute façon, même sans libérer de prisonniers, ces soutiens existaient déjà. Par contre, tous les pays du Commonwealth d'Afrique et d'Asie (et même le Canada) ont dénoncé la position de la Dame de fer et réclamé l'élargissement des sanctions. L'échec, c'est aussi qu'à aucun, De Klerk n'a pu reprendre l'initiative que son parti a perdue lors des événements de Soweto en 1976. Il a reçu Tutu, Boesak et Chikane et les trois ecclésiastiques sont ressortis en disant que, pour l'instant, rien n'avait changé.

Dès sa sortie de prison, Walter Sisulu a appelé à continuer le combat y compris par la lutte armée : « *Quand nos demandes seront satisfaites, il n'y aura plus besoin d'avoir recours à la violence, puisque la voie des négociations sera ouverte.* »

Enfin, l'échec est aussi celui de l'état d'urgence, des bannissements, c'est la tenue à Johannesburg-Soweto du premier meeting « légal » de l'ANC, organisation illégale : une centaine de milliers de personnes, chantant, dansant, exprimant tout à la fois leur joie, leurs espoirs et leur volonté de continuer le combat pour démanteler l'apartheid. De ce point de vue, après ce dimanche 29 octobre, plus rien n'est et ne sera comme avant. Et De Klerk n'y peut rien, pas plus qu'il ne peut éviter la victoire de la SWAPO aux élections namibiennes sans se déconsidérer aux yeux de ceux dont il cherche l'appui. On en est là.

### DES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Si le régime n'a pas changé, si De Klerk continue la même politique, comment peut se présenter l'avenir ? Va-t-on vers le bain de sang dont nous menacent ceux qui s'opposent aux sanctions ?

Accepter cette vision des choses serait faire l'impasse sur le mouvement populaire, sa force et sa détermination, son impact sur la société sud-africaine tout entière. Dans une interview récente à l'*Humanité Dimanche*, Walter Sisulu soulignait :

« *De Klerk est membre du Parti nationaliste et la politique du Parti nationaliste n'a pas changé pour l'instant... Je ne crois pas (qu'ils soient) sincères, mais je pense que la situation les pousse dans la bonne direction... Aujourd'hui, les conditions sont telles qu'ils doivent avancer... Quand ils (les membres du PN) bougent, c'est sous notre pression. Spontanément, il n'y a rien à attendre.* »

La direction de l'ANC est bien consciente que le rapport des forces est en train d'évoluer en sa faveur, c'est-à-dire en la faveur des larges masses populaires noires et des Blancs démocrates. Elle conserve l'initiative : c'est Mandela qui discute avec les ministres et qui détermine que les conditions de sa libération ne sont pas réunies. C'est l'ANC qui s'adresse à tous ceux qui veulent une issue négociée pour en finir avec l'apartheid et qui bloque l'action des fantoches des bantoustans en les obligeant à reconnaître qu'il ne saurait y avoir de discussion sans elle.

En réalité, derrière cet enchaînement d'événements, il y a un peuple qui affirme sa volonté de libération. Du coup, l'équipe au pouvoir est acculée : ou elle se démasque et son sort sera celui du Botha, au mieux, car elle peut tout aussi bien être balayée avec le système d'apartheid, ou elle est obligée de reconnaître que l'apartheid n'a pas d'avenir.

Il lui faudra alors reconnaître les conditions de l'ANC pour que des négociations s'engagent. Ces conditions acceptées seraient le signe d'un véritable changement, d'un processus visant au démantèlement de l'apartheid. Ces conditions sont simples : libération de Mandela et de tous les prisonniers politiques, levée de l'état d'urgence ; levée des limitations de liberté de mouvement des dirigeants syndicaux, politiques, etc., abrogation des lois racistes ; retour des exilés.

Les dirigeants de l'apartheid ne sont pas, aujourd'hui, arrivés à cette conclusion et encore moins à reconnaître le principe d'« un homme = une voix ».

La lutte continue donc, dans le pays, mais aussi internationalement, pour la mise en œuvre de sanctions globales et obligatoires, pour la solidarité avec la SWAPO, l'Angola et le Mozambique.

Les choses vont vite. Au soir des élections racistes marquées par le succès de la grève générale des travailleurs noirs, le président de l'ANC par intérim, Alfred Nzo, déclarait que De Klerk serait le dernier président de l'apartheid. Faisons qu'il ait raison. ■

Maurice Cukierman

(1) Auteur de *Afrique du Sud : Cap sur la liberté* (Messidor) et directeur de Résistances anti-apartheid, 21, rue Marceau, 93100 Montreuil.

(2) « Réformateur » désigne en Afrique du Sud ceux qui veulent maintenir l'apartheid en réformant ce qui n'est plus tenable.

# AU NOM DES ARMES

L'histoire officielle sud-africaine cumule mensonges et mystifications, lesquels tendent à fonder la seule « légitimité nationale » des Afrikaners. La réalité est toute autre. Quelques repères chronologiques.

Le discours de légitimation de la domination des Blancs sur les Noirs repose sur un bricolage de l'histoire. Durant des décennies, les tenants de l'apartheid ont martelé un parfait mensonge en affirmant que les premières vagues de colonisation, il y a trois siècles, auraient trouvé un territoire vierge, sans présence humaine antérieure. Cet argument est aussi faux que spécieux. En fait, les résultats de la recherche archéologique et historique ont prouvé par la découverte de fossiles datant d'il y a 500 000 ans l'existence très ancienne de la vie humaine sur le territoire actuel de l'Afrique du Sud. Bien que la période précoloniale soit encore assez mal connue, on sait de manière certaine aujourd'hui que dès le IV<sup>e</sup> siècle, les populations bantoues occupaient les provinces du Natal et du Transvaal. On relève notamment leur présence au VII<sup>e</sup> siècle au Transkei actuel. Des traces de l'activité économique et commerciale de la civilisation Sotho datant du XI<sup>e</sup> siècle ont été mises à jour sur les plateaux du Transvaal : établissements de pierre, de villes, d'exploitation de mines de fer, d'étain et de sel. Au même moment, le long du fleuve Limpopo, les Shonas pratiquent le commerce de l'ivoire et des peaux et les Ngunis s'adonnent à l'agriculture et l'élevage dans le Natal.

UN GENOCIDE  
Pas de désert humain donc lorsque les Hollandais et quelques Allemands débarquent le 5 avril 1652 au Cap de Bonne-Espérance dans l'objectif de créer un établissement permanent pour la Compagnie des Indes orientales. Pas de désert humain mais un génocide. Là vivaient les Khoïkhoïs (surnommés Hottentots par les Blancs) et les Sans, deux tribus appartenant au peuple Boschiman : ils ont été éliminés après un siècle de résistance par le massacre systématique, la réduction en esclavage et la contraction de maladies au contact



## ET DE DIEU

des Blancs. Dès cette époque, les colons hollandais appuient leur conquête d'un racisme théologique d'inspiration calviniste « dur » (1). S'attribuant la mission divine de construire « la nouvelle Jérusalem », ils considèrent les autochtones comme des êtres inférieurs et des obstacles à leur entreprise. Ces colons, d'abord salariés de ladite Compagnie (dont les vaisseaux assuraient le commerce entre Amsterdam et l'ex-Ceylan) deviennent très vite des « citoyens libres » débarrassés de sa tutelle. Leur statut évolue vers celui de fermiers faisant venir femmes et enfants et s'emparant des meilleures terres. Ils se nomment eux-mêmes Boers (paysans en néerlandais) et s'approprient par ailleurs des terres hottentotes. De ces liaisons descendent les métis du Cap et même un certain nombre d'afrikaners si hypocritement attachés au mythe de la pureté raciale. Le premier choc entre Boers et Khosas (1657-1660) — groupe ethnique de l'ensemble nguni — provoqué par la confiscation des meilleures terres se conclut par la victoire des Boers. Ces derniers possédant armes à feu et cavalerie, l'échec des Khosas n'est pas surprenant. La conséquence la plus profonde de cet échec réside dans la rupture des équilibres traditionnels provoquée par le déplacement forcé des populations d'éleveurs et d'agriculteurs. L'empiètement sur des territoires déjà occupés entraîne ou favorise l'éclatement chronique de guerres africaines. De

leur côté, les Boers ont réussi à mettre en place une tactique qu'ils réutiliseront lors des affrontements ultérieurs : « *Avançant dans la direction choisie avec des chariots bâchés, escortés par des cavaliers, ils forment — lorsqu'ils sont attaqués — un camp retranché avec leurs chariots à bœufs (en néerlandais laager) et font intervenir la cavalerie* » (2). Le rapport des forces et des moyens de la violence s'installe dans un évident déséquilibre. L'Angleterre, de son côté, fait une entrée irréversible sur la scène sud-africaine en s'installant en 1806 au Cap. La colonisation de peuplement s'étend déjà sur 170 000 km<sup>2</sup> (entre Le Cap et la Great Fish River). La population y est estimée à 80 000 habitants dont 16 000 Européens.

### CONCURRENCE, RESISTANCE ET MUTATION

Désormais, la poursuite de la colonisation et de l'assujettissement des Africains se joue selon une double caractéristique. D'une part, dans le cadre d'une concurrence tendue entre les fermiers boers fermement attachés à l'esclavagisme et l'économie de type capitaliste libérale prônée par les Anglais. D'autre part, les tribus africaines touchées les unes après les autres par l'expansionnisme colonial résisteront notamment par l'émergence d'une aristocratie guerrière héritière de l'ancienne pratique du consensus clanique. Cette mutation structurelle concerne particulièrement les

peuples nguni et zoulou qui passent ainsi de l'organisation tribale dispersée à des royaumes militaires fortement structurés.

C'est avec le « grand trek » (trek : déplacement), qui débute en 1830, que s'accélère le rythme d'occupation des territoires. Il se solde par l'écrasement des Zoulous conduits par Dingaan le 16 décembre 1838 (le 16 décembre est à ce jour « fête nationale » en Afrique du Sud). La Grande-Bretagne a décidé l'abolition de l'esclavage en 1832, en ayant par ailleurs pris le soin de faire venir quelque 4 000 colons britanniques. Les Boers, soucieux de préserver la compétitivité de leurs produits agricoles en conservant l'esclavage et fascinés par la supériorité raciale dont ils sont convaincus, s'agitent. Après l'élimination de l'obstacle constitué par la résistance zouloue, les Anglais signent avec les boers une convention reconnaissant l'indépendance du Transvaal et de l'Etat d'Orange. Ce qui signifie une gestion directe de ces territoires par les Boers. Tandis que le Natal occupé par l'armée devient colonie britannique comme par un accord tacite. Des milliers d'Indiens seront amenés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour y cultiver la canne à sucre. Les deux républiques Boers préfigurent par leurs fondements ce que sera plus tard l'Afrique du Sud régie par l'apartheid : une religion d'Etat, le calvinisme ; l'exclusivité du néerlandais comme langue ; la discrimination constitutionnelle. Le libéralisme britannique se résume politiquement en une tactique simple : s'assurer au maximum la domination sur la région, en utilisant toutes les divisions.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, un jeune chef, Chaka, prend la direction des Zoulous qui entendent regrouper les autres tribus. Bien qu'assassiné en 1828, la structure militaro-administrative (s'étendant sur le sud du Mozambique, le Natal, l'Est de la province du Cap, le Lesotho, le Swaziland) poursuivra la résistance anticoloniale jusqu'en 1906. A cette date, la création d'un impôt sur les cases africaines entraîne les Zoulous et leur chef Bambata dans une révolte qui sera sauvagement réprimée par l'armée britannique appuyée des Boers. Ici comme ailleurs où sévissent les armées coloniales, les têtes décapitées sont exposées comme butin de guerre et les soldats blancs se font photographier devant les corps mutilés. Avant cette ultime guerre traditionnelle, d'autres royaumes avaient combattu contre les occupants tout en effectuant la restructuration socio-politique évoquée plus haut : le royaume Basotho de Mosheh (qui finit par s'allier aux Britanniques pour former l'actuel Lesotho) et Mswatli (qui est à l'origine du Swaziland). En fait de 1779 à 1906, neuf guerres opposent colonisateurs et colonisés, ce qui infirme la thèse d'un peuple africain passif exclusivement occupé à ses guerres tribales.

### LA GUERRE DES BOERS

Quant au conflit qu'il est convenu d'appeler la guerre des Boers (1899) qui fonde aux yeux des Afrikaners une sorte de « légitimité nationale », elle est directement le fruit de la conjonction entre la concurrence qui les oppose aux Britanniques et la découverte à une année d'intervalle des diamants à Kimberley (sur la frontière du Cap et de l'Etat d'Orange) et des mines d'or dans le Transvaal (1867 et 1868). En quelques mois, la petite bourgade de Johannesburg atteint 100 000 habitants et l'appétit du capital financier britannique se fait intransigent. Le Transvaal est investi par les Anglais à l'occasion d'une nouvelle guerre entre Boers et Xhosas. Les Anglais sont vite écrasés par les Boers. Mais ils ne capitulent pas pour autant. Leur objectif est ferme : forcer les Africains à quitter le travail de la terre pour s'employer dans les mines. Résultat : le Transkei et les territoires zoulous sont annexés en 1897 ; les terres sont confisquées aux Africains ; le nombre de mineurs noirs passe de 3 000 à 100 000 entre 1887 et 1889. Le pass est instauré. La concurrence anglo-boer s'aiguise du fait de la volonté de la puissance coloniale de s'assurer le contrôle exclusif des richesses minières. Le conflit armé éclate le 11 octobre 1899. La guerre anglaise contre les boers est totale. Mais le racisme anti-africain, la xénophobie vis-à-vis des Britanniques, l'appétit de l'or soudent la communauté Boer. La Grande-Bretagne est battue le 31 mai 1902. Depuis, la guerre des Boers nourrit tous les mythes afrikaners.

### L'UNION SUD-AFRICAINE

Les Anglais sont loin de désarmer malgré l'ampleur de leur défaite. Ils passent un compromis avec leurs vainqueurs : c'est la naissance en 1910 de l'Union sud-africaine qui regroupe les quatre anciens territoires (les deux républiques boers et les deux colonies britanniques). Un Etat parlementaire unitaire de type parlementaire à l'anglaise est créé dont sont évidemment exclus les non-Blancs. Cet Etat est quasi-indépendant avec statut de dominion de la Couronne britannique.

La création de l'Union renforce la suprématie de la population blanche. La Constitution est élaborée sans que les Noirs soient consultés et, lorsqu'ils protestent, le Parlement britannique qui s'était chargé de proclamer l'Union ne les entend pas. Ainsi, le droit de vote fut limité aux Blancs, sauf dans la province du Cap où les Noirs étaient électeurs, pouvoir qui leur est réaffirmé par une disposition légale stipulant que toute modification de ces droits était soumise à l'approbation du Parlement sud-africain, à une majorité des deux tiers. Toutefois, les événements ultérieurs grignotèrent peu à peu l'influence qu'auraient pu avoir ces électeurs noirs. En 1925, l'afrikaans devient langue officielle au

même titre que l'anglais et un décret concernant la représentation des indigènes, promulgué en 1930 par le Parlement avec la majorité des deux tiers requise, rayait les Noirs des listes électorales communes au Cap. Ceux des Africains qui remplissaient les conditions nécessaires pour pouvoir voter furent placés sur une liste électorale séparée et autorisés à élire trois députés... blancs à l'Assemblée.

Cette période ouvre de toutes les façons la voie aux luttes politiques de type moderne (création de partis politiques, combats syndicaux, grèves, manifestations de masse...) laquelle aboutira finalement à la victoire en 1948 aux élections du Parti national dont la filiation nazie est clairement affirmée. Il instaurera une ségrégation complète et totalitaire : c'est « le développement séparé » ou apartheid.

De leur côté, les Noirs confrontés au durcissement de la ségrégation raciale (avec notamment le *Native Land Act* qui crée les réserves) opèrent sur le plan politique un saut qualitatif avec la création du Natal Indian Congress (congrès indien du Natal) et l'African People's Organization (APO, Organisation du peuple africain) qui restent par ailleurs sur des positions très communautaristes et se refusent à faire jonction avec les Noirs. La conférence du 8 janvier 1912 constitue l'événement majeur puisqu'elle réunit pour la première fois la plupart des représentants des tri-

# UNE SI LONGUE MARCHÉ

Si l'on ne connaît pas l'histoire de la Namibie rien de ce qui s'y passe aujourd'hui ne peut être compris. Marianne Cornevin\* raconte.

**P**ourquoi la Namibie (ex-Sud-Ouest africain), dernière colonie de l'Afrique, accédera-t-elle si tard à l'indépendance programmée pour le 1<sup>er</sup> avril 1990, dix années après celle du Zimbabwe (ex-Rhodésie) célébré le 18 avril 1980, et quelque trente ans après celle des autres anciennes colonies allemandes : Cameroun et Togo, 1960 ; Tanzanie, Rwanda, Burundi (ex-Afrique orientale allemande) 1961 et 1962 ? La réponse à cette question se trouve évidem-

ment dans l'histoire très particulière de ce territoire qu'on peut diviser en quatre grandes périodes.

A l'exception de sa frange septentrionale (environ 5 % de la surface totale) où plus de la moitié des Namibiens vit misérablement en autosubsistance, la Namibie grande comme la France et l'Italie réunies (842 000 km<sup>2</sup>) est un pays désespérément sec et vide. Entre le désert de Namib, bande de 30 à 80 km le long de la côte atlantique, et le désert du Kalahari qui s'étend sur la plus grande partie du Botswana voisin (c'est là qu'habitent les Bushmen héros des films *Les dieux sont tombés sur la tête*), le plateau central qui recouvre la moitié du territoire ne convient qu'à l'élevage extensif.

Du point de vue africain, la période coloniale allemande se résume en quelques mots. Les Blancs sont venus voler leur bétail et leur terre

aux Nama, éleveurs de moutons et de chèvres, et aux Herero, éleveurs de bovidés (dans la partie nord la mieux arrosée du plateau)... Aux Africains révoltés contre ces spoliations insupportables, les Allemands ont fait une guerre impitoyable ; ils ont tué 20 000 Nama et 60 000 Herero, un véritable génocide de ce peuple fier dont les trois quarts ont disparu entre 1904 et 1905. Sur leurs terres sont venus s'installer des colons, beaucoup plus nombreux que dans les autres colonies allemandes : 12 000 en 1913 contre 5 300 en Afrique orientale ; 1 870 au Cameroun ; 368 au Togo.

Du point de vue européen, l'actuelle Namibie présente un caractère exceptionnel en Afrique du fait de la pérennité de la présence allemande.

En 1989, soixante-dix ans après le traité de Versailles, les Allemands représentent près du tiers de la population européenne de Namibie : 25 000 sur 78 000. L'allemand — cas unique en Afrique — est langue officielle, après l'afrikaans mais avant l'anglais. Il existe



Gideon Mendel/Magnum

Township de Katura. Les partisans de la Swapo marquent le 20<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la lutte armée.

(1) Lire article sur l'idéologie de l'apartheid page (2) « Cap sur la liberté », Maurice Cukierman, éditions Messidor.  
(3) Texte intégral au dos de la revue.

un quotidien et de nombreux périodiques en allemand ; un lycée (privé) allemand qui conduit ses élèves à l'abitur (baccalauréat). Dans Windhoek, la capitale, la rue principale s'appelle Kaiserstrasse (rue de l'Empereur) ; elle croise la Bismarckstrasse, la Bachstrasse et la Göringstrasse (Heinrich Göring, le premier gouverneur du Sud-Ouest allemand, était le père d'Hermann Göring, un des bras droits de Hitler). Dans les villes fondées à la période allemande, les monuments ont été religieusement conservés et restaurés... Les Allemands de Namibie, dont une grande partie est venue après la Seconde Guerre mondiale, ont conservé des liens solides avec la RFA qui fournit officieusement par la voie de diverses ONG (organisations non gouvernementales) une aide financière et intellectuelle importante aux Eglises et aux partis politiques namibiens. La RDA, quant à elle, soutient officiellement la SWAPO.

### LE MANDAT SUD-AFRICAIN 1920-1946

En 1920, la Société des Nations (SDN) confie à l'Union sud-africaine, dont les troupes ont conquis l'ancienne colonie allemande en 1915, un mandat sur le Sud-Ouest. Seul des quatre colonies africaines de l'Allemagne à avoir accueilli tant de colons, le Sud-Ouest se singularise de nouveau en étant soumis à un « mandat du type C » qui autorise la puissance mandataire à administrer « comme une partie intégrante de son territoire », avec la seule obligation de soumettre un rapport annuel à la SDN.

Dès 1920, une nouvelle administration exclusivement afrikaner veille à l'application dans le Sud-Ouest de la législation raciale sud-africaine. La région Nord – environ 15 % de la surface totale – qui contient les seules zones suffisamment arrosées pour être cultivées et abrite plus de la moitié de la population totale, n'avait presque pas été touchée par la colonisation allemande ; elle va être traitée dorénavant comme une réserve de main-d'œuvre « migrante et temporaire » destinée aux mines (cuivre et diamant) et aux « fermes » (ce sont plutôt des ranches qui s'étendent chacun sur 20 000 ou 30 000 hectares) européennes. Les Ovambo, peuple le plus nombreux de cette région Nord sont la principale source du recrutement ; ils se révolteront dès 1922, la même année que les Nama contre lesquels les Sud-Africains emploieront des avions de bombardement.

### LE SUD-OUEST « CINQUIÈME PROVINCE » 1946-1976

Cette période de trente années est caractérisée par l'intégration politique et économique du Sud-Ouest – rebaptisé Namibie par l'ONU en 1966 – et par l'organisation de la résistance, pendant que se succèdent les « ré-

solutions » de l'ONU, au sujet de la tutelle, refusées systématiquement par le gouvernement de Pretoria.

En 1949, un an après l'accession au pouvoir des Afrikaners, Pretoria décide l'arrêt de l'envoi du rapport annuel à l'ONU et insinue la représentation du Sud-Ouest au Parlement sud-africain par six députés et quatre sénateurs. Confirmant ainsi l'appellation de « cinquième province » attribuée dès 1925 au territoire considéré par l'ONU comme « sous tutelle et promis à l'indépendance », le gouvernement va y introduire l'apartheid territorial avec la transformation des « réserves » en « bantoustans » ou « foyers nationaux » (homelands) pour chacune des dix ethnies représentées.

De 1968 à 1970, des pouvoirs internes sont accordés à l'Ovamboland, le Kavangoland et le Damaraland qui comptent à l'époque, approximativement 350 000, 50 000 et 70 000 habitants. Dans le même temps, il est prévu d'accorder l'autonomie à trois autres « réserves » dont le Kaokoland qui abrite moins de 10 000 habitants ! Cette bantoustanisation de la Namibie envisagée après que l'assemblée générale de l'ONU eut voté en 1966 une résolution déclarant illégale son administration

par l'Afrique du Sud entraîne une vive opposition intérieure et étrangère.

Les Ovambo sont les premiers à réagir. Avec le développement des mines et de l'élevage européen, gros consommateurs de main-d'œuvre, ils sont devenus la base de la force de travail africaine namibienne. C'est pour s'élever contre la dureté de la condition des travailleurs Ovambo qu'a été créée en 1957 l'Organisation du peuple Ovambo (OPO) devenu en 1960 la *South West African People's Organization* (SWAPO) qui a lancé la lutte armée dans l'Ovamboland le 26 août 1966. En décembre 1971, 13 000 travailleurs Ovambo se sont mis en grève, pendant plus d'un mois, à son appel.

En 1973, la SWAPO appelle au boycott des élections organisées pour la désignation de l'Assemblée législative du bantoustan de l'Ovamboland. Appel très largement suivi puisque la proportion des votants atteint à peine 2,5 %. Constatant son influence,

« Jusqu'à la dernière pulsation de nos veines »

ONU la reconnaît (1973) « seul et authentique représentant du peuple namibien ». La SWAPO et son chef en exil, Sam Nujoma, seront de ce fait considérés par Pretoria comme un groupe de « terroristes ayant pour seul but d'introduire le communisme en Afrique du Sud ». Le communisme de la SWAPO est cependant tempéré chez une très grande partie de ses membres par leur appartenance à l'Eglise luthérienne de l'Ovamboland et du Kavango (ELOK) qui annonce 350 000 adhérents et qui a pris depuis les années 1970 une part croissante dans la résistance. Cette Eglise dont la hiérarchie est depuis longtemps entièrement namibienne est issue d'une Mission finlandaise établie chez les Ovambo en 1870. L'implantation missionnaire chez les Herero et chez les Nama est encore plus ancienne : la mission rhénane établie en pays Herero en 1844 et la *London Missionary Society* chez les Nama en 1814 – soixante-dix ans avant la prise de possession allemande – ont donné naissance à l'Eglise luthérienne évangélique (ELK) qui compte 200 000 membres recrutés également parmi les Métis. On estime en 1989 que le Conseil des Eglises de Namibie représente 87 % de la population (1,2 million en 1989) dont 57 % de luthériens.

### LA NAMIBIE BANC D'ESSAI 1976-1989

L'indépendance de l'Angola en 1975, la pénétration des troupes sud-africaines le 23 octobre, et leur humiliante retraite devant l'avancée des Cubains, au début de 1976, changent les données géopolitiques en Afrique australe.

Le 24 août 1976, le Premier ministre Vorster annonce que la Namibie sera indépendante le 31 décembre 1978. Comme le prouvera le délai de treize années qui va s'écouler jusqu'à la mise en œuvre, à dater du 1<sup>er</sup> avril 1989, du plan d'accession à l'indépendance voté par les Nations unies (résolution 435 du 29 septembre 1978), cette déclaration est toute théorique ; elle est destinée à amadouer les Etats-Unis qui ont annoncé le 27 avril par la bouche du secrétaire d'Etat Henry Kissinger : « Une ère nouvelle dans leur politique africaine... avec la volonté d'œuvrer pour promouvoir en Rhodésie (Zimbabwe), en Namibie et en Afrique du Sud une évolution pacifique vers le gouvernement de la majorité... » Traumatisé par les émeutes de Soweto qui ont porté à la connaissance du monde entier la brutalité de la répression, le gouvernement de Pretoria appréhende plus que jamais les inévitables retombées psychologiques de l'indépendance namibienne sur la population noire sud-africaine, vingt fois plus nombreuse. Il sait très bien, par ailleurs, que Washington redoute un « deuxième Angola » c'est-à-dire l'installation d'un gouvernement communiste en Namibie ou en Rhodésie. Crainte partagée par les cinq pays du « groupe de contact » (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Canada, Allemagne fédérale), mis en place pour rapprocher les vues de l'Afrique du Sud et de la SWAPO. La position de ce groupe est pour le moins ambiguë puisque ses cinq membres détiennent ensemble 70 % du capital investi dans les mines de Namibie !

Usant et abusant de cette ambiguïté, Pretoria se croit dès lors tout permis. Dès 1977, Vorster rattache à la province du Cap le port de Walvis Bay, indispensable à une Namibie indépendante en tant que seul port en eau profonde du territoire par lequel passe la quasi-totalité du commerce. L'enclave de Walvis Bay (la baie des Baleines) occupée par les Britanniques en 1878 a été considérée de 1915 à 1977 comme partie intégrante du Sud-Ouest-Namibie ; son retour à l'Afrique du Sud constitue une carte maîtresse dans la dépendance économique de la Namibie indépendante.

En 1978, au mépris des règles les plus élémentaires du droit international, les troupes sud-africaines attaquent le camp de la SWAPO à Cassinga, à 250 km de la frontière : 600 morts, 300 blessés dont bon nombre de femmes et d'enfants réfugiés namibiens. Cet af-

freux bilan n'élève que de rares protestations verbales. Pretoria continue donc les années suivantes à bombarder des camps de réfugiés namibiens en territoire angolais.

A l'intérieur de la Namibie, en même temps qu'on annonce « l'abolition de l'apartheid », la répression se durcit. Dans l'Ovamboland déclaré « zone opérationnelle » dès 1975, le couvre-feu est instauré en 1980. Le service militaire obligatoire transforme le conflit en guerre civile.

L'indépendance du Zimbabwe (17 avril 1980) est suivie de peu par l'arrivée à la Maison-Blanche de Ronald Reagan. Le président Botha en profite pour mettre l'accent sur l'Afrique du Sud « bastion de l'anticommunisme » et souscrit immédiatement à la théorie du linkage proposée par l'Américain Chester Crocker, selon laquelle l'indépendance de la Namibie sera subordonnée au retrait des Cubains (25 000 à l'époque) établis en Angola.

L'attitude américaine qui bloque tout processus de négociations se renforce avec le soutien accordé officiellement à l'UNITA De Jonas Savimbi dans sa lutte contre le gouvernement de Luanda. En 1986, l'impasse paraît totale. Dans cette seule année, 645 membres de la SWAPO et 32 soldats sud-africains ont été tués, ce qui porte le total des victimes à plus de 10 000 maquisards et 1 500 civils, contre 600 morts du côté sud-africain. C'est seulement en 1988, vingt-deux ans après le début des hostilités, que la situation va se débloquer grâce à la perestroïka de Gorbatchev et au désir de Ronald Reagan de finir en beauté sa deuxième présidence. Fin mai, une partie importante du sommet tenu à Moscou porte sur le règlement des conflits en Afrique australe. La réconciliation Etats-Unis-URSS tombe à pic pour l'Afrique du Sud qui n'a pu gagner la grande bataille de Cuito-Cuanavale (en Angola, à 150 km de la frontière namibienne) dans le dernier trimestre de l'année 1987, en raison de l'infériorité de son aviation.

Désormais, les choses vont aller très vite. Après plusieurs réunions quadripartites : Afrique du Sud, Angola, Cuba, Etats-Unis, tenues à Londres, Brazzaville, Le Caire, New York, le cessez-le-feu décidé le 8 août à Genève constitue un point de non-retour avant les accords signés le 22 décembre 1988 à New York qui fixent le 1<sup>er</sup> avril 1990 pour le début de la mise en œuvre de la résolution 435 votée par les Nations unies le 29 septembre 1978, et le 1<sup>er</sup> avril 1990 pour la date de l'indépendance de ce pays si malmené par l'histoire. ■

Marianne Cornevin

\* Professeur, auteur de plusieurs ouvrages dont le dossier du MRAP « L'apartheid », une série de fiches pédagogiques illustrées pour comprendre comment l'Afrique du Sud s'est constituée.



Gideon Mendel/Magnum

# DES MOTS QUI MENTENT ET TUENT

L'apartheid entremêle du religieux, du juridique et du politique dans un écheveau serré, au service d'un univers totalitaire.

**L**a vision du pouvoir de la minorité blanche qui prévalait en Afrique du Sud dépendait essentiellement de « vérités » théologiques. L'accession de Botha au pouvoir puis celle de Frederik De Klerk correspondent à une substitution de ces « vérités » à des impératifs stratégiques, militaires que justifient des considérations géographiques. Il n'en reste pas moins que la stratégie a, du côté de Pretoria, l'allure d'une nouvelle religion. Pour mesurer l'importance du facteur religieux dans le contexte institutionnel sud-africain, il importe de souligner que le calvinisme a été la nomenclature mystique des Hollandais transformés au fil des années en Boers. Terrible dilemme que celui qu'ont vécu les descendants des réformateurs que sont les Hollandais et les huguenots : ils ont été confrontés à un monde déjà occupé par autrui. Atterrés, ils se sont empressés de l'asservir ou de jouer aux Trekboers s'enfonçant toujours plus loin dans les terres et s'évertuant à instaurer une distance absolue entre eux-mêmes et les Bantous pour propager la « lumière » à travers une Afrique « ténébreuse ». Les nationalistes « purifiés » qui proliférèrent en Afrique du Sud au moment de la Seconde Guerre mondiale ont relancé et reproduit à leur manière l'idéal de leurs ancêtres en vitupérant « le libéralisme et le négrophilisme qui voudraient balayer toutes les barrières de couleur » instituées par Dieu en faveur de la « race afrikaner ». Ces thèmes ont évidemment beaucoup à voir avec ceux promus et développés par les nazis : les organisations pronazis sont nombreuses en Afrique du Sud. Tout un arsenal institutionnel est venu concrétiser cette vision du monde et des relations entre « races » au fil des années.

## LE PUR ET L'IMPUR

L'apartheid ne peut pas être réformé tant que ses fondements théologiques et juridiques ne sont pas mis en question. Largement employé depuis les années 50, le terme « apartheid » spécifie et singularise les traits d'une politique raciale inédite. En fait, ce mot est l'équivalent du mot « séparation ». Il renvoie à une classification inégalitaire des hommes mais aussi des données spatio-temporelles et des discours en deux groupes : il y a des êtres ou

des phénomènes qui sont purs et d'autres qui sont foncièrement impurs, souillés. L'apparition relativement récente du mot « apartheid » et l'application d'une politique rigoureuse des « races » à partir de 1948 ne peut tromper personne. C'est en fait dès le XVII<sup>e</sup> siècle qu'un ordre hiérarchique des « races » a commencé à être institué en Afrique du Sud. La classification des « races » a été codifiée dès 1678, lorsqu'un édit a spécifié que « des relations trop intimes entre Européens et indigènes sont une disgrâce pour les Pays-Bas et les nations chrétiennes. » En 1685, les mariages entre Hollandais et Africains ont purement et simplement été interdits...

## LA BIBLE ET LA CARABINE

Dans l'imaginaire afrikaner, le Hollandais conquérant apparaît comme un héros immaculé et infaillible : guidé par sa Bible (et, donc, par sa foi), maniant sa carabine, le Boer n'endura pas par hasard les épreuves du Grand Trek entre 1836 et 1840. Le modèle de l'Exode hébraïque renaît ici : s'identifiant aux Hébreux vétéro-testamentaires, s'estimant élus, les ancêtres des nationalistes sud-africains nourris par les enseignements de l'Eglise réformée hollandaise prétendaient reproduire le geste de Moïse conduisant les siens vers la terre promise. Seul problème : Moïse ne fut pas le pasteur des Boers. Du coup, il apparaît que le rapport qu'ils entretiennent avec la loi et le langage juridique s'avéra, d'emblée, brisé et tronqué. Les Boers tendaient vers une terre promise introuvable et nul Moïse ayant reçu les Tables de la loi sur un quelconque mont Sinaï n'était avec eux.

Lorsqu'en 1928 la London Missionary Society installée au Cap décréta l'égalité des Noirs libres et des Blancs, puis fit abolir l'esclavage, les Boers parurent abasourdis et tempêtèrent et se révoltèrent contre les Anglais « négrophiles » en attendant que l'heure de leur revanche sonne. Le Grand Trek n'est qu'une conséquence de cette révolte. Installés au Transvaal et dans la République libre d'Orange, les Boers s'empressèrent de forger des articles constitutionnels réaffirmant et consolidant l'inégalité entre Blancs et « indigènes ». En 1902, au terme de la seconde guerre anglo-boer qui avait conduit à l'annexion de l'Etat libre d'Orange et du Transvaal, les problèmes raciaux se posèrent de nouveau avec acuité. Face aux Anglais avec qui ils avaient signé le traité de Vereeniging, les Afrikaners persistèrent dans la défense de pratiques inégalitaires à l'égard des Noirs et autres « non-Blancs ». Il y eut alors un véritable maelström juridique (les anciens juristes romains auraient été broyés par pareil tourbillon). En 1910, l'Union sud-africaine na-

quit sans que le problème des terres accordées aux Africains et celui de leur droit de vote n'aient été résolus. Tout s'accéléra ensuite de manière vertigineuse et quasi diabolique. En 1913, le *Native Land Act* condamna les Noirs à n'occuper que près de 7 % du territoire sud-africain.

## UN ESPACE QUADRILLE

Il faut littéralement retourner et réactualiser ce que certains ont pu dire sur les sociétés « archaïques » pour mieux appréhender la nature de ce qui a été institué en Afrique du Sud. Lorsque le docteur H.-F. Verwoerd décrétait que « chaque individu doit occuper dans la société la place qui lui est propre », il considérait et soutenait qu'un certain type d'espace est sacré, et qu'un autre type d'espace est ou doit être dévolu à ceux qui sont « impurs ». Avant lui, le général Jan Christiaan Smuts avait promulgué en 1923 une loi sur les quartiers séparés (*Native Urban Areas Act*) et condamné les Noirs à porter un *pass* (une autorisation) obli-

gatoire lors de leurs déplacements hors de leurs résidences. Les propos de Verwoerd visèrent à attester et à stipuler que le Noir ne peut habiter l'espace pur (celui dévolu aux Blancs). Les townships et les bantoustans étaient là pour l'accueillir : comme le disait en 1956 J.-C. Strijdom (Premier ministre de 1954 à 1958, digne successeur de l'ancien pasteur de l'Eglise réformée hollandaise D.-F. Malan et digne prédecesseur de Verwoerd) : « *Le problème fondamental est de préserver la race blanche et la civilisation occidentale.* » Dans les années 30, les déplacements des femmes vers les villes ont été réglementés. N'ayant plus de droits civiques ni de droits reconnus à cette époque dans le monde du travail (en 1925, le *Wage Act* avait réduit les possibilités qu'ils avaient de voir leurs salaires évoluer au même rythme que ceux des Blancs), les Noirs étaient paradoxalement enrôlés et exclus d'un dispositif théologique, juridique, économique et policier qui les surexploitait.

Pour J.-C. Smuts, les mesures ségrégationnistes étaient « temporaires ». Pour le général Hertzog qui fonda le Parti nationaliste en 1915, ces mesures étaient définitives. Ce sont des hommes du parti d'Hertzog qui régiront tout en Afrique du Sud à partir de 1948. Pour classer les « races » inégales, des procédures d'enregistrement sont mises en place dès 1950 (*Population Registration Act*). Les mariages mixtes seront de nouveau interdits en 1949. Les rapports hors mariage seront sanctionnés par l'*Immorality Amendment Act* (1950) : la vie sexuelle était ainsi dépréciée. L'urbanisme fut régi par des lois produites progressivement (*Group Areas Act*, etc.). La ségrégation scolaire fut institutionnalisée et codifiée rigoureusement entre 1953 et 1959. La loi antisabotage de 1962 n'est pas la plus répressive de toutes ces productions !

## REFORMES INSTITUTIONNELLES ET STRATEGIE TOTALE

Frederik De Klerk hérite aujourd'hui d'une structure où les sphères civiles et militaires convergent. Les « réformes » échafaudées en Afrique du Sud ne dénouent pas l'intrication traditionnelle du religieux, du juridique et du politique. Elles réordonnent simplement ces instances en réarticulant les niveaux et les fonctions de l'Etat et du droit au nom des principes des guerres modernes. A notre connaissance, le *National Security Management System* existe toujours. Depuis 1979, cette structure promeut des initiatives « réformatrices » qui vont de pair avec une vision inébranlable de la sécurité et de l'action répressive. ■

Ange-Séverin Malanda



## VERWOERD

Hendrick Verwoerd est né en 1901 aux Pays-Bas. Rédacteur en chef de *Die Transvaaler*, il en fait un organe de propagande nazie.

cupéré par le gouvernement qui en fait un sénateur. En 1950, il prend en charge le ministère des Affaires indigènes puis devient Premier ministre.



## VORSTER

Vorster Hon Balthazar Johannes est né en 1915. Membre du gouvernement dès 1961, il succède à Verwoerd après l'assassinat de celui-ci (1966). Ex-militant pronazi.

C'est aussi un des maîtres d'œuvre de la politique des bantoustans.



## BOTHA

Né en 1916, il fut, au côté de Vorster l'un des dirigeants du mouvement nazi *Ossewabrandwag*. Premier ministre en 1978, il développa comme jamais l'armée et la police contre « l'assaut total du communisme mondial ».



## DE KLERK

Il devient président le 20 septembre 1989. Il hérite du pouvoir dans une situation difficile : son parti n'est plus majoritaire en voix, le mouvement anti-apartheid est plus puissant que jamais.



Ian Berry/Magnum

# C'EST AINSI QUE LES HOMMES

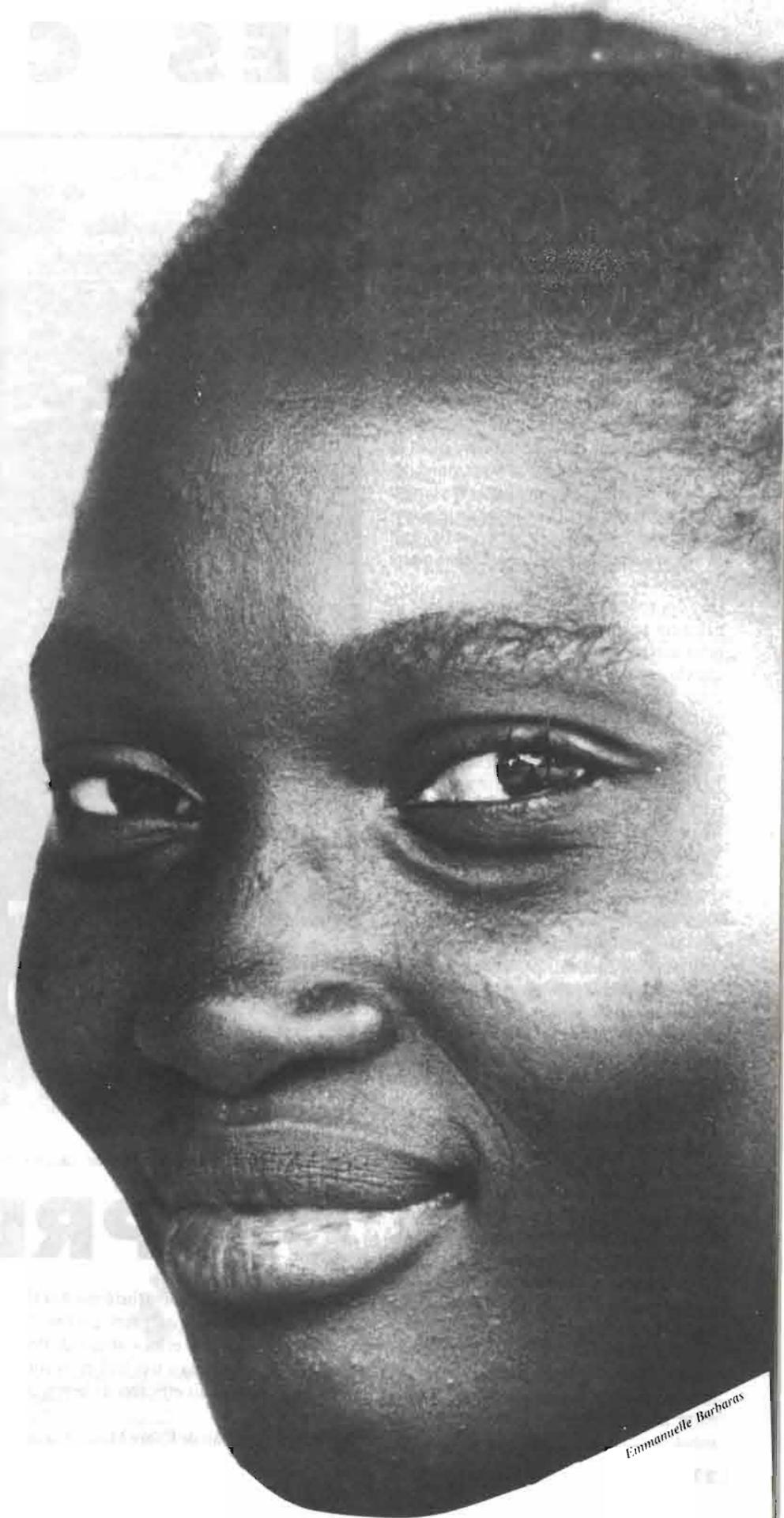
# VIVENT

Loger toutes les familles noires nécessiterait de bâtir une maison toutes les trois minutes pendant vingt ans.

**R**acisme institutionnel, déportations massives, répression et meurtre pour soumettre tout un peuple à une surexploitation forcée, une misère sous humaine.

Le peuple s'organise et combat, mouvements de masse et lutte armée entremêlés.

Résistance et insurrection : la vie plus têtue que la mort.



Emmanuelle Barbaras

Ciskei, Bophuthatswana, Venda..., la géographie et l'histoire ignorent ces Etats. Tandis qu'ils sont pour l'apartheid, un des pivots essentiels du système.

# LES CAMPS

La concentration des Africains dans des bantoustans a des racines historiques en Afrique du Sud même ou des réserves existaient dès le XIX<sup>e</sup> siècle.

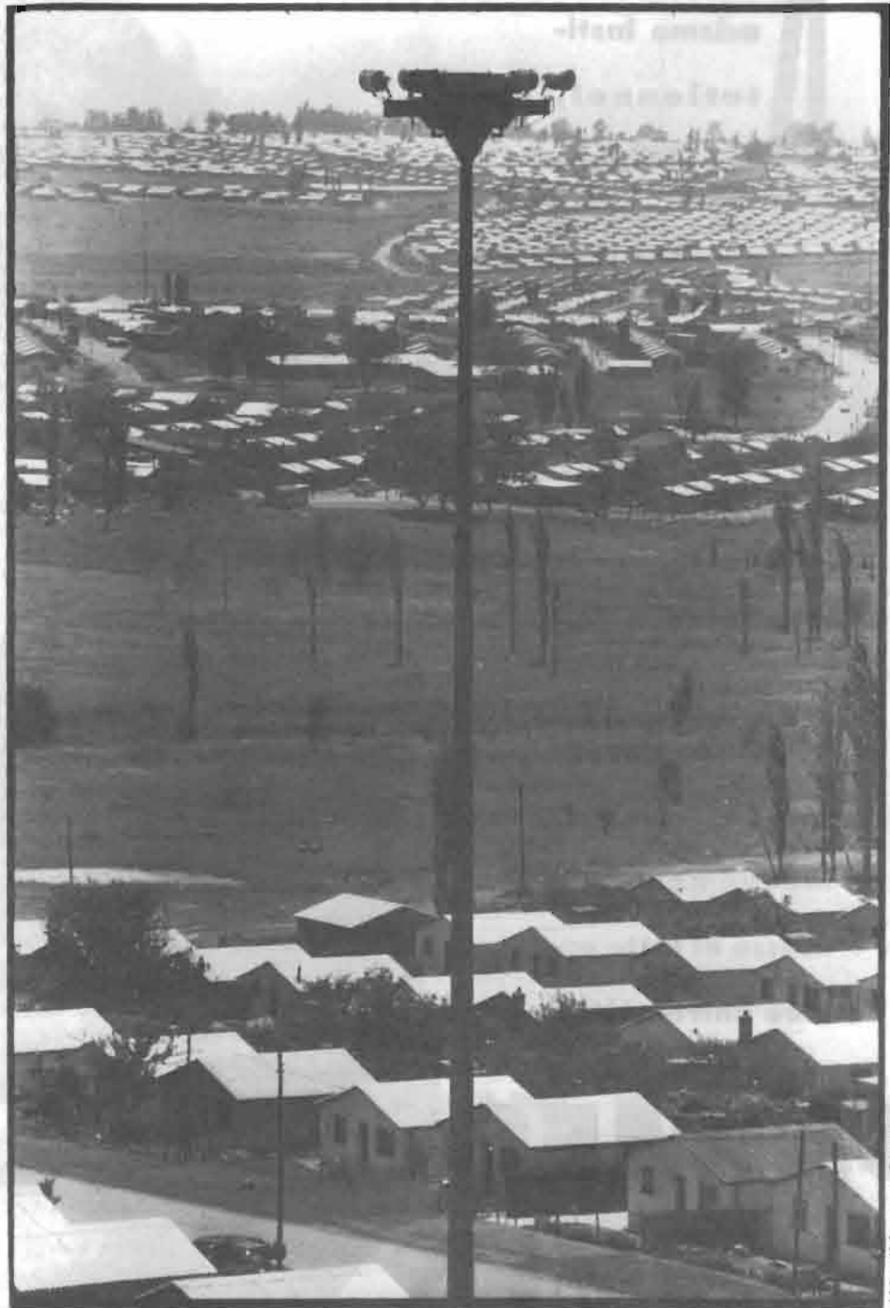
Ces réserves ont été légalisées par les *Lands Acts* de 1913 et 1936 qui en ont fixé les limites. Il s'agissait déjà de déposséder les Africains de leurs terres et de contrôler la circulation des populations. Mais la constitution des bantoustans correspond, elle, à des impératifs plus modernes et permet, en outre, de dénier à la majorité de la population tout droit politique et territorial tout en la maintenant à disposition comme main-d'œuvre.

Une des solutions envisagées et qui sera finalement retenue fut la constitution d'Etats noirs indépendants. En attribuant aux Africains la nationalité d'un des bantoustans ainsi créés, l'on pouvait alors les transformer en immigrants dans leur propre pays, l'Afrique du Sud. Leurs territoires furent découpés en morceaux éparpillés ou en « taches noires ». Les Blancs entendaient conserver les 87 % du territoire sud-africain qu'ils s'étaient réservé, fût-ce au prix de la crédibilité de leur tentative. Vorster, successeur de Verwoerd, résumait en 1968 la philosophie de la bantoustanisation : « Il est vrai que certains Africains travaillent pour nous. Ils continueront de la faire pendant des générations encore malgré notre idéal de séparation complète... Mais pour autant, cela ne leur donne pas le droit d'avoir des revendications politiques, ni maintenant ni dans l'avenir... Qu'ils soient ou non résidents permanents ne change rien à l'affaire... » (1). Dix bantoustans vont être créés : Bophuthatswana, Lebowa, Kwandebele, Gazankulu, Venda, Kangwane, Qwaqwa, Kwazulu, Transkei et Ciskei.

Pour la mise en place d'autorités locales, Pretoria réactiva les anciennes structures tribales et les coiffa d'administrateurs blancs.

Au fil des années, Pretoria affecta une « nationalité » à chaque Africain (2) de façon à faire baisser le nombre des Noirs dans les zones blanches, à restreindre leur accès à la nationalité sud-africaine.

La tribalisation fut poussée à outrance pour émietter encore les ensembles ainsi créés. Pretoria ne se priva pas de jouer des différends entre notables (3), nourrissant un racisme tribal.



Abbas/Magnum. Soweto

# DE PRETORIA

Les collaborateurs de l'apartheid mis à la tête des bantoustans se targuent parfois de condamner l'apartheid et les « abus » de Pretoria. Cela ne va jamais très loin et ils sont au contraire des relais efficaces de la répression raciste.

Au Transkei, le clan de Kaiser Mantazina de-

mande une extension de son territoire et dénonce Pretoria, il est aussi l'homme le plus payé d'Afrique du Sud, entretient la corruption et mène des milices contre l'UDF.

Au Bophuthatswana, Mangope sollicite les investissements étrangers dont ses sujets ne voient jamais la couleur et soutien la politi-

que de Pretoria. Il parcourt le monde en servant de vitrine à la politique des bantoustans. Il a notamment été reçu à Paris.

Au Ciskei, où les élections truquées sont la règle, Lennox Sebe touche 200 fois le revenu moyen.

Mais la tête de liste est sans conteste Gasta Buthelezi, présenté comme un grand leader africain. Il ne se prive pas de se montrer comme un militant anti-apartheid et de réclamer la libération de Nelson Mandela. Ex-militant de l'ANC, saisi par le démon du pouvoir, membre de la famille royale zouloue, il a accepté de jouer le jeu des racistes en prenant la tête du bantoustan zoulou.

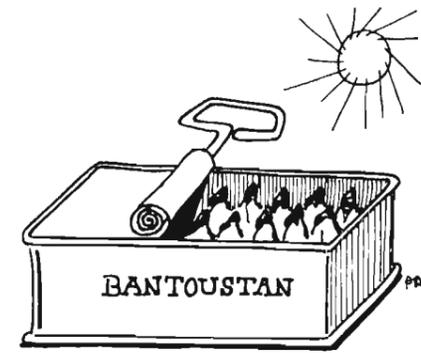
Chantre de la « fierté zouloue », il a créé l'Inkhata, organisation tribaliste, auxiliaire précieux de la police sud-africaine et qui fait la chasse aux militants de l'ANC et de l'UDF. Les Impies (la branche armée de l'Inkhata) ont ainsi tué l'avocate Victoria Mxenge et son mari et, le 21 janvier 1987, tentèrent de tuer Victor Ntuli, proche de l'UDF. On releva 13 morts. En 1985, des pogroms anti-Indiens firent des dizaines de tués et, en 1986, de nombreux Pongos furent massacrés.

En perte de vitesse (4), l'Inkhata reste un outil privilégié de Pretoria, qui fait monter le cycle de la violence. L'Inkhata est responsable de l'essentiel de la guerre menée dans la région de Pietermarisburg contre les organisations anti-apartheid et qui a fait des milliers de tués. Une situation identique prévaut dans tous les bantoustans avec les groupes de Vigilants qui tuent les militants de l'UDF et d'autres groupes non raciaux. Pretoria tire les ficelles : diviser pour régner.

De 1984 à 1986 : 20 000 morts, 14 000 cas de violence recensés, 23 000 maisons détruites (5) en Afrique du Sud. Une bonne part est à l'actif de ces chefs de bandes.

Un des aspects les plus inhumains de cette véritable néocolonisation à usage interne est sans conteste celui des déportations massives de population.

« ... 4 169 000 habitants des bantoustans ont déjà été déportés, et comme il est prévu de "développer" tous les bantoustans sans exception, on peut penser que les 2 834 000 Africains qui les occupent encore vont l'être également. Quelque incroyable que cela puisse paraître, c'est donc au total 13,9 millions d'Africains à peu près, qui pourraient être chassés de chez eux dans le cadre de la politique de bantoustanisation du gouvernement sud-africain. Parmi ceux-ci, 6,27 millions environ l'ont déjà été. Les 7,7 millions qui restent, soit ont été déportés récemment, soit vont l'être dans l'avenir. Dans certains cas, vont être déplacés des gens qui l'ont déjà été jusqu'à deux ou trois fois, du fait des aspects contradictoires ou des changements dans la



Une ouverture...

politique de bantoustanisation, ou du fait de la modification des frontières des bantoustans... » (6).

On peut ainsi être Sud-Africain le dimanche et se réveiller Bophuthatswanais immigré irrégulier le lundi !

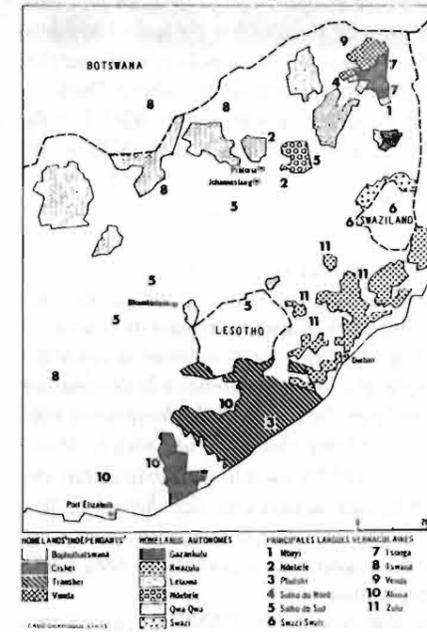
Des 3,2 millions d'Africains vivant dans les zones rurales blanches en 1960, il ne restait que 1,4 million de personnes en 1980. Aujourd'hui, 65 % de la main-d'œuvre sud-africaine dépend officiellement d'un bantoustan.

Intérêt supplémentaire pour le régime d'apartheid, l'indépendance de quatre bantoustans entre 1976 et 1981 a permis de faire passer la proportion de population blanche de 16 % en 1976 à 18,2 en 1981. En fait, aujourd'hui, elle ne représente que 14 % de la population totale d'Afrique du Sud.

Certains rêvent d'une Afrique du Sud sans Noirs, sur 83 % du territoire actuel.

La situation dans les bantoustans (7) est par ailleurs dramatique. Ces Etats de complaisance n'ont aucune ressource pour la plupart. Il était même interdit, jusqu'en 1970, d'y installer une entreprise.

DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE DES HÔMELANDS (Novembre 1981)



Le tiers de la population des bantoustans vit en fait dans des camps de « réinstallation » aux conditions de vie et d'hygiène terribles et où règne le désespoir (8).

La littérature officielle n'hésite pas à parler de « surplus » et de « non-productifs ». Réservoirs de main-d'œuvre, les bantoustans sont également des dépotoirs pour êtres humains. Le taux de mortalité infantile (50 % avant deux ans) autorise même à parler de mourir (9) dans certains cas.

Une telle situation n'est que la traduction économique des choix faits par Pretoria qui a cantonné les populations africaines dans les zones les plus pauvres, sur des terres insuffisantes et le plus souvent arides.

Les seules ressources sont ou des retours d'argent des travailleurs dans les entreprises extérieures ou des subsides directs de Pretoria qui y consacre 9 % de son budget (77 % du budget tous les bantoustans).

Le Ciskei par exemple, compte 35 % de chômeurs, n'a pas de ressources agricoles et sur 493 millions de rands de budget, en reçoit 342 millions de Pretoria.

Le Bophuthatswana, pourtant le seul qui dispose de ressources naturelles importantes (mines), voit son plus gros investissement se résumer à Sun City, le plus grand lieu de plaisir africain ou les Sud-Africains blancs viennent jouer au casino, alimenter la prostitution et se saouler. Un bordel géant.

Lieux de mort pour les uns, de plaisirs pour les autres, les bantoustans qui abritent officiellement 74 % de la population sud-africaine ne contribuent que pour 3,5 % au PNB.

Mise sous contrôle de la population par des bandes armées, déportations massives, déni d'identité, entassement sur des territoires sans ressources, surexploitation de la main-d'œuvre, cela rappelle quelque chose à nos mémoires européennes.

Et Vorster soulignait le trait lorsqu'il rappelait en 1945 le cousinage de son régime avec celui des fascistes italiens et des hitlériens. Les bantoustans sont des camps. ■

René François

(1) Vorster, Premier ministre, Debates 24 avril 1968.  
 (2) En particulier, en 1970, avec le Bantu Homeland Citizenship Act.  
 (3) Les Pedis, rattachés de force au Lebowa ont, par exemple, vu les Pedis de Mountsee devenir sujets du Kwandebele.  
 (4) The Star, journal sud-africain, 23 et 24 septembre 1981.  
 (5) Conférence de l'Institut français des relations internationales, 8 mars 1988.  
 (6) Barbara Rogers, Diviser pour régner, ed. Droit et Liberté, 1978.  
 (7) Aucun n'est reconnu comme Etat par un autre pays.  
 (8) On verra, à ce sujet, le remarquable film La dernière tombe à Dimbaza.  
 (9) Rand Daily Mail, journal sud-africain, 6 juin 1984.

**Divers mais uni, éclaté mais cohérent, le mouvement du peuple sud-africain pour la liberté occupe tous les terrains, sous toutes les formes. Nous en présentons trois piliers : l'ANC omniprésent, les syndicats en pleine croissance, le Mouvement démocratique de masse, outil de la lutte démultipliée.**

**C**'était le 8 janvier de l'année 1912, à Bloemfontein. Ils étaient venus de tous les coins de l'Afrique du Sud, des villes comme des campagnes. Ils étaient Zulu, Xhosa, Venda, Sotho, Tswana... : « *Le démon des luttes raciales (inter-ethniques), les aberrations des querelles Xhosas-Fingos, l'animosité entre Zulus et Tongas, entre Basuto et chacune des autres tribus indigènes, doivent être enterrées et oubliées* », avait exhorté P. I. Semé, futur trésorier de l'ANC. « *Nous sommes un seul peuple.* » De cette prise de conscience nationale naquit l'ANC.

Dès sa création, l'ANC lance une campagne pour l'abrogation du *Land Act* qui confinait 87 % des Noirs sud-africains sur 7 % des terres. Pour obtenir le veto du gouvernement britannique (ancienne tutelle de l'Afrique du Sud), une délégation de l'ANC est envoyée à Londres. Le gouvernement britannique fait la sourde oreille. En 1913, l'ANC engage cette fois-ci avec succès une campagne contre l'extension du port des pass aux femmes. Au début des années 20 et durant les années 30, la lutte du Congrès s'étend sur le secteur industriel. Une série de grèves successives secouent alors l'Afrique du Sud.

#### L'APPEL A LA POPULATION

Mais c'est surtout à partir des années 40 que les activités de l'ANC vont connaître une grande ampleur. En 1949, sous la pression de sa jeunesse, conduite par Mandela, Sisulu et Tambo, l'ANC adopte un programme plus radical. On y préconise « l'action de masse », dans des boycotts, grèves, désobéissance civile, journées nationales de protestations, etc. En 1952, l'ANC lance une campagne de désobéissance civile : la population est invitée à refuser de se plier aux lois de l'apartheid. Le pouvoir réagit par un durcissement de la répression et plus d'emprisonnements.

Deux ans plus tard, et malgré la répression, l'ANC lance une autre campagne. Elle est dirigée contre l'éducation bantoue.

En 1955, l'ANC appelle les militants à se réunir à Kliptown pour définir un programme de lutte. Le 26 juin, la Charte de la liberté est adoptée par plus de trois mille délégués. Cette charte énumère de façon succincte toute une série de revendications sur les droits politiques, les droits sur la terre, les droits syndicaux, les droits au logement, aux soins médicaux et à l'éducation. Mais il ne s'agit pas d'un catalogue de revendications. La Charte présente comme essentielle la question de la gestion du pouvoir et de la terre. « *L'Afrique du Sud, stipule le préambule, appartient à tous ceux qui y vivent, Noir et Blancs* »... « *Aucun gouvernement ne peut revendiquer l'autorité légitime s'il ne se base pas sur la volonté de tout le peuple.* » Et plus loin : « *La richesse nationale de notre pays, patrimoine de tous les Sud-Africains, sera restituée au peuple.* » Ce texte demeure, aujourd'hui encore, le programme d'unité de toutes les forces anti-apartheid. Le gouvernement répond à l'adoption de la Charte de la liberté par l'arrestation de 196 dirigeants de l'ANC accusés de « trahison ».

#### UMKHONTO WE SIZWE

Le conflit s'aggrave pendant l'année 1960 quand la police ouvre le feu sur des manifestations pacifiques. Bilan : 69 morts. Des émeutes éclatent alors dans tout le pays. L'ANC et les autres mouvements anti-apartheid, tel le PAC, sont interdits. L'ère de la clandestinité et de la lutte armée commence. « *La dure vérité, déclarait Nelson Mandela, est que cinquante ans de non-violence n'ont rapporté aux Africains qu'une législation plus répressive et des droits de plus en plus restreints.* » Le 16 décembre 1961, des bâtiments officiels, des postes de police, sont soufflés par des explosions à Johannesburg, Durban, Port Elizabeth. *L'Umkhonto We Sizwe (le Fer de lance de la Nation)*, la branche armée de l'ANC est née. Peu de temps après, l'ANC subit un revers sérieux avec l'arrestation de ses dirigeants les plus prestigieux dont Nelson Mandela et Walter Sisulu. Au procès de Rivonia, Mandela prononce un réquisitoire célèbre contre l'apartheid avant de conclure : « *Toute ma vie, j'ai lutté pour la cause du peuple africain. J'ai combattu la domination blanche et j'ai combattu la domination noire. J'ai adopté pour idéal une société démocratique et libre où tout le monde vivrait ensemble dans la paix avec des chances égales. J'espère vivre pour le conquérir, mais c'est aussi un idéal pour lequel je suis prêt, s'il le faut, à mourir.* »

Les années soixante, l'ANC les passe à res-



Manifestation appelée par l'UDF après l'assassinat de l'avocate Victoria Mxenge

Ian Berry/Magnum

## UN SEUL PEUPLE

taurer son appareil organisationnel et les dommages créés par l'arrestation et l'emprisonnement à vie de ses leaders. Dans les années 70 et 80, l'ANC revient en force avec les luttes syndicales, l'insurrection des jeunes de Soweto et les actions de l'*Umkhonto We Sizwe*. En 1980, le *Fer de lance de la Nation* prend d'assaut le poste de police de Booyens en plein centre de Johannesburg. Le 1<sup>er</sup> juin 1982, la centrale pétrolière de Sasol est brûlée. Plus impressionnante encore : l'attaque en décembre 1982 de la centrale nucléaire de Koeberg, considérée comme l'endroit le mieux gardé de l'Afrique du Sud.

**L'**objectif de ces attaques : renforcer la confiance du peuple en faisant apparaître au grand jour la vulnérabilité de l'ennemi.

Les pseudo-réformes introduites par le pouvoir en 1984, et notamment la création de deux chambres, métisse et indienne, déchaînent un gigantesque mouvement de protestation. Les luttes s'intensifient dans les townships et dans les lieux de travail.

#### L'ANC C'EST NOUS TOUS

En défiant les lois qui bannissent l'ANC, « mouvement terroriste », la population affiche ouvertement son adhésion et son attachement à l'organisation de Mandela. Les

drapeaux de l'ANC, les photos de ses leaders emprisonnés ou en exil ornent toutes les manifestations contre le pouvoir ségrégationniste. Le mouvement syndical, dans sa grande majorité, se reconnaît également dans l'ANC. « *L'ANC, c'est nous tous*, déclarait Elijah Barayi, leader de la COSATU. *Peter Botha doit céder sa place au leader légitime de ce pays : Nelson Mandela.* »

L'ANC est aujourd'hui un élément clé de toute évolution. Ses leaders unanimement respectés, ses militants reconnus par la population, sa capacité de mobilisation en font le pivot, la référence obligée de toute action anti-apartheid en Afrique du Sud. L'organisation

a récemment relancé le débat politique autour de ses propositions constitutionnelles, actuellement discutées dans tous le pays et basées sur la Charte de la liberté.

Prisonnier depuis 28 ans, Nelson Mandela rencontre les dirigeants du régime d'apartheid et réaffirme clairement les positions de l'ANC tout en refusant toute libération conditionnelle. Illégal, l'ANC inspire pourtant toute l'activité anti-apartheid et a réuni le plus grand meeting de l'histoire moderne du pays à Soweto, fin octobre. Banni par le régime d'apartheid en 1961, l'ANC est en train d'être légalisé par le peuple. ■

Augusta Conchiglia

## NELSON MANDELA



A 71 ans, Nelson Mandela est le plus ancien prisonnier politique du monde. Il a passé 27 ans dans les bagnes de Pretoria. Il fut l'un de ceux qui relancèrent l'activité de l'ANC dans l'après-guerre et rédigèrent la Charte de la liberté.

Arrêté en 1962, il fut condamné à vie au procès de Rivonia. Emprisonné, Nelson Mandela est devenu un symbole. Il a acquis une telle autorité que les gouvernements de Pretoria tiennent à le rencontrer. Manœuvre ? Mandela a toujours refusé de signer quoi que ce soit et a aussi refusé sa libération « sous condition » de renoncement à la lutte.

## WALTER SISULU



Secrétaire général de l'ANC au moment de son arrestation, condamné à vie au procès de Rivonia avec Mandela et six autres dirigeants. Walter Sisulu est l'un des plus anciens compagnons de Nelson Mandela.

Libéré le 13 octobre 1989, avec sept autres prisonniers, il a réaffirmé sa fidélité à l'ANC, recommandé la poursuite de l'action. Le 29 octobre dernier, il parlait au nom de l'ANC devant 70 000 personnes au stade de Soweto. C'était, depuis des décennies, le premier meeting « légal » de l'ANC.

## ALBERT LUTHULI



Secrétaire général de l'ANC jusqu'à sa mort, Albert Luthuli fut assigné à résidence en 1960, lors de l'interdiction de l'ANC (le 8 avril 1960). Prix Nobel de la paix la même année.

Albert Luthuli est mort en 1967, happé par un train, selon la version officielle de Pretoria. L'ANC a toujours considéré sa mort comme suspecte.

# LA FORCE SYNDICALE

Pour les syndicats sud-africains non raciaux, la cause est entendue : il n'y a pas de distinction entre la lutte pour les droits économiques et la lutte pour l'émancipation politique. Histoire de la présence ouvrière dans la bataille contre l'apartheid.

En 1854, des dockers du Cap entrent en grève pour des salaires décentes. Ils signent ainsi l'une des premières grèves du mouvement syndical sud-africain. Malgré l'ampleur de cette grève, il faudra attendre les années 20 pour voir l'émergence d'un véritable mouvement syndical. Ayant été déposés de leurs terres au début du siècle par le *Land Act*, les Noirs sont obligés de descendre dans les mines et les usines pour survivre. En 1919, plus de 100 000 d'entre eux se réunissent pour défendre leurs intérêts et créent la *Industrial and Commercial Workers Union*. Une série de grèves secoue alors l'économie sud-africaine. La police intervient chaque fois et n'hésite pas à ouvrir le feu sur les grévistes.

C'est en 1946 que le mouvement syndical emporte sa première grande victoire : plus de 100 000 mineurs de l'*African Mine Workers Union* occupent les mines durant une semaine. La police intervient : 12 morts, une centaine de blessés.

Avec l'arrivée au pouvoir du Parti national en 1948 la répression antisyndicale s'accroît. La loi sur le communisme votée en 1949 réprime toute organisation ou personne présumée communiste ! Avec la loi sur la main d'œuvre, indigène, les grévistes noirs deviennent punissables de prison. Quant à la loi sur la conciliation dans l'industrie elle interdit le syndicalisme non racial et donne au ministre du Travail le pouvoir d'annuler les conventions collectives.

C'est dans ce contexte répressif que, d'une scission de la TUCSA réformiste, la SACTU voit le jour en 1955. L'initiative de sa création revient en fait à l'ANC. Non raciale, contrairement à la TUCSA, la SACTU affirme dans une résolution de son congrès constitutif, que « la lutte pour les droits économiques doit être liée à la lutte pour l'émancipation politique ». En 1960, la SACTU enregistre déjà 53 323 membres. Le 21 mars de cette année marque un tournant dans l'histoire de l'Afrique du Sud. 69 militants non violents sont massacrés par la police à Sharpeville ; l'ANC et le PAC sont interdits. Une période de grande répression s'ouvre. La SACTU est obligée de s'exiler. Il faudra alors attendre les années 70 pour assister à la résurgence des mouvements revendicatifs. En 1972, 1973, 1974, une vague successive de grèves

spontanées éclatent à Durban et dans le Natal. De ses mouvements naissent diverses organisations syndicales telles que le FOSATU, le NUM... En 1979, le droit de se syndiquer est arraché au pouvoir. Depuis, le mouvement ouvrier n'a cessé de se développer. Le nombre des grèves, estimé à 101 en 1979, est passé à 207, 342, 396, 336, 469 les années suivantes. Quand en 1984 la répression militaire et policière s'abat sur les townships et les organisations communautaires anti-apartheid, le mouvement syndical prend aussitôt le relais de la contestation sur les lieux de travail. L'année suivante est celle de l'Union des syndicats. Des contacts sont établis entre divers syndicats pour essayer de mettre sur pieds une seule centrale. L'AZACATU proche du mouvement de la Conscience noire AZAPO, refuse l'union, n'accepte pas le principe d'un syndicat non racial. Finalement, de la fédération de plus de 30 syndicats naît, en décembre 85, le COSATU, qui compte plus de 500 000 membres. La centrale se prononce pour une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. L'un de ses composants principales, le NUM va plus loin en 1987, lors de son congrès. Il adopte la Charte de la liberté comme guide pour la lutte contre l'oppression nationale et l'exploitation économique, et appelle le COSATU à une plus grande collaboration avec les organisations progressistes anti-apartheid.

# LE MOUVEMENT DEMOCRATIQUE

Au cours des années soixante-dix, et notamment après la révolte de Soweto de 1976, des centaines d'organisations locales ou professionnelles aux buts les plus divers voient le jour en Afrique du Sud.

Des associations d'étudiants, d'enseignants, de femmes, des regroupements axés sur les questions de logement, sportives, culturelles, religieuses se sont alors créées, profitant des maigres marges d'action laissées par le pouvoir de l'apartheid, afin d'organiser des formes légales de résistance contre la discrimination et l'exploitation. Au début 1983, le pasteur Allan Boesak lance un appel aux Eglises, aux organisations civiques afin de constituer un cadre commun d'action contre l'apartheid. La création d'un système tri-caméral, annoncée par le gouvernement, qui allait exclure une fois de plus la majorité noire de la population, rendait urgent le lancement d'une campagne d'information à un niveau national. En août 1983, 400 organisations se réunissaient à Mitchell's Plain dans la ville du Cap et



Gideon Mendel/Magnum

Elijah BARRAGI, président du COSATU

Employés (20 000), ouvriers de la chimie (15 000), ou de la métallurgie mènent de nombreuses grèves. Le mouvement des mineurs d'août 1987, coûte à l'apartheid 5 millions de journées de travail et 250 millions de rands en mobilisant 340 000 ouvriers. La répression fut très dure. Rien n'y fit, dès la mi-septembre, les usines Mercedes étaient paralysées par un nouveau conflit à l'appel de NUMSA. Cette constante répression n'a pas freiné l'explosion syndicale. En 1989, pour les neuf premiers mois, près d'une million de journées de grève ont été comptabilisées. De 1985 à 1988, les effectifs du COSATU ont été multipliés par deux. *The Citizen* estimait en juin dernier que les 25 syndicats reconnus groupaient près de deux

millions d'adhérents, soit 18 % des actifs (ce qui, proportionnellement, donnerait 4 millions d'adhérents en France).

Pretoria tente encore aujourd'hui, avec une nouvelle loi sur les relations dans le travail de limiter leur marge d'action.

Malgré son poids très important, le COSATU (partie prenante dans le MDM) ne se contente pas de l'acquis. Il mène une activité politique d'unité avec le NACTU (150 000 adhérents).

L'influence de l'ANC est très forte dans ses rangs. Irremplaçable, il amène à la lutte contre le régime le poids décisif d'une classe ouvrière surexploitée mais nombreuse, intéressée au premier chef par les changements à imposer. Né au début du siècle avec les migrations des travailleurs noirs vers les mines et les usines, le mouvement syndical au départ fractionné, inexpérimenté et corporatiste est aujourd'hui devenu un acteur puissant, incontournable des changements économiques et politiques en cours. Les divergences qui traversaient le mouvement syndical au début des années 84-85 sur la question des liens entre les revendications politiques communautaires et les intérêts corporatistes des travailleurs semblent avoir été tranchés par les luttes. Le FOSATU (une autre branche syndicale) réticent à s'engager au départ sur le terrain politique y est présent actuellement et le leadership de l'ANC sur la lutte est aujourd'hui accepté par tous les syndicats excepté l'AZACATU. ■

David Gakunzi

# EMENT DEMOCRATIQUE

constituaient le Front démocratique uni (UDF) sur des bases proches de la Charte de la liberté de l'ANC.

Douze personnes sont choisies pour représenter ce vaste rassemblement : des cadres provenant des Eglises, mais aussi de l'ANC et des jeunes générations sortant des luttes des townships. Mandela, Sisulu et leurs camarades du procès de Rivonia figurent parmi ses membres d'honneur.

L'UDF connaît un essor fulgurant. Il affiche sa non-racialité dans la devise : « L'UDF unit, l'apartheid divise... » Trois mois après sa constitution, 178 autres organisations rejoignent l'UDF qui compte alors deux millions de membres.

La campagne pour le boycott des élections est un succès : 10 % de votants aux municipales et moins de 20 % aux deux chambres métisse et indienne. En 1987, 700 associations sont affiliées à l'UDF auquel adhèrent trois millions de Sud-Africains.

L'UDF devient trop puissant et son adhésion aux idéaux de l'ANC trop gênante pour le pouvoir sud-africain. Le 24 février 1988, le gouvernement impose de dures restrictions au fonctionnement de ses activités. Des décrets, spécialement promulgués dans certaines provinces du

pays, interdisent de réunir les organisations membres de l'UDF. 70 à 80 % des militants sont emprisonnés.

Mais on ne peut étouffer complètement le plus grand mouvement anti-apartheid qu'ait connu le pays, le Mouvement démocratique de masse (MDM) relance les actions anti-apartheid réunies et aujourd'hui l'essentiel des forces non raciales contre l'apartheid. Le puissant Conseil des Eglises sud-africaines dirigée par Desmond Tutu, les animateurs de la Campagne contre la conscription à l'armée, *End Conscription Campaign*, ou l'Association médicale et des dentistes (Namda) ont rejoint le MDM.

Le Comité national de coordination des enseignants (NCCT) représentant quelque 150 000 enseignants, l'Association des juristes démocratiques (Nadel) ou le Congrès des travailleurs sud-africains de la santé ont adhéré à l'intégralité de ses revendications. Le succès des campagnes de désobéissance civile, en août 1989, la campagne de boycott des commerçants blancs noirs complices de l'apartheid, lancée avec l'appui des syndicats, ont prouvé la capacité de mobilisation du MDM. ■

D. G.

## RUTH FIRST

Journaliste, militante de la Fédération des femmes sud-africaines et membre de l'ANC, Ruth First fut, toute sa vie, poursuivie par la haine des racistes. Son combat fut raconté partiellement par sa fille Shawn Slovo dans le film *A world apart*.



Shawn Slovo

Ruth First, exilée, était enseignante à l'université de Maputo, au Mozambique, lorsqu'elle fut tuée par un colis piégé des services secrets de Pretoria. C'était en 1982. Elle était aussi la femme de Joe Slovo, membre du Comité exécutif de l'ANC.

## ALLAN BOEZAK

Le pasteur Boesak est le secrétaire général de l'Alliance mondiale des Eglises réformées. Militant anti-apartheid actif, il est membre de la direction de l'UDF. Il a été interpellé ou arrêté à de nombreuses reprises.



## DESMOND TUTU

Mgr Tutu est l'archevêque anglican du Cap. Il a reçu en 1984 le prix Nobel de la paix pour ses activités anti-apartheid. Figure très médiatisée, il a largement utilisé sa notoriété pour appuyer l'action contre le système raciste. Mgr Tutu est également président de la Conférence des Eglises africaines.



## DENIS GOLDBERG

Militant de l'ANC et membre du Parti communiste sud-africain, Denis Goldberg est condamné à vie au procès de Rivonia. Il est enfermé dans une prison pour Blancs (les autres condamnés sont au bagne « noir » de Robben Island), il est relâché en 1984 après avoir signé un texte où il renonce à la lutte armée. Il quitte aussitôt le pays, en secret, pour reprendre sa place dans l'ANC.



## NOUS SOMMES TOUS SUD-AFRICAINS

Il existe en France plusieurs associations qui organisent, très souvent ensemble, des actions et des campagnes contre l'apartheid.

■ Le MRAP fait de la lutte anti-apartheid une de ses préoccupations les plus importantes. Il a notamment édité une brochure sur l'Afrique du Sud et diffusé nombre de matériel anti-apartheid. Il organise ou participe constamment aux initiatives et manifestations contre le régime sud-africain.

Il a mis en place une commission anti-apartheid active qui intervient régulièrement dans les instances internationale, animent des réunions et débats, publie les listes de produits à boycotter. Elle diffuse également nombres de documents contre l'apartheid. (Tél. : 48.06.88.00, 86, rue Oberkampf, 75011 Paris.)

■ Le MAA (Mouvement anti-apartheid) a été créé en 1975 pour agir et informer en permanence. Il cherche à informer sur les réalités de l'apartheid et à mobiliser pour des actions de boycott. Le MAA dispose d'une documentation régulièrement mise à jour. Il participe aux actions avec les autres associations. (Tél. : 47.70.29.09, BP 109 - 75463 Paris cedex 10.)

■ L'AFASPA (Association d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique) a été créée en 1972 par des militants anticolonialistes. Elle travaille en fait autour de tout ce qui concerne l'Afrique mais comporte aussi une commission spécifique sur l'Afrique australe. Solidaire de l'ANC et de la SWAPO, elle édite plusieurs revues dont *Résistances anti-apartheid*, qui donne des extraits de la presse sud-africaine et de celle des mouvements de libération. L'AFASPA lutte plus généralement pour un nouvel ordre économique mondial, une autre coopération avec l'Afrique et pour le développement de liens d'amitié entre les peuples de France et pays africains. (Tél. : 48.48.71.20 ou 21, rue Marceau, 93100 Montreuil.)

■ La RNCA (Rencontre nationale contre l'apartheid) est née en 1986, d'un colloque tenu par divers mouvements (dont l'AFASPA). Elle dispose d'un journal (*Liaisons*). La RNCA mène campagne par tous les moyens contre l'apartheid et organise notamment des débats, réunions et expositions à travers la France. (26, rue E.-Raspail, 94110 Arcueil.)

# L'UNITE ET LA

**Solly Smith est le représentant en France de l'African National Congress, poste où il a remplacé Dulcie September, assassinée par les agents de Pretoria. Il répond aux questions de Différences.**

*Différences : Accords de cessez-le-feu en Angola, discussions au Mozambique, indépendance namibienne, etc. La situation évolue rapidement en Afrique australe. Qu'elles répercussions cela a-t-il en Afrique du Sud ?*

■ Solly Smith : Le cessez-le-feu en Angola, les discussions en cours au Mozambique et l'indépendance de la Namibie apparaissent comme des conséquences de la lutte qui a été menée. Il est évident qu'un ensemble d'événements s'est produit, qui a obligé le régime sud-africain à négocier avec ces pays. Parmi ceux-ci, figurent la défaite de l'armée sud-africaine en Angola et le changement d'équilibre militaire qu'elle a impliqué. La raison de ce bouleversement de l'équilibre militaire est directement imputable à l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud.

Ces victoires ont eu un impact en Afrique du Sud. Le peuple intensifie sa lutte pour accélérer l'entreprise de démolition du système d'apartheid et d'oppression. Le régime est plongé dans une crise politique et économique tellement sérieuse qu'il parle aujourd'hui de changement et de réforme.

*D : Pretoria traite l'ANC de « terroriste ». Quelles réflexions cela vous inspire-t-il ? Quels sont les moyens d'action utilisés par l'African National Congress ?*

■ S.S. : L'ANC n'est pas une organisation terroriste. Pendant des décennies, elle a exprimé sa préférence pour la résolution des problèmes de notre pays par voie de négociation. Mais nos appels répétés ont toujours été ignorés. Ce n'est qu'après que nos appels aient été ignorés que nous avons utilisé un langage qu'ils ont très vite compris : la lutte armée. Afin de contrer notre lutte armée, ils nous ont appelé « terroristes ». L'ANC et le peuple sud-africain intensifient la lutte à l'intérieur du pays et cela a plongé ce dernier dans une crise sérieuse.

*D : Quelle est aujourd'hui la situation en Afrique du Sud, après les spectaculaires révoltes de ces dernières années ?*



■ S.S. : La lutte du peuple sud-africain n'est pas dirigée vers un amendement du système d'apartheid, mais vers la destruction de ce système. La libération implique un changement des rapports de force tel, que tous les Sud-Africains puissent s'engager dans le processus politique sur la base d'une égalité complète, d'une société fondée sur la participation entière de la collectivité, sur l'établissement d'institutions utilisées pour le produit de son labeur. Aujourd'hui, les masses intensifient leur lutte pour détruire le système d'apartheid.

*D : L'arrivée du président De Klerk offre-t-elle des perspectives réelles d'ouverture, notamment après ses déclarations où il a souhaité que la population noire puisse un jour voter ?*

■ S.S. : Aujourd'hui qu'il aspire à la présidence de la République, sur quelle base pouvons-nous prendre au sérieux les déclarations de M. De Klerk, lorsqu'il affirme que le Parti national reconnaît que le moment est venu pour la disparition du système d'apartheid ?

N'avons-nous pas déjà entendu cela dans le passé ? P. W. Botha a promis le partage du pouvoir et il apparaît aujourd'hui qu'il a plutôt orchestré l'autoritarisme. B. J. Vorster avant lui, avait demandé six mois pour supprimer l'apartheid. Il est mort après avoir plutôt renforcé le système. De Klerk affirme que l'apartheid va disparaître et au même moment, il assure à ses sympathisants que le système « une personne, une voix » est inacceptable et que les droits des différents groupes ethniques (1) ne sont pas négociables. De-

# DEMOCRATIE



vant l'offensive de la propagande sud-africaine qui présente le régime comme moteur de changements imminents, il est bon que nous nous rappelions ce que sont les problèmes en Afrique du Sud.

*D : Peut-on réformer l'apartheid ?*

■ S.S. : Le régime sud-africain qui fait face à une avalanche d'oppositions et de résistances chez lui et à l'étranger, a recouru à un simulacre de « réformes ». La vérité est que ce système d'apartheid en Afrique du Sud ne peut être réformé. Il ne peut qu'être aboli.

*D : Quelle Afrique du Sud veut l'ANC ? Avec quel régime ? Quel serait le sort de la minorité blanche, si l'ANC venait au pouvoir ?*

■ S.S. : L'élément central de toutes les « réformes » proposées et accomplies par Pretoria est le concept de droits raciaux. Les membres de l'ANC et toute la population du pays, rejettent tout autant le concept que l'hypothèse sur laquelle il se fonde, à savoir que la société sud-africaine est composée de peuples dont les existences mutuelles sont incompatibles et dont la survie et la liberté dépendent de ségrégations géographiques et politiques.

L'expérience a montré que la démocratie ne peut s'épanouir que lorsque les droits et les obligations sont équitablement répartis sur tous les citoyens. Ces droits sont niés lorsque leur exercice est lié à l'appartenance à un groupe racial ou ethnique. Dans ce cas, les droits de tous les citoyens en sont diminués. Le concept de droits raciaux qui procure à une minorité un droit de veto sur les aspirations de la majorité, véhicule des germes de division et de conflits perpétuels et ne peut donc procurer la paix et la sécurité continues tant pour la minorité que pour la majorité. Un système non racial et démocratique procurerait une base pour construire une sécurité durable pour tous les Sud-Africains.

De par leur nature, les changements que nous demandons ne peuvent aboutir que par la lutte de l'opprimé. Le refus ferme de la majorité des Sud-Africains d'être partie prenante dans le processus de « réformes », la résistance acharnée malgré les restrictions grandissantes, les détentions et la répression violente, le courage et la volonté d'aller jusqu'au sacrifice de notre propre vie, tout cela montre notre détermination à poursuivre la lutte jusqu'à ce que nos objectifs aient été atteints.

*D : Le boycott de l'Afrique du Sud vous semble-t-il efficace ? Est-ce une bonne chose, une aide réelle pour les mouvements anti-apartheid et la population sud-africaine ? N'est-ce pas, comme cela se dit en Europe, la population noire qui en supporte le poids ?*

■ S.S. : Le boycott de l'Afrique du Sud dans les domaines de la culture, du sport, des produits et de la finance a été conçu comme un aspect important de la stratégie de l'ANC en vue de l'isolation totale du régime racial minoritaire. Après des campagnes intensives dirigées par notre organisation en notre peuple avec le soutien d'organisations anti-apartheid au niveau mondial, des Nations unies et d'autres organisations internationales, les contacts culturels, sportifs,

## MA POSITION DEPUIS 29 ANS...

**Le 5 juillet 1989, P. W. Botha, président de la République sud-africaine à l'époque rencontrait Nelson Mandela, toujours détenu.**

« La déclaration publiée par le ministre de la Justice, M. Kobie Coetsee, sur ma rencontre avec le président de la République, constitue le reflet réel de ce qui s'y est produit. Cependant, cette déclaration ne constitue pas une déviation par rapport à la position qui est la mienne depuis 29 ans, à savoir qu'un dialogue avec le mouvement démocratique de masse et en particulier avec l'African National Congress constitue l'unique moyen de mettre fin à la violence et de ramener la paix dans notre pays.

« Je fais cette déclaration en réponse aux commentaires des médias concernant ma rencontre avec le président de la République. Je crois cependant qu'à ce niveau de discussion, des déclarations supplémentaires à la presse, si elles devaient servir d'instrument dans la conduite de discussions futures, ne seraient pas le moyen d'action le plus approprié pour la mise en œuvre d'un développement pacifique.

« J'aimerais aussi confirmer que ma libération n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. Comme je l'ai dit dans la déclaration initiale, j'aimerais seulement pouvoir contribuer à la création d'un climat susceptible de promouvoir la paix en Afrique du Sud. »

Le 12 juillet 1989

académiques, financiers et d'autres formes de contact entre la communauté internationale et l'apartheid sud-africain, sont aujourd'hui réduits au minimum. La population noire a toujours souffert. elle ne souffrira plus longtemps si les mesures de boycott sont appliquées.

*D : Comment l'ANC perçoit-elle le travail accompli par les Eglises, l'UDF, le Black Sash ou encore les conscrits blancs refusant de réprimer la population ?*

■ S.S. : Dans le processus de lutte, le peuple sud-africain a appris que l'unité et la démocratie sont les pierres angulaires de notre lutte. L'UDF, le Black Sash, la Jeunesse blanche, les Eglises, tous ces mouvements appartiennent au mouvement démocratique de masse dans une optique d'unification du peuple et de lutte pour la démocratie. Le mouvement ANC appartient au peuple sud-africain comme le peuple sud-africain lui appartient.

*D : La rencontre de Pieter Botha et de Nelson Mandela, le 5 juillet dernier a été diversement interprétée. Que s'y est-il dit ? S'agit-il d'un début de négociation, d'une mise au point, d'un échange d'information sur les buts respectifs des deux forces en présence... ?*

■ S.S. : La rencontre entre Botha et Mandela était confidentielle et nous croyons qu'elle s'est tenue dans le but d'échanger des points de vue et des informations sur la situation en Afrique du Sud (cf. communiqué, NDLR).

*D : L'ANC était invité à Paris, par le président Mitterrand, à l'occasion des cérémonies du bicentenaire de la Révolution française. Qu'attendez-vous du gouvernement français ? La politique française vous semble-t-elle conséquente et suffisamment déterminée contre l'apartheid ?*

*Qu'attendez-vous des gouvernements étrangers, de la France en particulier ?*

■ S.S. : Les célébrations du bicentenaire de la Révolution française sont un événement d'importance historique. L'ANC a été honoré par l'invitation du président Mitterrand. Cette invitation a constitué un soutien effectif pour le peuple opprimé d'Afrique du Sud et un désaveu pour le régime sud-africain qui n'y était pas convié.

Progressivement, le peuple français commence à participer activement à la lutte contre l'apartheid. ■

**Solly Smith représentant de l'ANC en France**

(1) Le « Droit des groupes ethniques » est la nouvelle forme politique mise en avant par Pretoria pour prolonger l'apartheid. Il s'agit, en fait, du droit des Blancs à rester dominants.

# LA LOI ET L'ORDRE DE L'ARBITRAIRE

**La République sud-africaine est une vaste prison régie par une terreur programmée, infiniment sophistiquée. Enquête.**

La non-interdiction par le gouvernement des manifestations de l'ANC qui se sont déroulées il y a quelques semaines dans deux grandes villes sud-africaines constitue un recul majeur. La répression systématique de toute opposition individuelle ou collective au système économique et politique présente en effet une donnée fondamentale du fonctionnement de l'apartheid. La répression est d'autant plus efficace qu'elle imbrique intimement les moyens de la violence symbolique (lois, justice) et la répression physique (armée, polices, système pénitentiaire).

## L'ÉTAT D'URGENCE

Devant les réactions de plus en plus massives des populations des townships qui refusent l'état de sous-développement dans lequel elles se trouvent (1), le gouvernement instaure en 1985 l'état d'urgence toujours en vigueur. Ce qui signifie, en particulier, que l'ensemble des personnels chargés de l'application des

lois (policiers, militaires, agents de l'Etat), quel que soit leur grade, sont habilités à opérer des arrestations sans mandat. Ils peuvent décider le maintien en détention sans inculpation pendant 14 jours. Au-delà de cette période, le ministre de la Loi et de l'Ordre peut autoriser une prolongation illimitée. Le gouvernement accorde une parfaite immunité aux personnels de répression pour les actes accomplis « de bonne foi » dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont impartis par la législation d'urgence précisée. En 1965, il y avait 1 800 prisonniers politiques. En 1985, sur 36 000 personnes arrêtées, 11 000 purgent des peines d'emprisonnement. L'année suivante, on passe à 23 000 détenus (2).

La nature de l'apartheid comme système politique raciste entraîne un arbitraire total quant à la distinction entre les emprisonnements pour délit de droit commun et délit à caractère politique. Par exemple, de nombreux prisonniers sont condamnés pour meurtre du seul fait de leur présence sur le lieu d'un crime et classés « droit commun ». De 1948 à 1981, 12 millions de personnes ont été arrêtées ou poursuivies (120 cas par jour dont moins de 10 % sont assistés d'avocats). En 1984, 238 000 personnes ont été conduites en prison à l'issue de rafles policières !

S'y ajoutent le harcèlement dont sont victimes ceux qui refusent de plier l'échine ainsi

que les représailles que subissent leurs familles.

« C'est ainsi que Thozamille Gqweta, président d'un syndicat noir, le South African Allied Workers' Union - SAAWU (Syndicat des travailleurs sud-africains unis), a été détenu huit fois sans jugement depuis le début de 1981 ; sa dernière arrestation eut lieu le 22 février 1985. Au cours d'une de ses périodes de détention, Thozamille Gqweta a dû être hospitalisé d'urgence en service psychiatrique. Sa mère et un autre membre de sa famille moururent dans un incendie dont les causes n'ont jamais pu être élucidées. Lors de leurs funérailles, la police ouvrit le feu sur les assistants, tuant sa compagne, Diliswa Roxista » (2).

## LE SILENCE CARCERAL

La torture en prison ou dans les locaux de la police de sécurité courante. Sa pratique est permise par la nature des lois, le contenu des articles entraînant la détention, le maintien au secret, l'isolement cellulaire, l'abandon total des détenus entre les mains de la police, le refus indéterminé de la détention. Ainsi, après l'interdiction de l'ANC et du PAC (en 1960), 17 organisations sont déclarées illégales en 1977. La loi sur la sécurité est encore plus dure dans certains homelands. Entre 1963 et 1972, 22 détenus politiques au moins sont morts dans des circonstances mystérieuses alors qu'ils se trouvaient entre les mains

de la police. Curieusement, à la suite des troubles de Soweto qui éclatèrent en juin 1976, les « suicides » se multiplient dans les prisons : on en dénombre au moins 20 d'août 1976 à septembre 1977. Le plus célèbre d'entre eux est Steve Biko, dirigeant du Mouvement de la conscience noire mort le 12 septembre 1977 à Pretoria.

## CRIMES D'ÉTAT

La République sud-africaine bat tous les records en matière d'exécutions judiciaires : 40 pendaisons en 1971, 67 en 1976, 132 en 1978, 133 en 1979, 130 en 1980, 96 en 1981, 90 en 1983. Le 21 août 1984, *The Star*, journal de Johannesburg annonçait 14 pendaisons en une semaine. 114 exécutions ont eu lieu en 1984 : 1 Asiatique, 2 Blancs, 24 métis et 87 Noirs. La peine de mort est évidemment étendue aux délits politiques. L'assassinat ou l'enlèvement d'opposants sont commis au cours d'interventions musclées des forces armées sud-africaines dans les pays voisins : en décembre 1982, elles sont intervenues au Lesotho tuant 30 réfugiés sud-africains ainsi que 12 ressortissants de ce pays. Des attentats à la bombe ont provoqué en 1982 et en 1984 la mort de sympathisants de l'ANC au Mozambique et au Swaziland.

## L'EXIL INTÉRIEUR

Pour réduire les opposants au silence sans avoir à en référer aux tribunaux, les autorités sud-africaines recourent à d'autres formes

de répression moins violentes : les mesures d'interdiction (*banning*) et de l'exil intérieur (*banishment*). C'est par la loi sur la suppression du communisme que le ministère de la Justice est habilité à prendre des mesures. Rappelons qu'elles ont été étendues à la Namibie en 1964 avec effet rétroactif. Les traits qui leur sont communs :

1. Les personnes interdites ne peuvent communiquer entre elles d'aucune manière : par lettre, téléphone ou oralement, pendant toute la durée prévue par l'arrêté.
2. Les personnes interdites ne peuvent être citées en public ou en privé et ne doivent rien écrire dans le but d'être publié.
3. Les personnes interdites sont également restreintes dans leur liberté d'aller et venir et ne doivent généralement pas quitter le quartier dans lequel elles résident.
4. Les personnes interdites ne sont pas autorisées à assister à un rassemblement politique ou social, c'est-à-dire à toute réunion de plus de deux personnes dans un but commun.
5. Les personnes interdites ne peuvent pénétrer dans aucun établissement scolaire ni aucune usine sans avoir préalablement obtenu une autorisation spéciale des autorités compétentes. Elles doivent, en outre, se présenter régulièrement à la police, soit tous les jours, soit toutes les semaines.

Plusieurs militants anti-apartheid de renommée ont été frappés par l'interdiction : Winnie Mandela, Bonisile « Moki » Cekisani, membre de l'organisation civique noire de Pont-Elisabeth, Florence Mkhize, dirigeante de la Fédération des femmes sud-africaines, Immanuel Gottlieb Maxhuilili Nathaniel, membre dirigeant de l'ANC, Albertina Sisulu, épouse du dirigeant de l'ANC récemment libéré...

La violence n'épargne pas les enfants lorsque la police ou l'armée chargent sur des manifestations pacifiques ou lors des rassemblements provoqués par des funérailles. Des enfants de moins de 16 ans sont périodiquement arrêtés pour « participation à une réunion publique illégale », comme à Soweto ou à Sharpeville (21 mars 1965). (3) Ce « panorama » n'est malheureusement pas exhaustif : il faut y ajouter les licenciements pour motif politique, l'absence de statistiques officielles (et pour cause !), l'absence de garanties judiciaires, la sophistication de la torture dans les homelands ou les prisons. Dernière information : 280 prisonniers, dont 80 politiques, attendent leur exécution dans les couloirs de la mort.

## Chérifa Benabdessadok

- (1) En Afrique du Sud, on dénombre 70 à 80 000 cas de tuberculose par an ; 40 000 enfants meurent chaque année de malnutrition ; 5 millions de sans-abri survivent à travers le pays.  
 (2) Cf. les documents publiés par Amnesty International notamment Afrique du Sud : répression des opposants à l'apartheid, document publié en mai 1985  
 (3) Le 21 mars a depuis été décrété par les Nations-unies journée mondiale contre le racisme.

**La tuerie de Sharpeville. Mars 1960.**  
Ian Berry/Magnum



# SEPT ANS DE BAGNE...

**Alexandre et Marie-Jo Moumbaris sont arrêtés en 1972 par la police politique sud-africaine pour leur activité anti-apartheid. Elle, est expulsée après six mois d'emprisonnement, lui, est condamné à douze années d'incarcération. Il réussit à s'évader de la prison de haute sécurité de Pretoria sept ans après.**

**L'un et l'autre racontent.**

*Différences : Dans quelles circonstances et quand les Sud-Africains ont-ils mis la main sur vous ?*

■ Alexandre Moumbaris : Nous avons été arrêtés au mois de juin 1972. Nous travaillions au sein de la branche armée de l'ANC, Umkhonto We Sizwe et ceci à partir de Londres. La mission en cours consistait à préparer l'acheminement clandestin de camarades. Six avaient déjà réussi à passer la frontière, quatre étaient en cours et six autres devaient arriver plus tard. On s'apprêtait donc à rentrer en Afrique du Sud en arrivant du Botswana. Nous étions en train de régler les procédures de douane et de police lorsqu'une douzaine de membres de la police politique nous ont sauté dessus. Ils ont attrapé Marie-Jo par les cheveux et ils m'ont pris par le cou. Il n'était d'aucune utilité de résister : ils étaient armés. Nous étions capturés.

*D : Ce fut le début de la prison. Comment vous ont-ils traités ?*

■ A. M. : J'ai passé sept ans et demi dans les geôles de l'apartheid. Ma femme était enceinte de notre fils Boris. Elle a été libérée au bout de quatre mois. Il y a eu la pression du gouvernement français et puis présenter une femme enceinte ou un bé-

bé au box des accusés n'aurait pas été du meilleur effet pour la propagande de l'apartheid. Pour ma part, j'étais de nationalité australienne. Le procès a duré de mars 1973 à juin de la même année. On m'a condamné à douze ans de prison ferme. J'ai rejoint plus tard les autres prisonniers politiques blancs dans une prison récemment construite à Pretoria. Nous étions en permanence entre cinq et dix prisonniers.

■ Marie-Jo Moumbaris : Un jour je me suis évanouie. Ils ont alors décidé de me donner un verre de lait par repas. C'est ce qui m'a permis de tenir et de reprendre des forces. Les matones m'administraient des gélules dont j'éparpillais le contenu par la fenêtre, parce que je les soupçonnais de vouloir me faire avorter pour me garder en prison. J'ai eu l'occasion de voir Alex une fois, une semaine après notre arrestation. Nous étions en grève de la faim. Il était très amaigri, ils l'avaient gardé éveillé durant toute la semaine pour le faire craquer. C'est au cours de cette entrevue que nous avons décidé d'arrêter la grève de la faim.

En ce qui me concerne, les interrogatoires se déroulaient durant la journée. Mais à mon retour en France, j'étais méconnaissable au point d'avoir du mal à me reconnaître moi-même. J'étais enceinte de sept mois et cela se voyait à peine. En prison, j'avais constamment conservé mon calme. Ils devenaient fous de rage devant mon sang-froid. Il fallait leur montrer que contrairement aux apparences ils étaient dans l'illégalité. Ils ont fini par abandonner. Au bout de trois mois ils m'ont laissée tranquille. J'ai refusé de signer une déposition. Il fallait que je reste sur mes bases, que je ne leur reconnaisse aucune légitimité, c'était garder ma crédibilité mais aussi la force de me battre avec des moyens objectifs disproportionnés.

*D : Dans quelles conditions ?*

■ A. M. : On ne s'est jamais plaint de la nourriture mais du manque de contact avec nos familles et le monde extérieur. On avait droit à une lettre de cinq cents mots par mois. Pour des prisonniers de longue durée, vous imaginez à quel type d'échange avec votre famille vous pouvez aboutir... Nous occupions chacun une cellule de la taille de la longueur d'un lit avec un espace pour les toilettes. C'est tout. Pas moyen d'essayer de marcher. Dehors, il y avait un chien et une cour et dans la cour un mirador sur lequel



Noël Monier/ARLA

était perché en permanence un maton avec un fusil.

■ M.-J. M. : J'ai commencé à réaliser la souffrance que j'allais vivre le jour où l'on m'a mise dans un avion en me disant : vous êtes expulsée alors qu'on ne relâchait pas mon mari. Je n'avais montré jusque-là ni mon angoisse, ni mon désarroi, ni ma faiblesse. Mais quand l'avion a décollé j'ai craqué. Je n'ai pas cessé de pleurer jusqu'à l'escale au Congo.

En prison, je me battais contre des ennemis visibles, je savais pourquoi, je trouvais logique de payer pour mon engagement politique. La nuit, en prison, tout devenait angoissant. Les aboiements des chiens, la ronde des matons. Je n'ai pas été jugée. Ma famille a réussi à prouver que nous étions en prison et ils ont alerté le ministère français de l'Intérieur. De toute évidence, ils m'auraient gardée au secret si personne ne s'était manifesté. J'ai été interdite de séjour en Afrique du Sud et je n'ai donc pas vu Alex tout au long des sept ans de captivité.

*D : Vous ont-ils maltraités à un moment ou à un autre ?*

■ A. M. : Nous disposions d'une arme morale par rapport à eux. Ils ne pou-

vaient pas se comporter avec nous comme ils l'auraient voulu. Ils savaient qu'au moindre problème sérieux, on alerterait nos familles, nos avocats, notre consul. Cela était essentiel à notre moral. Nous conservions une distance. Bram Fischer était le plus connu et le plus estimé d'entre nous. Un jour, il est tombé en trébuchant sous la douche, il s'est fendu le col du fémur. Ils ont attendu quatorze jours avant de le faire soigner. Il est mort d'un cancer quelque temps après. Sa perte a été très cruelle pour nous.

*D : Est-ce que vous pouviez vous occuper ? Est-ce qu'il vous est arrivé de flancher ?*

■ A. M. : On travaillait dans un atelier de menuiserie. On fabriquait toutes sortes d'objets. Je m'en serais personnellement bien passé mais cet atelier allait jouer un rôle central dans notre évasion. Flancher ? Une anecdote pour vous répondre : un jour je rentrais dans ma cellule en fin de journée. Il y avait du matériel qui était resté sur la pelouse. Comme il s'était mis à pleuvoir, j'ai attiré l'attention du maton afin qu'il rentre le matériel. Lorsqu'il est parti, je me suis rendu compte du sens de mon acte. En réalité, j'avais une réaction normale dans une situation qui ne l'était pas. Comprenez bien qu'il

**Il fallait maintenir notre combat en prison. Défendre notre identité et notre dignité.**

nous fallait garder à l'esprit que nous les combattions, qu'il ne fallait pas mollir... C'était notre manière de maintenir notre combat en prison et de défendre notre identité et notre dignité.

■ M.-J. M. : Imaginez-vous, j'avais droit d'écrire et de recevoir une lettre de cinq cents mots par mois. Je recevais des lettres caviardées, avec des phrases qui ne voulaient plus rien dire. De mon côté, chaque mois, j'avais une souffrance terrible de trouver quelque chose d'intelligent à dire en cinq cents mots sous surveillance.

*D : A quel moment l'idée de l'évasion, et avec lesquels de vos camarades, a-t-elle mûri ?*

■ A. M. : En prison, l'idée de l'évasion est toujours présente. Mais on s'interroge sur son opportunité : est-ce qu'on y va et on prend le risque que ça échoue ? Si on ne le fait pas, est-ce par lâcheté ou pour continuer à servir la cause ? Un ensemble d'éléments entrent en jeu dans la prise de décision

et sur le choix de la méthode. Nous avons mis une bonne année pour préparer cette évasion. Elle était d'une très grande technicité. Nous étions trois candidats à l'évasion : Tim Jenkins, Stephen Lee, qui coordonnait l'aspect technique, et moi-même qui m'occupais plus particulièrement de l'organisation générale et des aspects politiques. Tous nos camarades étaient au courant et un comité d'évasion fonctionnait.

*D : Vous parliez tout à l'heure de la grande technicité de cette évasion. Racontez-nous.*

■ A. M. : Entre nous et l'extérieur il y avait une dizaine de portes : tel était l'obstacle majeur. Et puis, il fallait des vêtements civils pour remplacer les uniformes kaki et les chaussettes marron de la prison. Il n'était pas question de sortir dans cet accoutrement. Il a fallu fabriquer des clés, cacher les vêtements de rechange que nous fabriquions patiemment. Il y avait la surveillance omniprésente des matons dont il fallait tromper la vigilance, etc.

*D : Et l'évasion elle-même ?*

■ A. M. : La tension montait. Tout ne se passe jamais, dans ce genre de circonstance, exactement comme on l'avait prévu. On a frôlé plusieurs catastrophes. Préparée pendant plus d'un an, l'évasion n'a duré qu'une demi-heure, et quelle demi-heure ! C'était dans l'après-midi, on s'est déshabillé, on a roulé les tenues carcérales et d'autres chiffons récupérés pour en faire des mannequins qu'on a mis dans nos lits respectifs. On avait trouvé une combine pour ouvrir une première porte dont la serrure se trouvait à l'extérieur... On avait fabriqué des clés en bois pour les autres portes. Auparavant on avait fait l'ensemble du « trajet » cinq ou six fois. A chaque fois on poussait plus loin et on retournait dans nos cellules. On a donc ouvert les trois premières portes et récupéré nos vêtements de rechange. On avait droit à de la musique qui venait d'un tourne-disque manipulé par un maton. Ce jour-là, on avait demandé une symphonie de Sostakovitch. On a fait sauter les plombs électriques. Un camarade qui ne s'évadait pas a appelé le maton, pour qu'il vienne réparer la fausse panne, ce qui nous a permis de passer à la porte suivante. On est très vite passé à la sixième porte qui nous a posé un sérieux problème dans la mesure où on n'avait pas pu l'étudier de près. On a utilisé un système de clé qui permettait de la manipuler dans la serrure du haut vers le bas sans être limité par la tige. A la dernière porte, il y avait un problème en suspens : on ne savait pas si quelqu'un pouvait se trouver derrière en faction. Ça faisait partie des paramètres qu'on ne maîtrisait pas. Sur place, on s'est aperçu qu'il y avait un judas, lequel nous a indiqué que la voie était libre. C'était le moment décisif. Jusque-là, tout était calculé pour qu'on puisse en cas de

## JUSTICE A PART

Le 6 mai 1987, un jeune Sud-Africain blanc de 16 ans suit un homme dans la rue. Il le prend de querelle et le tue avec une batte de base-ball. Au procès, le juge a repoussé la thèse de l'autodéfense en estimant que le meurtrier avait eu le but précis d'agresser quelqu'un et qu'il avait cherché l'affrontement avec une personne désarmée pour la tuer. L'assassin a donc été condamné à 6 coups de cannes et à cinq ans de prison avec sursis. Le psychologue-rééducateur avait en effet recommandé d'éviter la prison ferme, « préjudiciable au développement émotionnel du garçon ». La victime était noire.

## SERVIR ? A QUOI ?

Les jeunes Sud-Africains blancs ont longtemps accepté d'effectuer un long service militaire avec des périodes de rappel important. Ils participaient également à la « citizen force », milice locale, aux commandos, bref à toute une structure militaire ou para-militaire importante. L'envoi de l'armée dans les townships, la guerre en Angola, et en Namibie, ont commencé à semer largement le doute sur ce qu'on leur faisait faire.

A partir du vote de la loi de défense de 1982, qui accroissait largement leur temps sous les drapeaux, et pour des missions qui leur semblaient moins claires que par le passé, le nombre des insoumis et déserteurs, n'a cessé de croître. En janvier 1985, en un mois, 7 585 recrues ne sont pas venues dans les centres de formation. Dans toute l'année 1984, il n'y en avait eu que 1 596 à refuser de servir l'armée de répression. Des chiffres inquiétants pour Pretoria, car il faut y ajouter des centaines de jeunes qui quittent le pays pour échapper à l'armée. Selon le journal *Cap Times*, 6 000 seraient partis en 86 et 4 000 dans les premiers mois de 1987.

Le 21 septembre 1989, 771 jeunes Sud-Africains blancs ont annoncé, dans sept conférences de presse simultanées, répercutées dans tout le pays, qu'ils refuseraient de servir dans l'armée raciste. Ils risquent de lourdes peines de prison.

R. F.

danger regagner nos cellules. A partir de là ou nous sortions et nous étions, sauf imprévu, en liberté ou nous revenions... La porte était impossible à ouvrir alors, nous l'avons découpée au ciseau de bois. Il y avait un maton à cinq mètres, ce qui signifiait qu'il fallait opérer dans le plus grand silence. Nous sommes sortis par la grande porte d'entrée. Nous avons emprunté un air froid et sérieux en espérant que le maton du mirador ne regarde pas trop attentivement vers nous, sinon on était cuit. Hors de sa vue, on était libre.

**D : Comment vous étiez-vous procuré les vêtements civils ?**

A. M. : Cette question est importante dans la mesure où la prison était neuve et spécialement conçue pour qu'on ne puisse trouver aucune possibilité de cacher quelque chose. Pourtant, le temps jouait en notre faveur et nous avons trouvé le moyen de nous échapper. Nos premières chaussettes de la tenue « civile », on les a trouvées dans une poubelle.

**Nous devrions apprendre à vivre ensemble tels que nous étions et non tels que nous nous étions imaginés durant ces sept années de séparation.**

**D : Et les autres vêtements ?**

A. M. : On les a volés. La prison est un endroit où l'on fait régulièrement des inventaires. Les matons jetaient dans une corbeille en osier tout ce qui était en trop pour s'en débarrasser. On passait régulièrement devant cette corbeille dont on ne connaissait pas l'usage. Un jour, j'ai mis le nez dedans et j'ai découvert un trésor. Alors, on a progressivement tout dérobé ; on s'est trouvé habillé quasiment de la tête aux pieds. On a fabriqué nous-mêmes ce qui manquait. Tim a retillé les pantalons en leur ajoutant des pattes d'éléphant qui étaient à la mode à l'époque. On a réussi à les teindre.

**D : Vous était-il arrivé de manquer de vous faire prendre ?**

A. M. : Oui, à plusieurs reprises. On avait, par exemple, fabriqué un pistolet Beretta en bois identique au vrai. Un matin, les matons arrivent par surprise, Tim me prévient mais je n'ai pas le temps de réagir aussi vite qu'il aurait fallu. In extremis, je le cache dans la ceinture du pantalon. Le maton a senti qu'il se passait quelque chose mais, par chance pour nous, il n'a pas poursuivi l'investigation plus loin. Une autre fois, je travaillais à l'atelier. Au moment où la surveillance s'estompait, je travaillais sur l'outil destiné à ouvrir la serrure. Lorsque le maton s'est approché de moi, j'avais la pièce sous l'établi ; cette position ne me plaisait pas et lors-

qu'il s'est retourné j'ai voulu la changer de place. Il s'était retourné dans le but de me surprendre et il m'a pris la main dans le sac. Il m'a emmené chez l'officier de garde mais l'objet ne correspondant à rien de précis, ils se sont contentés de me le confisquer. Je dois avouer qu'à mes yeux cette évasion relève du miracle. Si c'était à refaire j'aurais du mal à nous imaginer gagnants.

**D : Avez-vous bénéficié d'une aide extérieure ?**

A. M. : Non, nous n'avions pas de contact extérieur immédiat. Ce fut un choix pour ne pas compliquer les choses. Engager des contacts extérieurs signifiait multiplier les problèmes et les risques. Risques pour nous si nos camarades de l'extérieur se faisaient prendre, risques pour eux si nous nous faisons prendre.

**D : Cette formidable évasion a-t-elle eu le retentissement qu'elle aurait mérité ?**

A. M. : Non, absolument pas. Le contexte de l'époque ne s'y prêtait pas. Le sujet de l'apartheid n'avait pas les échos qu'il a aujourd'hui auprès des médias et de l'opinion publique. Nous avons néanmoins fait une conférence de presse au MRAP. Les choses ont heureusement évolué depuis.

**D : Comment avez-vous vécu votre retour à la vie normale ?**

M.-J. M. : Personne n'attendait rien de ce qui se présentait. Je veux dire par là que nous étions trois individus, Alex, notre fils Boris et moi-même, sur le même bateau et nous devions apprendre à vivre ensemble, à nous aimer tels que nous étions et non tels que nous nous étions imaginés durant ces sept années de séparation. Il fallait gagner de l'argent pour vivre. Alex a fait un effort monumental pour se remettre au travail et à la vie quotidienne. Ça demandait une grande force de caractère. On a eu de la chance qu'il l'aie.

A. M. : Sortir d'un enfermement de plus de sept ans donne une profonde sensation de passer d'un monde à l'autre. On ne sait plus vivre dans la réalité, on ne sait plus traverser une rue. On est comme un martien tombé sur terre. Lorsque je suis rentré à Paris, il a bien fallu réintégrer les mécanismes de la vie de tous les jours. J'avais quarante ans, le monde du travail n'était pas forcément bienveillant à l'égard d'un évadé de prison même si j'avais été un prisonnier politique. Comment justifier de sept ans d'absence ? Il fallait pourtant assurer notre subsistance. Une question que l'on ne se pose pas en prison. Ma famille m'attendait, elle attendait un père, un mari... et puis c'est un homme qui devait tout réapprendre qui s'est présenté. Il ne suffisait pas d'être sorti de prison pour déclencher un mouvement apartheid. Ce n'était pas facile pour moi de le comprendre...

Propos recueillis par  
Chérifa Benabdessadok

## Sam Nujoma assume désormais la responsabilité de mener la Namibie à l'indépendance. Il répond, ici, de Windhoek, aux questions de Patrick Watkins.

**P.W. : Vous avez parfois diagnostiqué un raz-de-marée en faveur de la SWAPO, lui assurant un pouvoir sans partage. Etes-vous déçu par rapport aux résultats ?**

Le peuple namibien a voté massivement en faveur de la SWAPO. En ce moment même, le comité central et moi-même sommes en route pour prendre possession du Tintenpalast (siège du gouvernement). **P.W. : Vous avez déclaré être prêt à maintenir et faire appel aux forces de police existantes. Quelles sont vos garanties que cette force sera fidèle à votre gouvernement ?**

Nous savons que par le passé, des unités de police ont été souvent utilisées pour réprimer violemment les combattants de la SWAPO et notre peuple. Certains membres ont même attaqué plusieurs écoles secondaires avec des grenades, tuant des écoliers innocents. Donc, ce genre d'éléments n'a pas sa place dans une force de police qui serait sensée maintenir la loi et l'ordre.

**P.W. : Vous demandez très vite la levée des sanctions contre la Namibie, ou attendrez-vous l'indépendance ? Quelles seront vos relations avec l'Afrique du Sud ?**

La SWAPO ne demandera pas à l'ONU de lever les sanctions économiques tant que la Namibie ne sera pas devenue un état libre et souverain. Quant à nos relations ou contacts avec l'Afrique du Sud, il est clair que nous ne négocierons pas avec la minorité de colons blancs qui la dirigent. Mais nous espérons la naissance d'une Afrique du Sud non-raciale qui sera l'un de nos partenaires dans la région.

**P.W. : Nous savons à quel point le système éducatif était discriminatoire. Comment allez-vous procéder pour mettre en place un autre système égalitaire et ouvert à tous ?**

Oui, il existe dans ce pays une école basée sur l'apartheid. Si vous vous promenez, vous verrez des établissements réservés exclusivement et respectivement aux Noirs, aux Blancs et aux métis. Nous allons établir un système d'éducation nationale unique. Il y aura un ministère de l'Education qui assurera le même programme et la même pédagogie pour tous. Il n'y aura plus deux ministères comme auparavant. Le secrétariat de la SWAPO à l'éducation a déjà publié ses livres de classe. Toutes les écoles du pays adopteront l'anglais comme langue d'enseignement.

**P.W. : Une fois installée au pouvoir, la SWAPO, dit-on, serait tentée d'imposer en Namibie un Etat à parti unique et une économie socialiste. Qu'en est-il ?**

# UN PAYS NAÎT



Sam Nujoma

Les récentes élections se sont déroulées sous le mode du multipartisme, des membres de la SWAPO y ont été élus. La SWAPO n'imposera pas un système de parti unique contre la volonté libre et démocratique du peuple namibien. Nous avancerons donc avec une assemblée constituante dans le système du multipartisme si tel est le souhait exprimé. Mais si le peuple choisit le système de parti unique et que ce choix est démocratiquement confirmé par un vote, nous respecterons le choix du peuple namibien. La SWAPO a opté pour une politique d'économie mixte. Nous pensons que c'est la meilleure solution afin de permettre à un petit pays tel que le nôtre, de commer-

## ELECTIONS : LES RESULTATS

Les élections de l'Assemblée constituante namibienne ont eu lieu sous contrôle de l'ONU, mais l'administration coloniale toujours en place a autorisé des milliers de Sud-Africains blancs à voter avec 57,32 % des voix. La SWAPO est largement majoritaire et pourra donc constituer un gouvernement stable dès l'indépendance (début avril). Elle ne dispose cependant pas des deux tiers des voix nécessaires pour mettre seule en place la Constitution. En votant très majoritairement pour la SWAPO, les Namibiens ont marqué leur volonté de voir naître un vrai pays, pas un Etat croupion de l'Afrique du Sud. Mais Pretoria tiendra-t-elle ses engagements ?

cer librement avec les autres pays du monde. Nous voulons avoir des relations économiques diversifiées et nous ferons appel à des investisseurs étrangers pour des programmes de partenariat.

**P.W. : Allez-vous garder le rand comme monnaie et vous maintenir dans l'Union douanière sud-africaine ?**

Le gouvernement sud-africain a impliqué la Namibie dans un certain nombre d'organisations. Nous mettrons sur pied une commission chargée d'examiner la question de près, afin de déterminer si notre appartenance à des organismes tels que l'Union douanière sud-africaine est profitable à la Namibie ou pas. Bien sûr, aucun Etat souverain ne peut prétendre à une économie saine s'il utilise une monnaie étrangère. Là aussi, une commission spéciale examinera quelle devise sera la plus adaptée et surtout les modalités en vue de la création d'une Banque centrale nationale, ce qui n'existe pas pour l'instant dans ce pays.

**P.W. : Vous parlez souvent d'égalité des races mais pas d'égalité des sexes. La représentation féminine sur votre liste de 41 élus est minime. Pourquoi ?**

En tant que mouvement de libération nationale, la SWAPO a adopté une politique d'égalité des sexes. Les femmes ont grandement contribué à ce mouvement. Elles ont combattu dans les batailles aux côtés de nos camarades. D'autres ont assuré le ravitaillement lorsque les combattants retraintraient du front. Elles ont donc les mêmes droits de participation à tous les niveaux du gouvernement. Laissez-nous le temps et vous verrez qu'elles seront présentes à tous les niveaux de responsabilité. Remarquez que les femmes ne sont pas du tout représentées au sein des autres partis.

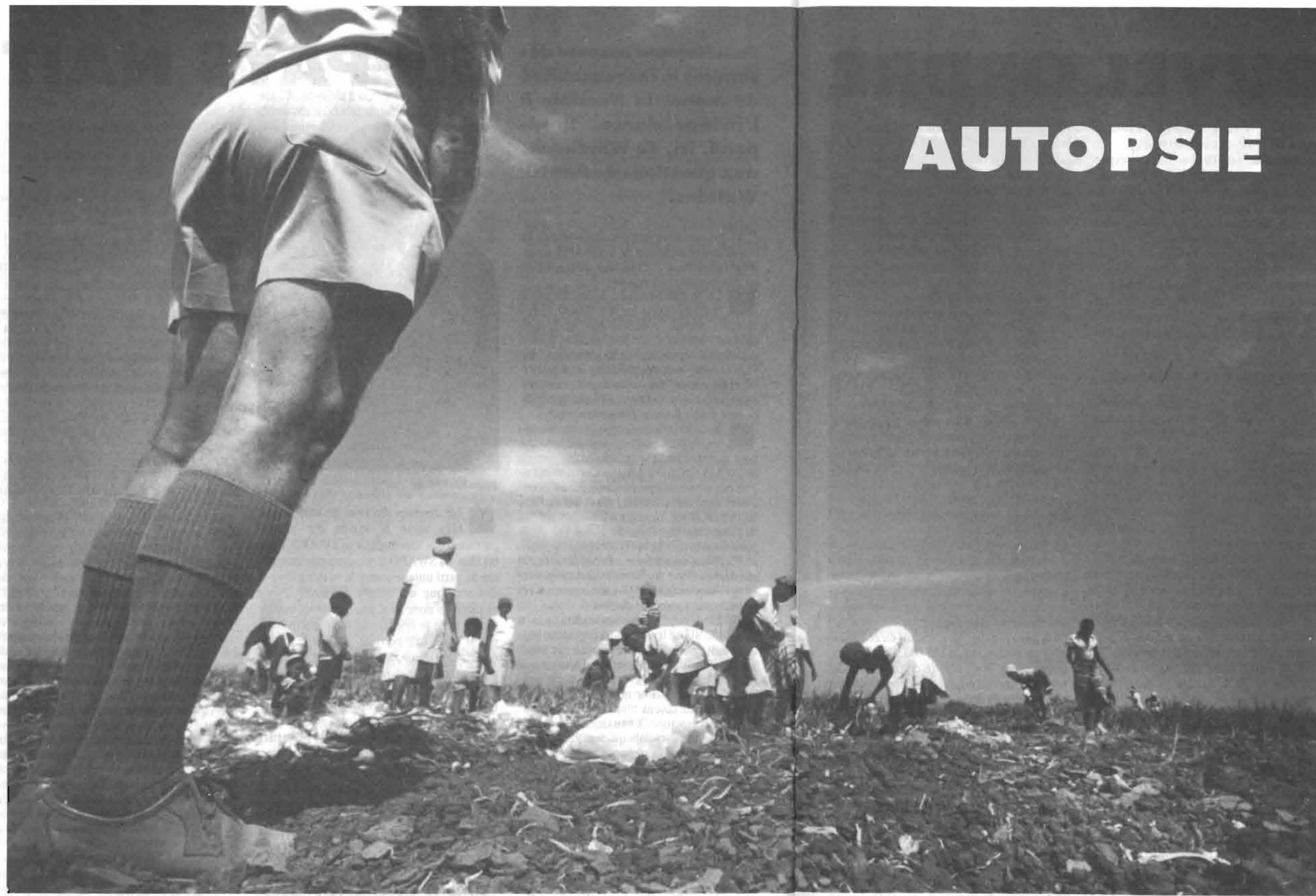
**P.W. : Quelles seront vos relations avec l'Occident ?**

En ce moment, nous entretenons d'excellentes relations avec les peuples des nations occidentales, mais pas nécessairement avec les gouvernements. En République fédérale d'Allemagne, le ministre des Affaires étrangères est un assez bon ami ; l'administration Bush a envoyé une puissante délégation américaine avec laquelle nous avons eu des entretiens très fructueux ; en Grande-Bretagne, nous avons aussi de très bons amis. Nous cherchons donc à nouer de bonnes relations aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, ainsi qu'avec le reste de la communauté internationale.

**P.W. : Certains Blancs sont inquiets, qu'avez-vous à leur dire ?**

J'aimerais répéter ce que nous avons déclaré tout le long de notre campagne. Nous tendons une main amicale aux Blancs et les invitons à rester pour vivre avec nous en paix sur des bases égalitaires dans une Namibie indépendante.

Propos recueillis par  
Patrick Watkins



Alberto Venzago/Magnum

# AUTOPSIE

**L**e système économique de l'apartheid repose sur l'exploitation des hommes et des richesses minières que se partagent les Blancs sud-africains et leurs complices occidentaux. Boycoter les produits et les hommes de l'apartheid, c'est faire face, ici et maintenant, à ce crime contre l'humanité.

# D'UNE ECONOMIE DE PILLAGE



# QUEL NOUVEL ORDRE

**La discrimination raciale coûte de plus en plus cher à l'économie sud-africaine. La cause est structurelle et le remède aussi : changer de cap.**

L'économie sud-africaine s'est appuyée sur la discrimination raciale dès l'époque coloniale. Les premières mesures de ségrégation envers les Africains relevaient alors des besoins de l'industrie minière et de l'agriculture boer en main-d'œuvre abondante, peu qualifiée et à bon marché. Travail migrant sous contrat temporaire et cantonnement des improductifs dans des réserves sont les deux maillons originels de la chaîne d'exploitation des travailleurs noirs. Un système dont certaines formes perdurent jusqu'à nos jours.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'essor manufacturier érode ce modèle ségrégationniste. Les nouveaux besoins en main-d'œuvre de l'industrie secondaire exercent une pression à la hausse des salaires des Noirs. Une brèche s'ouvre dans le *job color bar* (emplois réservés aux Blancs) et le syndicalisme noir connaît un regain d'activité. Ces évolutions sont perçues comme un danger par les autorités soucieuses avant tout d'éviter la localisation durable des Noirs en zones blanches. Le Parti national (PN), porté au pouvoir en 1948 par l'électorat afrikaner, renforce la ségrégation raciale en imposant l'apartheid. Le double marché racial de l'emploi est systématisé par l'extension du *job color bar*. Les déplacements des Noirs sont sévèrement contrôlés.

Cette orientation représente un compromis satisfaisant pour diverses couches du monde blanc aux intérêts partiellement contradictoires (Chambre des mines, fermiers, industriels, aristocratie ouvrière). L'apartheid s'efforce de libérer la main-d'œuvre noire indispensable à la poursuite de la croissance économique tout en évitant par de nombreuses mesures autoritaires que cela ne débouche sur une modalité résidentielle et politique des Noirs. Un choix qui s'explique, entre autre, par le poids que conserve l'industrie mi-

nière dans les revenus étatiques et le rôle important de l'Etat dans l'économie.

Le gouvernement du PN qui finance l'expansion du secteur manufacturier grâce aux taxes sur les profits miniers est en mesure d'imposer ses vues à l'ensemble des industriels d'autant plus aisément qu'il leur garantit une main-d'œuvre à bon marché tenue sous étroite surveillance. Les secteurs industriels produisant pour le marché intérieur renacent parfois devant un tel contingentement du marché du travail. Mais ils s'en accommodent, bénéficiant des lois protectionnistes de l'Etat et de débouchés garantis auprès des salariés blancs.

## UNE TERRIBLE EXPLOITATION

Au prix d'une terrible exploitation des Noirs (le salaire réel des mineurs noirs n'a pas augmenté entre 1910 et les années 70) et d'une totale négation de leurs droits démocratiques, l'Afrique du Sud connaît deux décennies de croissance économique. Entre la Seconde Guerre mondiale et 1970, le PNB augmente de 2 000 %, au rythme annuel de 8 % l'an entre 1946 et 1966. Les capitaux étrangers affluent pour profiter de la haute rentabilité des investissements. Le pays s'industrialise rapidement avec l'aide de la technologie occidentale. En 1975 l'industrie représente 22 % du PIB contre 14 % pour les mines. Les branches traditionnelles (textiles, produits alimentaires) sont détrônées par des secteurs de pointe (acier, machines, produits chimiques). Sûr de lui, le régime blanc systématisé encore la séparation raciale. L'Afrique du Sud n'en cesse pas pour autant de combiner les traits d'un pays industrialisé avec ceux d'une économie du tiers monde, principalement exportatrice de matière première et dépendante de la technologie et des capitaux étrangers. L'apartheid a investi l'économie en profondeur et façonné toute la société induisant une superposition systématique des inégalités sociales et raciales et une extrême concentration des richesses. Un capital financier sud-africain s'est accumulé dans les mains de quelques gros trusts dirigés par des Blancs. Les fermiers blancs monopolisent l'essentiel des bonnes terres et 5 % d'entre eux en possèdent 40 %. A eux seuls, quatre conglomérats industriels contrôlent 80 % des actions cotées à la Bourse de Johannesburg. A l'autre bout de l'échelle sociale, les Africains forment le lot des déshérités, tandis que les métis et Indiens ont une position intermédiaire. L'apartheid a même

renforcé l'écart salarial entre les travailleurs noirs et blancs de 12,7 pour 1 en 1946 à 20,9 pour 1 en 1971, empêchant ainsi toute convergence d'intérêts entre ces deux catégories d'employés. Malgré sa « réussite » pour certaines couches de la société sud-africaine, le système économique induit de l'apartheid se grippe avant même que la grande grève de Durban en 1973 et le soulèvement de Soweto en 1976 n'en mettent à jour les premières lézardes. C'est en effet dès le début des années 70 que le débat sur sa réforme est lancé par un cercle restreint de responsables patronaux libéraux. Non seulement l'apartheid coûte cher, mais il ne fonctionne plus vraiment de façon efficace. Les expulsions policières (3,5 millions de personnes en 20 ans) ne suffisent plus à contenir l'afflux des Noirs dans les villes blanches et à empêcher la stabilisation d'une couche de Noirs urbanisés. La décentralisation industrielle est encouragée à grand frais par le gouvernement avec la création des *borders industries* en lisière des bantoustans afin de créer des emplois en zones rurales pour y fixer les populations noires. Mais elle n'aura pas les résultats escomptés. Les principales infrastructures sont concentrées en zones blanches et y rendent la localisation des entreprises plus rentables. Il est donc le plus souvent moins coûteux à un patron blanc d'employer, même illégalement, un travailleur noir en ville que de déplacer son industrie dans un homeland. Le nombre des emplois créés près des bantoustans entre 1982 et 1989 est néanmoins de 180 000. Certaines entreprises ont donc profité de cette nouvelle forme de travail migrant (les *commuters*) et de l'absence de droits syndicaux dans les bantoustans. Les revenus tirés des ventes d'or dissimuleront un temps l'étouffement de la croissance sous le poids de l'apartheid. Mais la baisse du prix de l'or rappela brutalement combien l'économie sud-africaine restait soumise aux aléas du prix de vente de ses produits miniers sur le marché mondial. Depuis le milieu des années 70, le taux de croissance a stagné à un taux inférieur à celui de l'accroissement de la population. Le remboursement de la dette accumulée tout au long des années de croissance grève maintenant durablement la balance des paiements. Tandis que les investisseurs sud-africains ou étrangers cessent de créer de nouvelles capacités de production tant par inquiétude politique que du fait des difficultés d'écoulement de la production industrielle. Aussi une bonne part des énormes profits ré-



Abbas/Magnum

cemment réalisés quittent-ils le circuit productif ou vont s'investir à l'étranger.

## L'APARTEID TUE LE MARCHÉ

L'industrie manufacturière souffre en effet d'une surcapacité de production par limitation de ses débouchés : elle n'est guère en mesure de concurrencer les pays industrialisés sur leurs propres marchés, elle ne dispose que d'un marché régional limité pour des raisons d'ordre politique, et le marché intérieur est amputé du potentiel consommateur d'une population noire dont les revenus sont extrêmement bas. La protection de l'emploi des Blancs pour des raisons idéologiques est un facteur de hausse des coûts salariaux, tandis que le contingentement de l'accès des Noirs aux régions industrielles accroît le déficit de main-d'œuvre qualifiée dans certaines branches. Le marché blanc ne suffit par ailleurs plus à absorber les gains de productivité résultant de la modernisation de l'appareil industriel. L'étroitesse de la demande solvable intérieure limite l'expansion de certaines branches de produits de consommation alors même que l'immense majorité de la population est exclue du monde des consommateurs du

fait de ses bas salaires. Enfin, le coût financier de l'apartheid est de plus en plus pesant. On estime à 878 millions de rands le chiffre annuel du simple maintien du système ségrégatif. Ces dernières années la refonte de l'apartheid est donc devenu le leitmotiv d'une partie du monde industriel. Des réformes réclamées autant pour leur intérêt économique que pour éviter une remise en cause de l'ensemble du système de domination.

Au-delà même de l'abandon de certaines lois racistes, les inégalités en fonction de la couleur de la peau persistent dans la vie économique et sociale. On touche ainsi du doigt l'implication politique d'une réelle déraciation de l'économie sud-africaine. Pallier simplement le déficit actuel des 800 000 logements pour familles noires nécessiterait de bâtir une maison toutes les trois minutes pendant vingt ans ; un renversement total et durable des priorités d'investissements actuelles. Or si l'économie sud-africaine a de plus en plus besoins des Noirs, elle ne sera pas disposée à une telle prise en considération des besoins des couches les plus démunies sans un changement de cap politique à Pretoria. ■

Vincent Kermel

**L'écart salarial entre les travailleurs noirs et blancs est de 1 700 rands en moyenne en 1989. (Soit 2 fois le revenu moyen d'une famille noire de 5 personnes). Cidessus, scène quotidienne dans une industrie textile.**

# ECONOMIQUE ?

# POUR LES SANCTIONS

**75 % de la communauté noire d'Afrique du Sud réclame le boycott économique du régime de l'apartheid.**

**Ce chiffre est à lui seul une plaidoirie.**

**L**a répression et la résistance en Afrique du Sud exigent un écho international, une réaction vive... pour assurer la fin des atrocités de l'apartheid ». Francis Meli, membre du comité exécutif de l'ANC est clair : les sanctions contre Pretoria sont indispensables, « non pour se substituer aux luttes des Noirs mais pour les aider ».

Depuis 1963, le comité spécial des Nations unies contre l'apartheid mène campagne pour isoler le régime sud-africain. Ce comité est soutenu par de nombreuses personnalités du monde culturel, religieux, politique... son objectif : une alliance mondiale pour « l'élimination pacifique du système de l'apartheid ». Il joue un rôle déterminant dans la politique de l'ONU en la matière. Parallèlement, l'assemblée générale des Nations unies demande des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud.

Depuis plus de 25 ans, la question des sanctions fait l'objet de résolutions de l'assemblée générale. Le régime d'apartheid s'est vu refuser toute participation aux travaux de l'Assemblée générale depuis 1974.

## METTRE EN PRATIQUE TOUS LES EMBARGOS

Toutefois, le veto systématique des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France

a toujours empêché le Conseil de sécurité de prendre une décision exécutoire. Jusqu'ici, n'a été décrété obligatoire que l'embargo sur les livraisons d'armes (1977).

Par « *sanctions globales et obligatoires* », les militants anti-apartheid entendent des sanctions économiques, politiques et diplomatiques, sportives, culturelles et scientifiques ; c'est donc en particulier mettre l'embargo sur les livraisons de pétrole, de charbon, interdire l'importation de produits agricoles et de minerais. C'est aussi limiter les liaisons par tous modes de transport, cesser tous prêts et crédits, investissements et installations de filiales tant que l'apartheid n'est pas aboli. D'autres organismes internationaux, comme l'Organisation internationale du travail, l'UNESCO, le Comité international olympique, l'Organisation mondiale de la santé, etc. ont adopté d'importants programmes contre

l'apartheid ou suspendu la participation de l'Afrique du Sud à leurs travaux.

Car pour les défenseurs des « *sanctions globales et obligatoires* », le régime sud-africain est une violation des principes de la Charte des Nations unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En outre, l'apartheid ayant été déclaré crime contre l'humanité, ses dirigeants et promoteurs sont également passibles de poursuites.

La situation coloniale, tant sur le peuple d'Afrique du Sud que sur la Namibie, les agressions contre les pays voisins (Angola, Mozambique, Botswana...), le non-respect des libertés démocratiques justifient, pour tous ceux qui réclament une condamnation sans équivoque du régime de Pretoria, l'application des sanctions prévues par la Charte de l'ONU.

Mais s'interrogent certains, la population noire ne risque-t-elle pas d'être la première victime de ces sanctions, tout particulièrement par le chômage qu'engendrerait le boycott économique ?

## EPINGLER LES ENTREPRISES FRANÇAISES

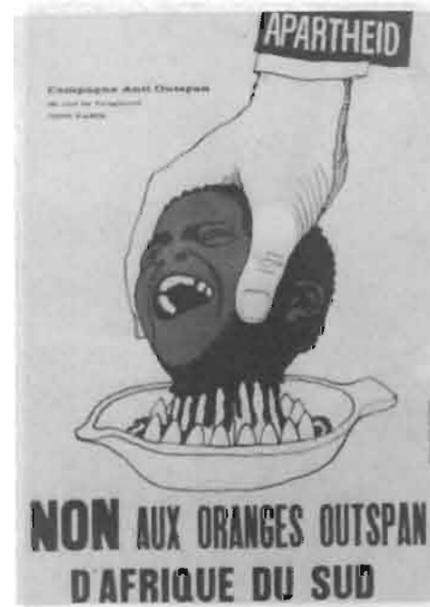
**Nombreuses sont les entreprises françaises qui ont encore des liens avec Pretoria. Selon que l'on y inclut ou pas les simples comptoirs de représentation, leur nombre varie de 23 à 89.**

**Selon un document syndical (CISL), de grandes entreprises sont impliquées. Air France, Alsthom, Dassault, la Banque française du commerce extérieur, BIC, le Crédit commercial de France, la CFP et Total, Creusot-Loire, Framatome, Guerlain, Jeumont-Schneider, Michelin, Peugeot, Renault, la Société générale, etc.**

**Certaines d'entre elles ont joué un rôle décisif dans des secteurs clés de l'économie sud-africaine, notamment pour l'industrie nucléaire. Des banques comme le Crédit lyonnais sont parmi les négociateurs de la dette sud-africaine.**

**A ces entreprises, sur lesquelles il faut faire pression pour qu'elles se désengagent, s'ajoutent des produits sud-africains importés à boycotter absolument. Les mouvements anti-apartheid français ont publié des listes de produits (1). Ce sont surtout des fruits (Outspan, Cape...), des conserves (Gold Dish, Sun Dor, Libby's...) la bière Lion, des vins et des tabacs (Rothmans, Dunhill, Craven...).**

(1) voir au MRAP, 89 rue Oberkampf 75011 et au MAA, BP 1096 75463 Paris cedex 10.



## ACCENTUER LA PRESSION INTERNATIONALE

**Partout des campagnes sont régulièrement organisées pour que les consommateurs n'achètent pas les produits sud-africains et fassent pression sur les entreprises qui y investissent. Panorama.**

**E**n France, outre des listes de produits à boycotter, des actions contre Total ont été menées. Les dockers de Bordeaux ont refusé de décharger des fruits sud-africains et du charbon a été versé sur les routes. Les fédérations internationales de syndicats de marins ou de dockers ont pris la résolution de refuser de décharger les navires. En Irlande, les exemples sont nombreux.

Aux Etats-Unis, une efficace pression populaire se développe. L'action de dizaines de personnalités (Angela Davis, Ted Kennedy, Woody Allen...) aux côtés de nombreux élus a conduit la Chambre des représentants et le Sénat à adopter une liste de sanctions partielles. Le Congrès s'est prononcé pour le retrait des compagnies américaines d'Afrique du Sud. Les impôts sont plus lourds sur les bénéfices qui y sont réalisés. Plus de 50 % des entreprises présentes en Afrique du Sud se seraient déjà retirées dont Goodyear et Mobil. Il en restait cependant 151 au 1<sup>er</sup> juillet 1989. Au total, plus de 600 compagnies étrangères restent encore présentes en Afrique du Sud dont 137 allemandes, 29 suisses et 105 anglaises.

vernement à observer les résolutions des Nations unies » dit tout simplement Francis Meli.

Et il est vrai, pour ce qui concerne notre pays, que les gouvernements français successifs n'ont jamais ratifié la convention internationale qui fait de l'apartheid un crime contre l'humanité.

L'évolution de la situation en Afrique du Sud, ces derniers mois, ne peut être qu'un encouragement à accentuer les pressions internationales en vue d'un « *règlement négocié, juste et durable* ». Ces évolutions limitées sont aussi une preuve de l'efficacité des pressions qui visent, rappelons-le, à l'abandon, dans la constitution sud-africaine de l'apartheid : « *un système tellement injuste, indéfendable, qu'il ne peut être modernisé ou réformé* » comme le déclarait le pasteur Allan Boesak. « *Il faut purement et simplement l'éliminer à tout jamais.* » **Laure Lasfargues**

La Grande-Bretagne connaît d'ailleurs un mouvement anti-apartheid important. Il a su faire reculer la Barclay's Bank et 48 autres entreprises anglaises qui sont enfin parties. Le Commonwealth a récemment réaffirmé sa condamnation de tous liens économiques. Il reste que 50 % au moins des investissements étrangers en Afrique du Sud proviennent des Douze de la CEE. Les pays du Nord de l'Europe montrent pourtant la voie : ils ont décidé l'arrêt de tout investissement et l'aide aux pays de la ligne de front a été portée à 4 milliards de dollars sur quatre ans. Enfin, signalons que d'autres pays se précipitent pour investir malgré les résolutions de l'ONU. Des firmes de Taiwan, d'Israël et du Japon en particulier, au point que ce dernier est devenu le premier partenaire de l'apartheid. **L.L.**



Devant le Crédit Lyonnais à Paris.

## LE CHARBON SALE

En 1985, la France importait déjà 5,6 millions de tonnes de charbon sud-africain. Mais, en novembre de cette même année, Laurent Fabius (Premier ministre) décrétait l'embargo.

Les contrats ne devaient plus être renouvelés. Cet article n'a donc pas lieu d'être.

Sauf que le 1<sup>er</sup> octobre 1988, le journal *De Morden* (Belgique) affirmait que la France avait acheté 940 000 tonnes de charbon à Pretoria. Une révélation d'autant plus surprenante que toute importation de charbon dépend de l'ATIC (Agence Technique de l'importation charbonnière), organisme on ne peut plus public et sous tutelle directe du ministère de l'Industrie.

En deux mots, le charbon aurait débarqué en Belgique, où l'embargo n'a jamais été appliqué. Après falsification des documents attestant de sa provenance, il arrive à Dunkerque.

L'affaire des 60 000 tonnes de charbon sud-africain débarqué par le « *Crusader Venture* » (1) est typique. Dans un premier temps, l'ATIC nierait l'importation puis, devant la montagne de charbon tentera de falsifier les documents d'origine.

Or, le charbon d'Afrique du Sud est identifiable très facilement pour les experts. Tant pis, on continue. Une forme légale consiste en des avenants à des contrats passés avant 1985 qui sont prolongés ou augmentés. Une affaire de 780 000 tonnes en 1987 soit 262,2 millions de francs. En 1988, ce sera mieux (ou pire) avec 288,8 millions. Autre manière, l'illégalité (via la Belgique) : 500 000 tonnes probablement en 1987.

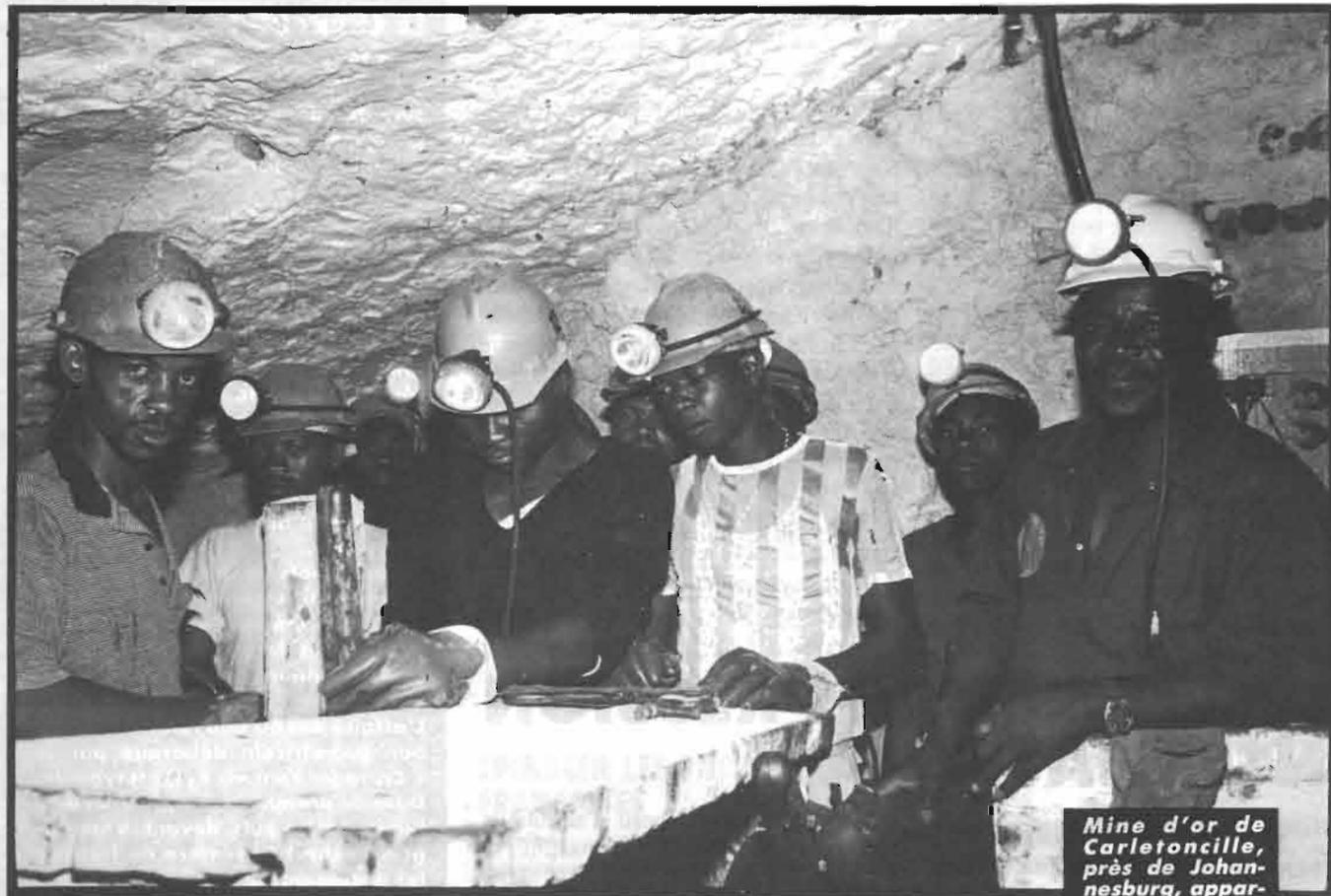
Pourtant, le boycott demandé depuis de longues années par l'ONU a une efficacité prouvée. De 1986 à 1987, les exportations de charbon sud-africain sont tombées de 44 à 38 millions de tonnes. Ceux qui décident de travailler avec les Sud-Africains ne peuvent ignorer la portée de leur geste : une bouffée d'air à l'économie d'apartheid.

Les responsables de l'ATIC, quant à eux, doivent estimer que le moindre coût du charbon sud-africain (- 25 %), grâce à la surexploitation des mineurs mais méritait bien un compromis avec les racistes de Pretoria.

Les responsables de l'enquête administrative n'ont pas l'air de penser autrement : rien n'est encore éclairci.

Philippe Moreau

(1) Le 15 octobre 1988, avec des documents baptisant de charbon « américain ».



Mine d'or de Carletonville, près de Johannesburg, appartenant à l'Anglo-American et qui emploie plus de 25 000 mineurs noirs.

## ANGLO-AMERICAN/DE BEERS: LE PILIER FINANCIER DU REGIME

En détenant 60 % de la Bourse de Johannesburg l'AAC (Anglo American) se positionne en maître de l'économie sud-africaine.

**A**AC, c'est le premier groupe minier d'Afrique du Sud, avec plus d'un milliard de dollars de bénéfices en 88, soit 50 % de plus en un an. AAC et De Beers s'autocontrôlent en participation croisée, l'un possédant de 30 à 40 % de l'autre et vice versa. Les deux tiennent Micorco (2 milliards de dollars d'actifs) et Charter Consolidated, deux autres mammouths du secteur minier international.

« L'Anglo » c'est 80 % de la production mondiale de diamants non taillés et la plus grosse part de sa commercialisation par le biais de la Central Selling Organization (CSO). Au total, à travers le monde, elle contrôlerait 600 entreprises et 800 000 salariés. Ses sièges successifs ou simultanés se

trouvent en Zambie, à Johannesburg, au Luxembourg et aux Bermudes. Le manitou de l'Anglo American, Oppenheimer n'hésite pas à afficher des idées anti-apartheid. Il n'a pas hésité non plus à lock-outer 40 000 ouvriers grévistes en 1987. Ne pas confondre principes moraux et principes gestionnaires. L'Anglo produit, il est vrai, un quart de l'or mondial, beaucoup de charbon (par sa filiale Amcoal). Il est le premier producteur mondial d'explosifs (AECI) et au tout premier rang pour des minéraux stratégiques... Il travaille avec Renault et Peugeot en Afrique du Sud et s'intéresse au sucre, au vin, au blé...

Pilier de l'économie sud-africaine, l'Anglo est aussi une force de frappe financière considérable. L'AAC a pris notamment le contrôle de nombreuses compagnies américaines et canadiennes comme l'Engelhard Corporation (pierres précieuses, électronique), la Newmont Mining (pétrole, uranium, zinc et ciment), la National Mine Service, la Phildro-Salomon

(immobilier). Aux Etats-Unis, l'Anglo American regroupe 106 entreprises dans 32 Etats, autant de brèches dans le boycott. Elle n'est pas seule.

Depuis 1980, les capitaux sud-africains ont acquis 20 % de Space Research Corporation, un des piliers de l'industrie militaire américaine, ce qui permet d'envisager pour l'Afrique du Sud d'intéressantes retombées technologiques dans le domaine militaire. Idem en Europe avec plusieurs dizaines de milliards de dollars d'investissements sud-africains dont 50 % en Grande-Bretagne. On y retrouve l'Anglo mais aussi Richemont, Cartier-Monde, Dunhill, Yves Saint Laurent... Enfin, l'Anglo possède, via Medison Resources, 33 % d'Arcata Corporation, la première maison d'édition de livres aux Etats-Unis, mais aussi la troisième pour les revues. *Time*, *Newsweek*, *US News*, and *World Report* et le *Reader Digest* font partie des meubles.

R. F.

## L'EMBARGO MILITAIRE

En 1962, l'Assemblée générale de l'ONU vote un embargo militaire sur l'Afrique du Sud. En 1963, le Conseil de sécurité onusien prend la même décision.

**D**e fait, les décisions de l'ONU ont obligé les gouvernements collaborant avec l'apartheid à plus de discrétion, mais les contacts, les ventes, les échanges et les fournitures de technologie n'ont jamais été interrompus. Ainsi, des hélicoptères français de type 320 Puma ou 321 Super Frelon, britanniques (*Wasp Has MKI*) ont-ils été vendus. Au début des années 70, trois sous-marins français de la classe Daphné ont été livrés et réaménagés en 1982 et 83 grâce aux informations techniques françaises. Des techniciens sud-africains ont, notamment, été formés à Toulon (1).

Livraison de matériel militaire classique donc, mais aussi importante participation occidentale dans le programme nucléaire. En Afrique du Sud (comme ailleurs), il n'y a pas de distinction réelle entre civil et militaire en ce domaine. La bombe atomique de Pretoria est, en partie, française.

L'Afrique du Sud disposait déjà de ressources importantes en uranium, « quant au savoir-faire technologique et scientifique, il résulte pour l'essentiel du maintien voire de l'élargissement malgré les embargos, de la coopération durant les années 60 et 70 avec les pays occidentaux et du développement des échanges avec Israël, après 1975, mais aussi avec Taiwan » (2).

Sur le site de Koeberg, notamment et dans les usines de Pelindaba, et de Valindaba (« bouche cousue » en sotho), des techniciens français et américains furent employés à la mise en œuvre de technologies occidentales. Tout cela sous l'autorité de l'AEB (Atomic Energy Board) qui, tout puissant, contrôlait 1 700 des 2 246 chercheurs sud-africains impliqués dans les recherches nucléaires. Ainsi, dans les années 70/80, 100 chercheurs sud-africains se trouvaient en stage aux Etats-Unis, et 1 155 spécialistes américains travaillaient en Afrique du Sud sur le nucléaire (3).

Pour ce qui concerne la France, en décembre 76, six mois après les massacres de Soweto, un accord de coopération nucléaire fut conclu pour la construction de deux réacteurs nucléaires à Koeberg. Le refus du gouvernement Barre, en 1977, de livrer de nouveaux sous-marins

à Pretoria-remords ou calcul - n'empêcha pas la poursuite de cette collaboration. En 1978, une centaine de techniciens sud-africains étaient en France pour des stages avec des spécialistes de grandes entreprises comme Framatome, Spie-Batignolles ou Alsthom.

La coopération nucléaire s'est poursuivie jusqu'en 1983/84, les gouvernements Mauroy et Fabius justifiant qu'il fallait honorer les contrats en cours. Alberto Santos, spécialiste français de ces questions, soulignant qu'il s'agissait de 9 milliards de francs, estime « qu'il est vraisemblable que de nouveaux contrats ont été conclus ». C'est vraisemblable, en effet, comme une récente information l'a confirmé. En décembre 1988, est arrivé chez Alsthom TSO, à Saint-Ouen (93) un transformateur de la centrale nucléaire de Koeberg. Un monstre de 150 tonnes, difficilement dissimulable et qui trônait dans le grand hall du secteur bobinage de l'usine.

Il est vrai que l'exemple vient de haut et que la liste est longue : après l'embargo, la présence française est restée très importante, dans

l'appareil militaro-industriel de Pretoria. Mirages construits sous licence, missiles SA, Panther (châssis des chars *Bland*), sous-marins Daphné, etc. la revue *Yearbook* du SIPRI fournit une longue liste et des noms : Thompson, par exemple, avec l'électronique militaire, les ordinateurs et les systèmes de communication.

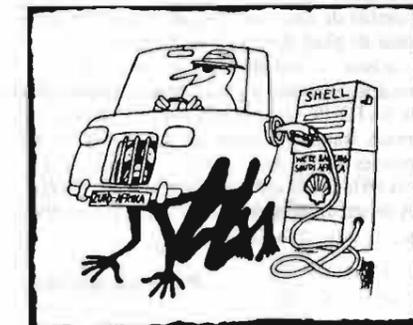
A tous les échelons, dans toutes les armes, la technologie occidentale (et française) est présente. L'Armcor sud-africaine, fleuron du complexe militaro-industriel de Pretoria, fournisseur d'armes aux dictateurs du monde entier, n'aurait également jamais pu se développer sans cette aide.

Une aide qui fait des entreprises françaises complices et des gouvernements complaisants des tueurs par procuration : à Soweto, à Johannesburg, au Cap, en Namibie... ■

Franck Teruel

- (1) Heitman, *South Africa War Machine*, genwich Bison Books, 1985.  
(2) Alberto Santos, *Afrique du Sud, une stratégie dans l'impasse*, cahiers d'études stratégiques, septembre 1989.  
(3) *South African Digest*, décembre 1980.

## LES PIPE-LINES SECRETS



Voté en 1978, l'embargo pétrolier demandé par l'ONU ne fut jamais respecté. Le Shipping Research Bureau un organisme hollandais spécialisé dans le pistage des cargaisons l'a démontré dans un rapport (« Oil to South Africa, Apartheid's friends and partners ») récemment publié.

**D**e 1979 à août 1987, le SRB a recensé 343 livraisons pétrolières illicites pour un tonnage global de 72 158 115 tonnes. Plus de 80 % provenaient du golfe, de Brunei, du Yémen ou d'Égypte (292 bateaux sur 343). Avant 1987, les Pays-

bas, la Grande-Bretagne et autres avaient également contourné d'embargo. Encore le SRB admet-il ne pouvoir recenser que 40 % des livraisons réelles et depuis 1985, 95 % des cas identifiés naviguaient sous destination secrète : les compagnies de navigation usent en effet de fausses déclarations de destination, de multiporting (arrêts préalables), etc.

Depuis 1982, les livraisons se font plus rares, mais en 85 et 86, plus de 10 millions de tonnes sont venues du golfe, avec 46 pétroliers. Au premier semestre 87, 17 livraisons seulement ont eu lieu, toutes du golfe. Maître-mot, le camouflage pour le bateau Mirafiori, l'armateur est allemand, la compagnie nordique et le pavillon libérien.

Quatre compagnies : Shell, BP, Exxon et Mobil recevaient 40 % des livraisons internationales en 1979. Depuis 1981, pressions obligent, elles ont apparemment passé la main à de petites compagnies discrètes comme Marimpex (RFA), Marck Rich (Suisse)...

C'est l'apparence, et le secret est bien gardé. Pour protéger ce secteur vital, le *Petroleum Products Act* de 1977 (révisé en 1985) interdit la diffusion de toute information sur l'origine, la consommation, le transport et la destination des produits pétroliers. Les contrevenants risquent sept ans de prison. En fait, les compagnies occidentales restent très pré-

## DETTES : UNE ECONOMIE SINISTREE

En 1989, le rand sud-africain a perdu près de 18 % de sa valeur face au dollar et le taux de croissance du PNB était de 0,7 % au début de l'année. Il était même négatif sans le secteur agricole. L'inflation a multiplié par trois les prix alimentaires depuis 1970. Des cas de malnutrition sont signalés (1).

Ces difficultés ont bien sûr conduit Pretoria à rechercher à l'extérieur les capitaux nécessaires et l'endettement du pays atteint aujourd'hui 21 milliards de dollars. 340 banques doivent renégocier dans les prochains mois leurs prêts à l'Afrique du Sud, après le gel de 1985. C'est une question vitale pour Pretoria, incapable de faire face à ses engagements et qui craint une panique comme celle qui suivit la décision de la Chase Manhattan de couper le robinet des crédits.

D'autant que les ministres des Affaires étrangères du Commonwealth ont déjà demandé, en octobre dernier, que les banques durcissent leurs conditions : intérêts plus forts, refus de rééchelonnement systématique...

Les mouvements anti-apartheid entendent, eux aussi, profiter de l'occasion pour accentuer la pression. Une campagne contre l'aménagement des dettes de Pretoria a été lancée, en particulier en Europe. Déjà, les banques suisses ont allongé de 5 milliards de francs suisses les ouvertures de crédits à Pretoria et le 19 octobre dernier, Pretoria a obtenu des aménagements pour 8 milliards de dollars.

De nombreuses banques françaises sont présentes dans les 340 prêteurs et continuent d'opérer en AS. Citons notamment le Crédit Lyonnais, la Société générale, Paribas, Suez ou encore le Crédit commercial de France.

R. F.

(1) Lettre de SOGAGRAL, mai 1989.

sentés : Shell possède la plus grosse raffinerie (200 000 barils par jour) et contrôle 850 stations service. BP est là, comme Caltex (100 000 barils et 950 stations) et Mobil Oil premier investisseur américain en Afrique du Sud et sa filiale française Total.

Total est présent en Afrique du Sud depuis 1956 et contrôle 57 % de Total South Africa (le reste appartient, entre autres, au groupe Rothmans). Total SA gère 700 stations et fournit la police et l'armée sud-africaine.

A travers plusieurs filiales comme Total Exportation SA, Total Rowen Sun System, Hutchinson, Total CFP, Total Compagnie Minière, elle a des intérêts dans les mines, le charbon, l'énergie solaire, le caoutchouc, les chemins de fer et surtout l'uranium namibien. Les pipe-lines secrets sud-africains transportent bien du pétrole à l'aller, au retour, ils amènent de l'uranium à Pierrelatte via Marseille. Ceci expliquant cela : l'Afrique du sud n'a jamais manqué de pétrole.

Franck Teruel

## BRONZER SUR LES PLAGES BLANCHES

« Les couleurs sont plus vives pour les habitations dans les lieux touristiques parce qu'il a été recommandé que les maisons des Africains vivant le long des routes principales aient une plus belle apparence afin d'améliorer l'image de marque du pays auprès des touristes étrangers ». Cette recommandation à la Conférence des chambres de commerce africaines, en 1973, résume l'esprit du tourisme sud-africain : rien ne doit dépasser. Et les touristes viennent. L'année 1988 a connu une progression de 18 % du nombre de touristes étrangers avec 47 % d'européens de plus, dont 5 % de français.

Le racisme constitutionnel continue de bénéficier d'importantes devises, donc l'agence officielle SATOUR, la Fondation sud-africaine et des journaux français faisaient de la publicité ou des reportages touristiques vantant l'Afrique du Sud. Havas ou le Crédit agricole organisent des voyages, UTA dessert Johannesburg... Les plages sont blanches...

Philippe Moreau

## ACHETES !

C'est une histoire vieille de dix ans, mais révélatrice des méthodes des agents sud-africains. En 1977, deux collaborateurs du Bureau d'information achètent à Paris la Nouvelle Société de presse (NSP) qui publiait *Vacances Magazine*, destiné aux professionnels du tourisme. La NSP acheta ensuite *Mairies nouvelles*, en direction des municipalités, et lança *Vacances 7* et *Voyages*. Elle prit ensuite le contrôle de *France-Europe-Afrique* puis du *Guide Gault et Millau*. La pénétration était déjà importante mais encore insuffisante aux yeux de nos deux agents. Contact fut alors pris avec Hugues Dewavrin, dirigeant des jeunes giscardiens, pour créer un journal destiné aux jeunes. Mais la révélation du scandale des fonds secrets sud-africains (Muldergate) conduisit l'affaire en échec.

Chacun reprit ses billes et son indépendance et l'opération se solda par un trou de 6 millions de francs.

R. F.

# LE RESEAU AU DES COMPLICITES

**AOÛT 1979 : un scandale politico-financier révèle que le gouvernement et les services spéciaux sud-africains entretiennent à travers le monde un réseau chargé de vendre l'image de marque de Pretoria.**

Dans *Elseviers Magazine*, l'ancien secrétaire du Département de l'Information, affirme notamment que le BOSS (Bureau Of State Security) intervient dans les actions « d'informations » sud-africaines. Pour ce qui concerne la France, il affirme que des groupes de pression ont été utilisés pour faire soutenir par le gouvernement la Chambre de commerce franco-sud-africaine et que des fonds sud-africains auraient permis en 1977-78, de monter une association d'amitié franco-sud-africaine (coût : 200 000 dollars).

Des informations jamais démenties. C'est d'ailleurs dans ces années 1975-1979 que seront mis en place les structures et les réseaux associatifs agissant en France. Depuis, l'Afrique du Sud n'a fait que tenter — sans grand succès — d'élargir ces actions.

Leur rôle est de donner des informations « calibrées » aux milieux d'influence : journalistes, hommes politiques, hommes d'affaires..., d'organiser débats et diffusions de films, ou voyages pour des personnes sélectionnées (1). Partout présents, les redoutables services spéciaux de Pretoria font partie de cette stratégie de pénétration. Ils auraient tissé des liens fructueux avec leurs homologues de la CIA, du Mossad israélien, du SDECE et des réseaux officieux Foccart (2).

Dans leur propagande, les Sud-Africains peuvent évidemment compter sur la presse d'extrême droite française, de *Rivarol* à *Présence*, en passant par *Valeurs Actuelles*, le *Choc du mois*, *Spectacle du monde*, *National Hebdo*, etc.

A noter aussi que l'Internationale de la Résistance n'est pas défavorable, c'est le moins qu'on puisse dire, aux thèses de Pretoria.

Mais cet effort ne serait rien s'il n'était relayé par des relations personnelles et par un réseau associatif relativement important.



Deux publicités pour l'investissement en Afrique du Sud, parues dans la presse économique française en 1987.

## UN PIVOT : L'ACFA

Les Amis français des communautés sud-africaines (ACFA) sont un des pivots de cette vie associative. Créée par les Sud-Africains, largement subventionnée (120 000 francs par an (3)), elle est dirigée par F.O. Albrecht, directeur de recherche au CNRS. Relancée en 1982, elle organisa cette année-là, la visite en France de Thebehali, le maire fantoche de Soweto élu avec 5 % des inscrits. Elle réussit même à le faire recevoir par Jacques Chirac à la mairie de Paris, et monta un coup qui lui permit de dénoncer, dans *Paris-Match*, la main du KGB dans les émeutes de Soweto ! En mai dernier, l'ACFA a organisé à Nantes, une soirée où l'ambassadeur sud-africain (Celdenhuys) put rencontrer le sénateur Guillard, les généraux Couillaud et Richard...

Théorie développée par l'ACFA : c'est Moscou qui fomenta les émeutes anti-apartheid pour mettre la main sur un pays stratégique où vivent en paix « quatre groupes raciaux et quinze nations. »

La droite parlementaire est largement mouillée et le conseil d'administration de l'ACFA

comportait, à sa fondation (1978), des politiciens comme Maurice Arreckx (député UDF et maire de Toulon), Gilbert Gantier (UDF), spécialiste des questions pétrolières, Maurice Blin (PDG de *l'Usine Nouvelle* qui publia en août 78, 8 pages sur l'Afrique du Sud) et des parlementaires de droite (ou ex-parlementaires).

Des hommes comme Jacques Soustelle, Philippe Malaud (CNIP) et Michel Droit jouent un rôle important dans cette mouvance. A l'occasion de la fondation de l'ACFA, un journaliste parisien aurait reçu 100 000 francs pour créer une revue de politique internationale favorable à Pretoria (4).

En 1989, l'ACFA emmena des personnalités françaises en Afrique du Sud. 90 personnes, profitant du tricentenaire de l'arrivée des huguenots au Cap firent le voyage.

Un long article dans *le Figaro* (coutumier du fait) dénonça ensuite la campagne contre l'Afrique du Sud, campagne « dont le paroxysme correspond précisément à l'accélération du changement en Afrique du Sud,

consécutif au mouvement réformiste irrésistible engagé par le président Botha ». On reconnaît là le fin sens politique et d'analyse de Massu (5).

## INFILTRATION

Ainsi, en fin d'opération, les 400 000 lecteurs du *Figaro* rejoints par ceux de la presse *Hersant* en province auront eu leur dose d'Afrique du Sud positivement présentée.

Autre association, mais la liste est longue, celle des Amis du Sud-Ouest africain-Namibie, présente à la fête de Le Pen. Citons encore les Amitiés France-Bophutatswana (un des Etats croupions des Sud-Africains) dont le président d'honneur était, en 1982, l'ancien ministre André Bettancourt et qui fit présider une exposition par le député Pierre Bas (RPR), à l'époque secrétaire général de l'association parlementaire Euro-Afrique. En juin 1985, il recevait Mangope (chef du Bophutatswana) et faisait arrêter les militants de l'AFASPA, du MRAP et du MAA qui protestaient. Là aussi, côté associations, les services secrets travaillent. Ainsi, le Fonds international d'échange universitaire (FIEU) fut infiltré au plus haut niveau, de 1977 à 1980 par l'agent du BOSS, Craig Williamson (un capitaine des services secrets).

Le monde politique n'échappe pas à l'influence des hommes de l'apartheid. On retrouvait dans cette mouvance, des gens comme Charles Ceyrac (UDR), Joël Le Theule, Jacques Médecin (qui a jumelé sa ville avec Le Cap), Claude Roux, Norbert Ségard, qui fut le premier ministre français à se rendre officiellement en Afrique du Sud... Des missions d'amitié parlementaires et missions d'études furent organisées, jusque très récemment. Les participants invités ont toujours ramené un point de vue positif de l'apartheid.

## LA PUB PERFUSION

Autre secteur d'influence, la presse. Pretoria dispose du soutien militant de la presse d'extrême droite. Mais cela ne fait guère de gros tirages.

Plus intéressant pour Pretoria, le soutien accordé — selon les documents du Muldergate — par *le Figaro*, *Paris-Match* et *l'Express* ancienne manière selon Maurice Cukierman dans *Cap sur la liberté*, Messidor). *Le Figaro* lança aussi une campagne présentant les dirigeants de l'ANC comme des officiels du KGB.

Si *le Figaro-Magazine* ou *Paris-Match* ouvrent régulièrement leurs colonnes en dénonçant les tueurs « marxistes » de l'ANC et de la SWAPO, les fonds sud-africains semblent inépuisables pour acheter des encarts publi-

## CONTRE L'APARTHEID UNE CONVENTION INTERNATIONALE NON RATIFIEE

**Le 30 novembre 1973, l'assemblée générale de l'ONU adopte une résolution demandant aux Etats membres de ratifier la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.**

**Cette Convention est entrée en vigueur le 18 juillet 1976. Elle n'est toujours pas ratifiée par la France ni par les autres grands pays occidentaux.**

**Le texte, il est vrai, propose des mesures concrètes contre l'apartheid et ses complices. En voici quelques articles.**

■ **Article premier : 1. Les Etats parties à la présente convention déclarent que l'apartheid est un crime contre l'humanité et que les actes inhumains résultant des politiques et pratiques d'apartheid (...) sont des crimes qui vont à l'encontre des normes du droit international.**

■ **Art. II : Aux fins de la présente convention, l'expression « crime d'apartheid », qui englobe les politiques et pratiques semblables de ségrégation et de discrimination raciales, telles qu'elles sont pratiquées en Afrique australe, désigne les actes inhumains indiqués ci-après, commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci :**

a) Refuser à un membre ou à des membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux le droit à la vie et à la liberté de la personne (...)

b) Imposer délibérément à un groupe racial ou à plusieurs groupes raciaux des conditions de vies destinées à entraîner leur destruction physique totale ou partielle.

c) Prendre des mesures, législatives ou autres, destinées à empêcher un groupe racial ou plusieurs groupes raciaux de participer à la vie politique, sociale, économique et culturelle du pays et créer délibérément des conditions faisant obstacle au plein développement du groupe ou des groupes considérés, en particulier en privant les membres d'un groupe racial ou de plusieurs

groupes raciaux des libertés et droits fondamentaux de l'homme (...)

d) Prendre des mesures, y compris des mesures législatives, visant à diviser la population selon des critères raciaux en créant des réserves et des ghettos séparés pour les membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux (...)

e) Exploiter le travail des membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux, en particulier en les soumettant au travail forcé.

f) Persécuter des organisations ou des personnes, en les privant des libertés et droits fondamentaux parce qu'elles s'opposent à l'apartheid.

■ **Art. III : Sont tenus pour pénalement responsables sur le plan international et quel que soit le mobile, les personnes, les membres d'organisations et d'institutions et les représentants de l'Etat, qu'ils résident sur le territoire de l'Etat dans lequel les actes sont perpétrés ou dans un autre Etat, qui :**

a) Commettent les actes mentionnés à l'article II de la présente convention, participent à ces actes, les inspirent directement ou conspirent à leur perpétration.

b) Favorisent ou encouragent directement la perpétration du crime d'apartheid ou y coopèrent directement.

■ **Art. IV : Les Etats parties à la présente convention s'engagent :**

a) A prendre toutes les mesures législatives ou autres, nécessaires pour empêcher que le crime d'apartheid et autres politiques ségrégationnistes semblables ou leurs manifestations ne soient encouragés de quelque manière que ce soit ainsi que pour éliminer tout encouragement de cette nature et pour punir les personnes coupables de ce crime.

b) A prendre des mesures législatives, judiciaires et administratives pour poursuivre, faire juger et punir conformément à leur juridiction les personnes responsables ou accusées des actes définis à l'article II de la présente convention, qu'elles résident ou non sur le territoire de l'Etat dans lequel ces actes ont été perpétrés et qu'il s'agisse de ressortissants de cet Etat ou d'un autre Etat ou de personnes apatrides.

(...)

citaires très importants, une source de pression non négligeable. A titre d'exemple, les *Echos* ont publié au moins un supplément où 9 des 13 articles étaient rédigés par le président de la Fondation sud-africaine à Paris.

*L'Expansion* (6) publia 10 pages de pub pro-Pretoria, *Match* en fit autant (6 pages) en janvier 1981. *Atlas*, diffusé par Air France a donné, 10 pages « culturelles » (7) et *Jacinthe*, magazine pour jeunes filles, publia un jour un papier intitulé « En août 76, les émeutes d'Afrique du Sud : la main du KGB soviétique ».

Mais les pressions n'ont pas toujours d'aussi hilarants résultats. Ainsi, selon le journal anglais *Private Eye*, le groupe Rothmans a fait licencier, en 1972, un journaliste anglais du *Daily Express* qui avait expliqué les liaisons étranges de Rembrandt-Rothmans avec la société secrète sud-africaine d'extrême droite Broederbond (liée très étroitement à l'appareil d'Etat). Rothmans est un très gros annonceur publicitaire. Enfin, les capitaux sud-africains, présents dans la maison-mère américaine ont de gros intérêts dans l'édition française du *Reader-Digest*, l'un des plus gros tirages de la presse française.

Achat d'espaces, amitiés particulières, pressions, tout cela est efficace pour la propagande de l'apartheid : un supplément payé paru dans *Business Week* a coûté 300 000 dollars en novembre 1975 mais a rapporté 26 000 lettres de prises de contacts par des industriels et des hommes politiques américains. Parfois menacés, les journalistes sont aussi séduits par des offres de « reportages », voyages tous frais payés et agréables dont les retombées médiatiques flattent Pretoria.

### Diffuser l'apartheid

Côté édition, des auteurs comme Bernard Lugan (8), professeur à Lyon, se sont spécialisés dans la défense et l'illustration de l'Afrique du Sud. Hasard ? l'auteur était présent, en octobre dernier, à la fête du Front national, pour y dédicacer son dernier ouvrage, sous une affiche vantant le vin sud-africain.

Le Front national diffuse d'ailleurs aussi des brochures épousant très étroitement les thèses racistes de Pretoria : Bernard Lugan, a récemment accordé une interview (8 septembre 89) au directeur du journal d'extrême droite *Présent*, où il propose des solutions. La lecture en est instructive : un véritable manuel de formation argumentaire du militant pro-apartheid. Il faut, selon Bernard Lugan, « commencer par donner un Etat aux Blancs comme on l'a fait pour les Xhosa, les Zulus, les Sotha, les Venda... un Etat dans lequel quoiqu'il arrive, les Blancs et les Blancs seuls participeront à la vie politique (...). Il leur faudra faire le sacrifice déchirant qui leur permettra de sauver l'essentiel... » Une argumentation qui sous-tend tout l'attirail idéologique des paravents associatifs ou des journalistes figaresques (comme R. Lacontre au *Figaro*).

Enfin, le cinéma n'est pas oublié. Avec en particulier le *CEDFI* (Centre d'études et de diffusion des films d'information), dont le rôle

est de prêter gratuitement des films pour les entreprises, les foires commerciales, les établissements de formation. L'ambassade ou les services touristiques (SATOIR) font également circuler des films « autorisés ». Des programmes de coopération de production sont mis en place, notamment pour une série en cours sur TF1. Ce téléfilm, *Bonne Espérance* est diffusé à heure de grande écoute. Pour sept épisodes, TF1 a versé 90 millions de francs à la SABC (TV sud-africaine). RTL et le CNC participent à l'opération !

Manipulée par la Fondation sud-africaine et le Bureau sud-africain d'information, menée par les services du BOSS, disposant de relais idéologiques importants et s'appuyant sur des ressources financières considérables, l'action de propagande de Pretoria est relativement efficace. En 1975, le ministre sud-africain de l'Information estimait que 11 millions de Français avait lu les articles favorables à l'Afrique du Sud.

Cette propagande retarde la prise de conscience de l'opinion occidentale et permet aux Etats de ne pas appliquer réellement les sanctions nécessaires. Elle entretient dans la population française et occidentale des idées fausses.

Efficace jusqu'à un certain point, la propagande de Pretoria n'a cependant pu empêcher la plus grande partie de l'opinion publique occidentale de condamner son régime. Les luttes du peuple sud-africain, la volonté de l'ANC, la dignité des prisonniers politiques et l'action patiente des mouvements anti-apartheid en France, ont largement contribué à faire échouer les efforts de Pretoria.

Mais la gangrène installée dans la presse et le corps politique français existe toujours. L'argent afflue dans la propagande. Pourquoi ? C'est tout simplement vital pour l'apartheid. Les Sud-Africains sont en effet bien conscients que la campagne anti-apartheid menée depuis des années n'est pas sans influence. Moira Allan, liée aux Amis français des communautés sud-africaines, déclarait dans le *Financial Times* (9) : « La campagne contre notre pays est extrêmement bien organisée et a reçu tout le financement nécessaire... Son efficacité est alarmante... »

On ne saurait mieux dire que les fonds et les actions de propagande de Pretoria sont un combat d'arrière-garde. La bataille pro-apartheid est déjà perdue dans les consciences (10). ■

René François

(1) *The great white hoax*, éditions Africa Bureau, Londres, 1977.

(2) *Jeune Afrique* n° 951, mars 1979.

(3) Jacques Marchand, *La propagande de l'apartheid*, éditions Kartala.

(4) *Idem*.

(5) *Le Figaro*, 30 janvier 1989.

(6) *Fin* 1981.

(7) *Atlas*, juillet 1980.

(8) Auteur, notamment d'une *Histoire de l'Afrique du Sud*, éditions Perrin. Version très compréhensive pour l'apartheid.

(9) *Journal* 1978.

(10) *A preuve : la répression, en Afrique du Sud, contre la presse. Le 2 septembre 1989, une cinquantaine de journalistes sont interpellés, leur matériel est confisqué par la police* (cf. *Reporters sans frontières*, oct. 89).



## DES TUEURS ANNONCES

**Le 29 mars 1988, Dulcie September, représentante en France de l'ANC, est tuée sur le palier de son bureau.**

L'assassinat aura d'énormes répercussions en France et des milliers de manifestants réclameront, le lendemain, que les tueurs soient retrouvés.

Les assassins sont connus : les services spéciaux sud-africains, qui font une « sale guerre » aux cadres de l'ANC à travers le monde. La liste est longue. Au moins 150 militants du mouvement de libération sud-africain ont été tués, lors de raids ou par attentats, ces dernières années. Ruth First, l'admirable femme dont la vie servit de base au film *A world apart*, fut ainsi déshonorée en 1982 par un colis piégé expédié par les tueurs de Pretoria.

Quelques jours avant le meurtre de Dulcie September, des agents sud-africains avaient été arrêtés à Londres, listes de cadres de l'ANC à tuer à la main. A Bruxelles, ils venaient de mitrailler le représentant de l'ANC.

Une telle activité ne peut passer inaperçue aux yeux des services spéciaux européens. A plus forte raison quand les autorités sont prévenues par les cibles elle-mêmes : Dulcie September avait demandé une protection policière. Demande laissée sans suite par le cabinet de Charles Pasqua. Cabinet où siègeait un ex-responsable du *Courrier Austral Parlementaire*, journal de liaison des amis de Pretoria au Parlement. La DST et autre SDECE ne pouvaient ignorer la présence

de tueurs de Botha sur le sol français. Alors ? Alors on est bien obligé de constater que, deux ans après les faits, les dossiers restent fermés, les pistes sans suite, les questions sans réponses.

La « guerre sale » des services sud-africains continue. Plusieurs affaires récentes en font foi. Ainsi la reprise par la presse d'informations, surgies à deux semaines des élections en Namibie, selon lesquelles la SWAPO aurait tué des centaines de personnes dans des camps. Une information que le représentant de l'ONU, après enquête sur les lieux démontra fautive ou en tout cas incontrôlable.

Il y a eu, début novembre, la mise en alerte, sur la base d'informations « sûres », reprises par un ministre sud-africain, des forces de Pretoria en Namibie : la SWAPO préparait un coup de force. Informations démenties vingt-quatre heures plus tard et qui donnèrent à Martti Ahtisaari, chef du contingent de l'ONU, l'occasion d'une belle colère. C'était faux, mais les « informations » furent reprises par toutes les agences de presse.

Enfin, le dernier exemple est une claque pour les services de Pretoria. Un de ses agents à Windhoek a dû être rapatrié après qu'un militant de l'ANC infiltré eut révélé la constitution d'une équipe de sept espions ayant pour tâche de discréditer le commandement de l'UNTAG (forces de l'ONU en Namibie) et la direction de la SWAPO.

Manipulations, intoxications, espionnages et meurtres, cela ne peut se faire sans complaisance, ni en Namibie ni en France. Quand les dossiers parleront-ils ?

R. F.

# FAITES VOS JEUX

**Boycotter le sport officiel sud-africain n'est pas un jeu. C'est jeter un pavé dans la vitrine de Pretoria. Sur l'étalage en miettes, il y a toujours le même article : l'apartheid.**

Il faut tout d'abord distinguer les mots. Il est vrai que le sport racial, au sens où, à aucun moment, sous aucune forme, des équipes ou des sportifs de groupes raciaux (l'apartheid) ne pourraient avoir de contact, a pratiquement disparu. S'y est substituée une forme de ségrégation qui peut, vue de loin, laisser croire que les activités sportives ne sont plus porteuses de l'idéologie d'apartheid.

C'est ce qu'on appelle ici ou là le sport multiracial, en fait un aménagement de l'apartheid. Un apartheid nouvelle formule. La récente tournée d'une sélection internationale de rugby en Afrique du Sud, à l'occasion du centenaire du SARB (South African Rugby Board) est le dernier élément en date qui permet un coup de projecteur sur la réalité du sport en apartheid (1). Ainsi, le rugby officiel s'organise-t-il en trois fédérations. Le SARB (South African Rugby Board) regroupe les Blancs, la SARFF (South African Rugby-Foot Federation) les métis et la SARA (South African Rugby Association) les Noirs.

C'est la réunion de ces trois associations qui, sous le nom de Conseil sud-africain du rugby, forme l'institution qui régit le rugby sur le territoire. Lorsque ce conseil se réunit, son organisation est simple : le SARB blanc composé de 22 comités provinciaux dispose de 22 voix. La SARFF et la SARA sont assimilées à des comités provinciaux et n'ont qu'une voix chacune...

Ce dispositif, dit multiracial, permet donc au SARB, exclusivement composé de Blancs, de diriger selon ses intérêts le rugby. Il s'attribue l'essentiel des terrains, accapare les ressources financières et forme l'équipe nationale (les Springboks) où, bien entendu, il ne figure que des Blancs.

L'organisation multiraciale du sport est, en fait, la traduction parfaite du sport séparé conforme aux lois qui dans tout le pays or-



ganisent l'apartheid. A la base, il y a bien classification par race (*Population Registration Act*), chacun appartenant à l'un des quatre groupes raciaux déterminés par la loi, le *Native Laws Amendment Act* prévoyant la ségrégation dans toutes les organisations ayant un caractère institutionnel. Dans le sport aussi, chacun selon la couleur de sa peau est dans un club, une fédération sportive exclusivement ouvert aux gens de sa « race ».

## LE SPORT NON RACIAL

**Le mouvement sportif non racial sud-africain a longtemps eu pour pivot le SACOS (Comité sportif non racial d'Afrique du Sud). En est issu le SANROC, Comité olympique non-racial, reconnu par le CIO et dirigé par Sam Ramsamy. L'ICAAS (International Campaign Against Apartheid in Sport) travaille lui, auprès des pays africains au sein de l'OUA. Si la structure reste globalement la même, le SACOS tend à être remplacé par le NSC (National Sport Congress), avec l'objectif d'être plus présent sur le terrain, en Afrique du Sud.**

**Notons que le mouvement sportif non racial est pleinement engagé dans la lutte de libération. Un comité de liaison entre ICAAS, SANROC et ANC a été mis en place et fonctionne, en exil, à Lusaka.**

Il est clair que le sport multiracial est un masque de plus pour l'apartheid. Quand des rencontres occasionnelles ont lieu entre équipes organisées sur ces bases raciales, chacun retourne ensuite dans le club, le stade, la fédération que sa couleur de peau lui assigne. L'apartheid tente d'atténuer ses aspects les plus visibles, mais il ne change pas. Si le sport racial c'est : uniquement les Blancs, le sport multiracial c'est : chacun dans son coin et les Blancs d'abord et surtout. Il existe pourtant en Afrique du Sud une alternative au système sportif raciste. Le mouvement de libération sud-africain a créé un ensemble d'organisations sportives qui constituent le sport non racial, dont les instances sont les seules reconnues par les autorités internationales. Ce mouvement rassemble des sportifs de tous les groupes raciaux, y compris des Blancs (en nombre encore limité mais en constante augmentation) sur une base strictement non raciale.

Pour reprendre l'exemple du rugby, la SARU (South African Rugby Union) représente l'aspiration non raciale et regroupe l'essentiel des rugbymen noirs. De nombreux Métis et Indiens les ont rejoints, au côté de Blancs dont le nombre augmente régulièrement. Ces joueurs pratiquent leur sport ensemble, quasiment sans moyens et sans terrains, hors de quelques espaces aménagés dans les townships.

Le problème des relations avec le sport sud-africain se pose donc en des termes nets. Si l'on est contre l'apartheid, il faut choisir clairement : entre le sport racial et sa variante multiraciale d'un côté, et le sport non racial de l'autre.

Sinon, comment peut-on dire, comme Albert Ferrasse, « l'apartheid est une saloperie » (sic) et laisser joueurs et officiels de la Fédération française aller fêter cent ans de racisme dans le sport sud-africain ?

L'isolement du racisme, par la rupture des relations avec le sport de l'apartheid, en même temps que s'expriment la solidarité et le soutien au sport non racial, est la seule forme par laquelle peut se dire notre condamnation réelle de l'apartheid dans le sport.

L'apartheid est une violation flagrante de l'olympisme. La Charte olympique indique clairement que, dans le sport, « aucune discrimination n'est admise pour des raisons raciales, religieuses ou politiques ».

Le Comité olympique international a donc exclu l'Afrique du Sud de ses rangs (2) et a réaffirmé sa position le 21 juin 1988 à Lausanne.

La Conférence mondiale des ministres des Sports, en novembre 1988, a également appelé à la rupture de toutes les relations avec le sport de l'apartheid. Enfin, les fédérations sportives internationales olympiques ont toutes expulsé les représentants de Pretoria.

Le mouvement sportif non racial, désormais reconnu comme seul représentant du sport sud-africain, réclame lui-même la poursuite et l'extension de ces pressions. L'isolement des racistes de Pretoria est difficilement supportable à long terme pour le sport officiel sud-africain, car, là comme ailleurs, les contacts internationaux sont une garantie de développement et de progrès. Privé de toutes confrontations internationales, les fédérations sportives racistes s'asphyxient peu à peu. S'expliquent ainsi les moyens diplomatiques, politiques et financiers considérables engagés par Pretoria pour rompre son isolement (3).

L'efficacité de ces pressions ainsi démontrée, la nécessité de les poursuivre et de les amplifier tombe sous le sens. ■

**Pascal Mesnil**  
Responsable du secteur anti-apartheid de la FSGT

- (1) A lire, sur le sujet : *Sous le maillot, la race d'Acher et Bouillon (Albatros)*.  
(2) En 1970.  
(3) En 1986, Dave Loveridge aurait reçu 550 000 F pour aller jouer en Afrique du Sud. En 1987, 500 000 F ont récompensé chaque rugbysman fidjien en tournée. Enfin, la tournée internationale de 1989 aurait rapporté 200 000 F à chaque joueur. Sans compter les frais.

## WHO'S WHO 1989

Il était impensable il y a encore dix ans de voir des sportifs ou des équipes de « différentes races » s'affronter sur un même terrain de sport en Afrique du Sud ; mais cela ne change rien : l'apartheid sportif demeure sous l'apparence. Mais pourquoi les autorités de Pretoria ont-elles dû tenter cette modification de leur image dans le sport ? Parce que certains, comme Albert Ferrasse (Fédération française du rugby), affirment qu'il faut maintenir les contacts avec le sport sud-africain pour lui permettre d'évoluer ? Ou grâce à ceux qui prônent l'action pour la rupture totale avec tous les représentants du sport de l'apartheid et font pression pour la disparition de toute discrimination raciale ? Dans le mouvement sportif français, la FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail) est la seule, à prôner le boycott et à entretenir des relations avec le mouvement sportif non racial sud-africain. La seule à participer régulièrement et complètement aux actions contre l'apartheid dans le sport. Elle est intervenue à de nombreuses reprises auprès des ministres français des Sports successifs pour que la France rompe avec les racistes. De très nombreuses personnalités sportives ont brisé le boycott demandé par les autorités sportives mondiales. Les publications de

l'ONU montre que la seule participation française au sport raciste permettrait de composer un Quinze de rêve : Gallion, Bertranne, Codorniou, Debrocca, Dintrans, Dospital, Erbani, Rives, Lafont, Pardo, Lescarbours, des arbitres et le président soi-même, Albert Ferrasse. Côté Formule 1, c'est la même chose : Prost, Lafitte, Alliot, Arnoux, Jarrier, Tambay... voisinent avec Lauda, Rossberg, Mansell. Certains ont couru le Grand Prix d'Afrique du Sud de 1985, 36 heures après la pendaison du jeune poète Benjamin Moïse.

Les tennismen ne sont pas moins nombreux, avec Leconte ou Tulasne, mais aussi Connors et Evert. En 1986, la sanglante répression dans les townships ne gêna pas les skippers de la course au tour du monde dans leur escale au Cap. Ils sont 576 comme ça et quelques-uns seulement à avoir regretté leur geste.

Citons quand même le refus de Mac Enroe de gagner facilement un million de dollars pour jouer en terre d'apartheid. Réputé pour sa grande gueule mais l'œil clair, il a renvoyé les démarcheurs d'un « Ça n'était pas correct de le faire ». Right, sir. ■

P. M.



Ronnie Watson, rugbyman blanc, fut menacé de mort pour avoir joué avec des Noirs.

Dans leur majorité, les pays africains bien que condamnant l'apartheid commercent avec la République sud-africaine. Certains le font contraints et forcés, quelques autres en collaborateurs actifs ou résignés.

Les Etats africains affirment périodiquement leur volonté de s'opposer à l'apartheid et donc aux gouvernements successivement en place à Pretoria. Il serait fastidieux de citer ici toutes les résolutions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui expriment cette prise de position. A la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (février 1986 à Paris) et à laquelle participaient plusieurs membres de l'OUA (dont les présidents de la Côte-d'Ivoire et du Zaïre), une déclaration au contenu clairement anti-apartheid était adoptée. Elle mérite d'être rappelée :

« Nous, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays francophones, condamnons sans réserve la politique d'apartheid pratiquée en Afrique du Sud. Nous nous engageons à aider la majorité des Sud-Africains, victimes de l'oppression, dans leur lutte en vue de mettre fin au racisme institutionnalisé et aux préjugés raciaux, et en vue d'obtenir leur droit à la dignité humaine, à la liberté et à l'égalité, dans une Afrique du Sud non raciale et démocratique. Il faut éliminer l'apartheid dans les faits, pas seulement en paroles. (...)

Reconnaissant que le système de l'apartheid est cause première de la violence en Afrique du Sud et dans la région, nous exigeons du gouvernement de l'Afrique du Sud :

- d'abroger la législation sur l'apartheid ;
- de libérer les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela ;
- de lever l'interdit frappant le Congrès national africain et d'autres organisations politiques ;
- de lever l'état d'urgence ;
- d'entamer un dialogue avec les représentants authentiques de la population noire, en vue d'établir un gouvernement non raciale et représentatif ;
- d'appliquer sans délai la Résolution 435 sous les auspices des Nations unies.

L'apartheid constitue un affront à la dignité humaine. Nous, les dirigeants des pays francophones, nous engageons à y opposer

## DE TRES PEU SAINTES ALLIANCES



Pieter Botha accueilli par le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny.

une résistance incessante et implacable. » A ce texte limpide correspond une réalité opaque. Les choses sont en fait plus compliquées et moins unanimes. D'autant plus qu'à l'image des relations entre la République sud-africaine et le reste du monde, celles qui la relient aux pays africains sont souvent frappées du sceau du secret.

### PRISONNIERS D'UN CONTEXTE...

Il y a d'abord certains pays comme le Lesotho et le Swaziland, totalement ou en partie enclavés, qui ne peuvent pas choisir le type de rapports qu'ils voudraient voir s'instaurer avec leur puissant voisin. Ensuite, bien qu'il s'en défende, le gouvernement sud-africain associe ce qu'on pourrait appeler l'agression économique et l'agression militaire en Afrique australe poussant ainsi les pays voisins à composer avec lui sous peine d'étouffement économique et commercial. Pour ce faire, des installations pétrolières et des lignes électriques ont été détruites en Angola et au Mozambique, des équipements, des réseaux vitaux de transport, des écoles et habitations

ont été bombardés. Le nombre de travailleurs migrants mozambicains employés dans les mines et les usines sud-africaines a été réduit de 60 %...

### ET COMPLICES VOLONTAIRES

D'après des informations éparpillées et convergentes, il est à peu près établi qu'en dehors de la Guinée-Bissau, la plupart des pays africains entretiennent des relations commerciales avec le gouvernement de Pretoria.

Le volume de ces échanges est globalement passé de 40 % en 1946 à 37 % en 1987. Quelques exemples pour illustrer cette situation.

• **La Côte-d'Ivoire.** Après avoir préconisé le dialogue avec l'Afrique du Sud dans les années 70, le président Houphouët-Boigny accorde en novembre 1987, à la South African Airlines, des droits de desserte pour le trafic de passagers et de marchandises. En novembre et en juin 1988 le gouvernement ivoirien reçoit des missions officielles sud-africaines. En octobre de la même année, Houphouët-Boigny reçoit personnellement Pieter Botha.

La Côte-d'Ivoire importe durant cette année 1988 l'équivalent de près de 10 milliards de francs CFA (1) de produits, essentiellement alimentaires, via la compagnie SAFAIR. Curiosité, le lancement récent à Paris d'une revue intitulée *Voix d'Afrique* et dont le responsable, M. Dona Fologo, était jusqu'au 16 octobre 1989 ministre de l'Information ivoirien. La revue présentait dans ce premier numéro un reportage sur la Namibie et quatre pages de publicité pour le groupe sud-africain Rothmanns...

• **Le Gabon.** Avec la participation de la France, la compagnie sud-africaine Chesterfield a engagé, en 1986, 300 millions de francs CFA pour la construction d'un aéroport gros-porteurs à Franceville.

• **La Guinée équatoriale.** L'Afrique du Sud s'y est installée depuis au moins 1985, y compris en termes militaires. Pour permettre là aussi l'atterrissage de gros avions, les Sud-Africains ont agrandi la piste du principal aéroport et installé des stations d'écoute.

• **Le Maroc.** En 1986, le gouvernement marocain a acheté des armes, notamment des chars, à l'Afrique du Sud. Comme ailleurs en Afrique, le Maroc sert de transit pour le dédouanement des produits sud-africains avant réexportation vers des pays où les boycotts actifs sont efficaces.

• **Le Zaïre.** Il y a quelques années, le journal *Afrique-Asie* (2) montrait, photos à l'appui, comment le Zaïre était devenu un sanctuaire pour le transit du matériel de guerre livré par les Etats-Unis à l'UNITA. Le président Mobutu Sese Seko semble avoir été largement récompensé ; le Zaïre est devenu le premier partenaire commercial africain de l'Afrique du Sud ; il importe pour 12,5 milliards de francs CFA. Il pourvoit à échelle de 10 % à la consommation en électricité de l'Afrique du Sud. C'est à ce pays que le Zaïre s'est adressé pour équiper sa Société nationale de chemins de fer en wagons. Enfin, il a fait transiter 57 % de ses exportations par l'Afrique du Sud. C'est le cas pour 40 % du cuivre, 60 % de l'étain et 40 % du cobalt. Les sociétés Orgaman du groupe Damseaux et Miba du groupe Diamant assurent les échanges entre les deux pays. En regardant de près les économies africaines, leur position géographique et leur sous-développement chronique, on se rend bien compte que nombre d'entre eux subissent une situation forcée d'échanges avec l'Afrique du Sud. Les griffes de l'apartheid sont en particulier aiguës grâce à leurs puissants relais occidentaux. Mais il reste que certains Etats africains collaborateurs volontaires de l'apartheid en sont les complices. ■

Samuel Mac Kit  
Président du collectif  
Afrique australe, Paris

(1) 1 F CFA = 2 FF.

(2) Après une interruption de plus de deux ans, ce bimensuel tiers-mondiste reparait sous la forme d'un mensuel.

## MISE EN DEMEURE

Déclaration du comité spécial sur l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine au sujet de l'Afrique du Sud (21 août 1989 ; Harare, Zimbabwe)

Extraits relatifs à la perspective d'une solution négociée en vue du démantèlement de l'apartheid.

Conformément à cette résolution solennelle et en réponse directe aux vœux des représentants de la majorité du peuple d'Afrique du Sud, nous prenons publiquement des engagements vis-à-vis des positions ci-incluses. Nous sommes convaincus que leur réalisation conduira à une rapide fin du système de l'apartheid et donc, au début d'une aube nouvelle de paix pour tous les peuples d'Afrique, dans laquelle le racisme, la domination coloniale et le gouvernement par la minorité blanche sur notre continent seront abolis à jamais. Nous encourageons, par conséquent, le peuple sud-africain, en tant que partie de leur lutte globale, à se réunir pour négocier une fin du système d'apartheid et à accepter toutes les mesures qui sont nécessaires pour transformer leur pays en une démocratie non raciale. Nous soutenons la position tenue par la majorité du peuple sud-africain selon laquelle ces objectifs et non l'amendement ou la réforme du système, devraient être le but des négociations.

### CLIMAT PROPICE AUX NEGOCIATIONS

Ensemble avec le reste du monde, nous considérons qu'il est essentiel, avant que toute négociation puisse avoir lieu, qu'un climat favorable aux négociations soit créé. Le régime d'apartheid a la responsabilité urgente de répondre positivement à cette exigence universellement proclamée et donc, à créer ce climat. En conséquence, le régime actuel devrait, au minimum :

- Libérer sans conditions tous les prisonniers et détenus politiques et s'abstenir de leur imposer des restrictions.
- Lever toutes interdictions et restrictions sur toute organisation et individu.
- Retirer toutes les forces armées des townships.
- Mettre fin à l'état d'urgence et abroger toute législation telle que, et y compris, la loi sur la sécurité interne, élaborée afin de limiter l'activité politique, et,
- cesser tout procès et exécution politique.

Ces mesures sont nécessaires pour créer le climat favorable à une discussion politique libre - condition essentielle pour assurer que le peuple lui-même participera dans le processus de la reconstruction de son pays. Les mesures ci-dessus doivent donc, précéder les négociations.

### DIRECTIVES POUR LE PROCESSUS DE NEGOCIATIONS

Nous soutenons le point de vue du mouvement de libération sud-africain que dès la création de ce climat, le processus de négociation doit commencer sur les lignes suivantes :

Des discussions doivent avoir lieu entre le mouvement de libération et le régime sud-africain afin d'atteindre la suspension des hostilités des deux côtés par un accord de cessez-le-feu mutuellement obligatoire.

Les négociations devront avoir lieu afin d'établir la base, pour l'adoption d'une nouvelle constitution, l'accord sur (entre autres) les principes déclarés ci-dessus.

Les parties, après accord sur ces principes doivent alors négocier le dispositif pour l'élaboration d'une nouvelle constitution.

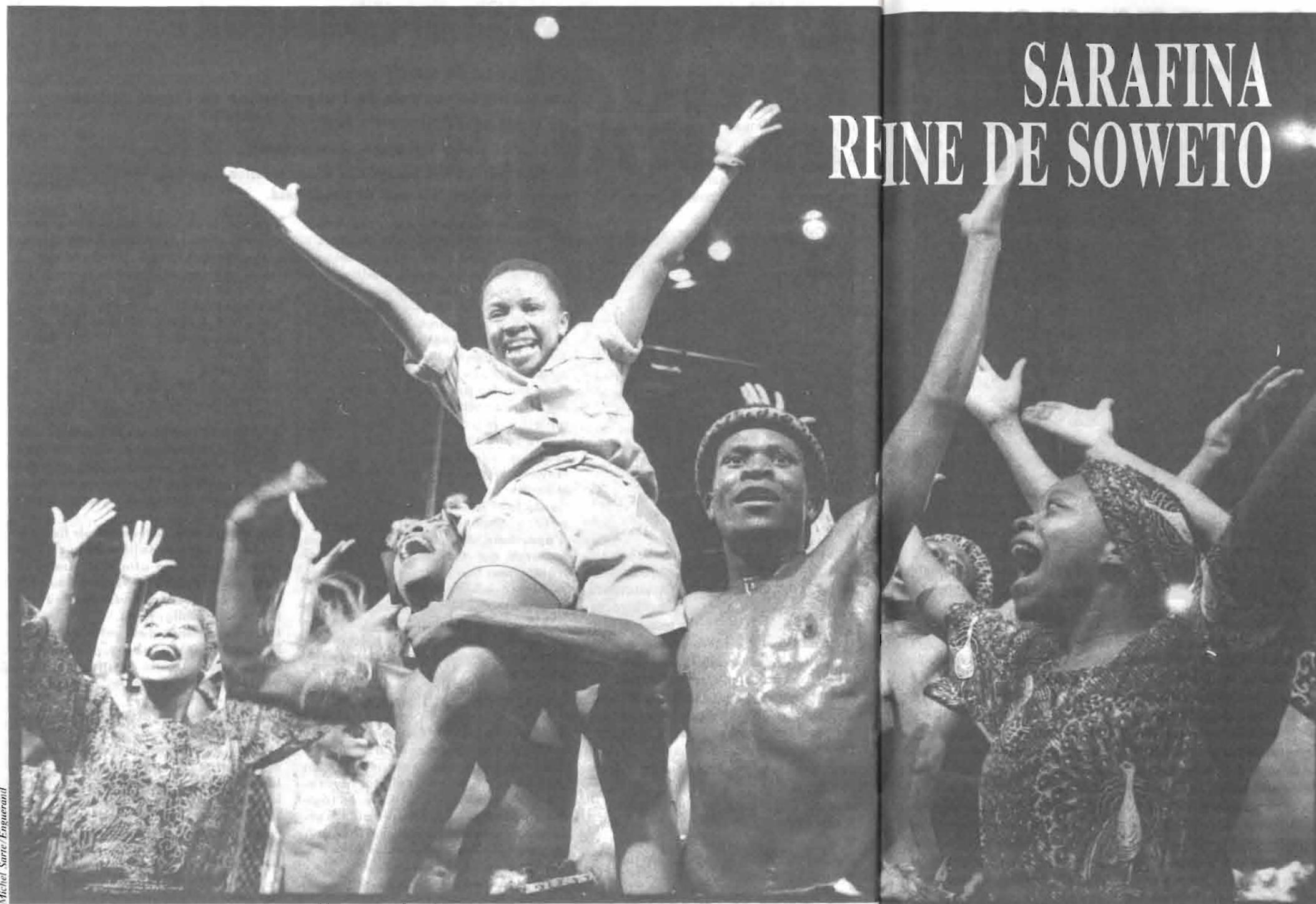
Les parties doivent s'accorder sur le rôle que jouera la communauté internationale afin d'assurer une transition réussie vers un ordre démocratique. Les parties doivent convenir de la formation d'un gouvernement intérimaire pour superviser le processus de l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle constitution ; pour gouverner et administrer.

Après l'adoption de la nouvelle constitution, toute hostilité armée sera considérée comme formellement terminée.

Pour sa part, la communauté internationale lèvera les sanctions qui sont imposées contre l'Afrique du Sud d'apartheid.

L'Afrique du Sud nouvelle aura les qualités requises pour devenir membre de l'Organisation de l'unité africaine.

# SARAFINA REINE DE SOWETO



Michel Sarré/Enguerrand

**« Le théâtre noir d'Afrique du Sud est né d'une nécessité brutale note Peter Brook. Il fallait offrir un vrai témoignage des âpres réalités de la vie courante et rendre plus tolérable l'intolérable. »**

**A**u pays de l'apartheid, coexistent trois formes de théâtre. A côté d'un théâtre blanc conventionnel, sans grand intérêt (nous dirions « théâtre de boulevard »), deux autres formes traitent des difficultés politiques, sociales et humaines, de la souffrance. Le théâtre d'Athol Fugard, qui a permis de réu-

nir pour la première fois des Blancs et des Noirs sur la scène et dans la salle, malgré les tabous et les interdictions. Auteur, metteur en scène et acteur blanc, il a joué un grand rôle, même si son théâtre reste dans la tradition du théâtre littéraire européen. Un autre théâtre, lié lui aussi à la situation politique et sociale, est sorti des townships depuis les années 20.

C'est aujourd'hui un théâtre de combat, joué uniquement dans les villes noires, avec peu ou pas de moyens. « Présenté dans des entrepôts, voire en plein air, pour se garantir des évacuations de la police, c'est un théâtre libre et souple explique Jean-Claude Carrière. A tel point que cela commande un style théâtral nouveau au sein du théâtre du XX<sup>e</sup> siècle. »

On a pu dire que le théâtre était, en Afrique du Sud, le seul lieu où tous les citoyens noirs pouvaient se retrouver, correspondant au besoin d'un peuple opprimé de se rencontrer. Le parallèle a été fait avec les églises en Pologne. Dans le théâtre noir sud-africain, il ne s'agit pas d'une analyse dramatique des problèmes, mais plutôt d'un jeu théâtral et musical d'une grande vitalité et exubérance. « A

la place du décor, des meubles, il y a l'énergie, la force corporelle ajoute Jean-Claude Carrière. Ce type d'expression artistique, fortement marqué par la tradition orale africaine, rappelle ce qui existe en milieu rural, autant par le mélange des arts que par la proximité des acteurs et des spectateurs. « En milieu rural » note Peter Brook, le théâtre n'existe pas. C'est en milieu urbain qu'il s'est développé. Hors des villes, il y a la musique, la comédie, la danse, la poésie, sans distinction particulière d'une forme d'art. C'est une forme d'expression combinée ou l'ensemble des membres d'une communauté participent ». Il ne s'agit donc pas d'un spectacle, au sens où le public y est étranger, mais d'une pratique qui fait partie de la vie quotidienne.

Mbongeni Ngema a été le premier à former des jeunes pour monter ses spectacles dont *Sarafina !*, une comédie musicale présentée à Paris le mois dernier. Il les a recrutés dans les townships de Johannesburg, leur a installé des dortoirs dans un entrepôt et leur a appris à danser, jouer, chanter. *Sarafina !* en est un exemple. « Ces combinaisons correspondent à une perception plus globalisante et plus unifiée du monde, précise Andrew Tracey, ethnomusicologue américain, à l'opposé des sociétés occidentales où l'on isole les gens. » *Sarafina !* raconte l'histoire d'une des plus fameuses écoles de Soweto, à cause de son activité lors des émeutes étudiantes de 1976. La pièce balance entre humour et violence, chants et révolte. C'est une comédie aussi grave que joyeuse, parfois tragique.

Les 25 jeunes acteurs et 11 musiciens s'y dépensent sans réserve, parce que c'est avant tout leur histoire. Leur jeu est brut, intense, spontané, sur fond de musique des banlieues noires (la mbaqanga qui va du jazz au rock, rythm'n blues et gospel). La pièce,

en tournée internationale doit revenir en France dans quelques mois.

*Woza Albert !* mise en scène par Peter Brook et présentée ce mois-ci, évoque quant à elle les petits drames et les grandes misères de deux hommes vivant en Afrique du Sud. C'est une fable sur le retour du Christ. « Un théâtre aussi drôle que surprenant, impitoyable », souligne Jean-Claude Carrière qui, en a assuré l'adaptation. Mongueni Ngema, auteur de *Sarafina !* et co-auteur de *Woza Albert !* a été formé par Gibson Kente, considéré comme le père du théâtre noir en Afrique du Sud et qui, dans les années 60 a connu un énorme succès dans les banlieues noires.

Tant par sa popularité, que les talents qu'il réunissait ou son message politique et son énergie, *Woza Albert !* a représenté un nouveau genre théâtral : le style « agit-prop » qui allait bousculer la vie des banlieues noires et ouvrir une vision d'espoir sur des changements prochains. ■

Laure Lasfargues

(1) Dans le cadre du Festival d'Automne. Tél. : 42.96.12.27

■ **Bientôt l'Europe.** Font et Val sont de retour (mais sont-ils jamais partis ?). Affirmons d'entrée qu'ils sont les plus affreux et les plus méchants encore en activité. Allez, on vous les livre, au TLP Dejazet, dès le 16 janvier. Ça s'appelle « Bientôt l'Europe » et Bruxelles tremble. Tél. : 48.87.97.34, métro République, Paris.

■ **Les Felluettes ou la répétition d'un drame romantique,** au théâtre du Ranelagh, du 29 janvier au 18 février. Une des plus belles créations de ces dernières années et qui a reçu le prix de la meilleure mise en scène au Québec en 1988. Texte de Michel-Marc Bouchard, mise en scène d'André Brassard. (Tél. : 42.88.64.44).

■ **Philippe Avron Don Juan 2000 et Avron Big Bang avec des histoires et un jeu toujours irrésistibles.** Au théâtre de l'Est parisien, du 23 janvier au 4 février (tél. : 43.64.80.80).

L'apartheid censure ou interdit les expressions culturelles qui le gênent. Pourtant, explique Jacques Alvarez-Péreyre\*, partout s'affirme une culture populaire et non raciale de résistance.

On se gausse parfois dans nos pays industrialisés du pouvoir que les mots et la littérature peuvent avoir face à l'oppression et surtout dans la perspective d'une résistance à celle-ci. Certes, comme le déclarait Sipho Sepamla en 1984 : « Le rôle de l'écrivain est secondaire par rapport à celui du politicien. Mais on ne peut pas non plus ignorer le rôle de l'artiste dans la lutte. » A cet égard, la conférence réunie au Botswana en 1982 autour du thème « Culture et résistance » et qui regroupait des exilés et des « travailleurs culturels » de l'intérieur, soulignait « la nécessité pour l'art non seulement de consigner le ressentiment que suscitent l'inégalité sociale et l'exploitation économique mais aussi de les contester, en provoquant une prise de cons-

# LE POUVOIR DES SIGNES

science plus grande des conditions sociales ».

## CONTOURNER LA CENSURE

Le terme de « travailleur culturel » doit donc être pris au sérieux et non comme une formule de style destinée à faire croire que l'artiste, quel qu'il soit, veut se rendre plus crédible aux yeux de ses contemporains ou de l'étranger. Même si culture et résistance n'ont pas attendu l'apartheid pour se manifester, l'exemple de la décennie qui s'achève l'affirme encore plus nettement. Plusieurs livres publiés en anglais, que ce soit en Afrique du Sud ou ailleurs, attestent de sa réalité, mais comme il ne s'agit pas de romans, le public francophone risque fort de passer à côté d'une source d'information précieuse, outre l'intérêt qu'elle représente au niveau artistique. On y trouve les traces indiscutables d'une culture particulièrement active au Natal et qui s'exprime sous forme de poèmes, de pièces de théâtre, de chants et de danses. On peut y voir aussi des photographies de professionnels et d'amateurs qui ont échappé à la vigilance du censeur, des posters et des panneaux de publicité détournés de leur sens initial et où s'exerce l'ingéniosité et l'art des exécutants, des « parcs du peuple », décorés par des enfants ou des adultes... Parallèlement, depuis plus de dix ans, s'est développée une presse alternative, sujette à des suspen-

sions temporaires, voire définitives, mais où, à côté de suppléments éducatifs, figurent des bandes dessinées qui associent humour et commentaires politiques. Tous attestent de l'intense activité culturelle qui s'exerce à la fois sur les lieux de travail et dans les salles communautaires, tandis que les funérailles, de plus en plus fréquentes depuis l'instauration de l'état d'urgence en juillet 1985, attirent des foules considérables qui brandissent des bannières et entonnent des chants de libération dont le ministre de l'Information, Stoffel Botha, déclarait en juin 1988 qu'ils devenaient de plus en plus fréquents et qu'ils pourraient provoquer une situation explosive, justifiant ainsi une censure qui touche même les tee-shirts et les autocollants mais dans les interstices de laquelle se glissent toujours la subversion et la résistance.

## CULTURE POPULAIRE ET NON RACIALE

Si l'on veut brièvement caractériser cette culture multiforme, il faut d'abord dire qu'elle n'est plus le fait d'une élite et qu'elle n'est pas exclusivement « noire ». Le célèbre magazine ouvert à toutes les formes artistiques et aux groupes de l'ensemble du pays, *Staffrider*, était lui-même non raciale et plurilingue dès son lancement en 1978. Il en est de même de l'opposition extraparlamentaire. Même si ses participants sont toujours sujets, la nuit venue, à la compartimentation voulue par la loi sur les lieux de résidence séparés (Group Areas Act), même s'ils n'ont pas le même accès à l'éducation ni les mêmes moyens offerts par le système, fruit direct de la loi sur l'éducation dite bantoue, les manifestations n'ont cessé de plus en plus un nombre croissant de progressistes blancs et noirs. Cette production culturelle ne s'exprime plus seulement en anglais et dans les langues vernaculaires, mais aussi, y compris chez

les Noirs, en afrikaans ainsi que dans une langue évasive et en constante évolution, le « flaaitaal ». Elle ne puise pas ses forces dans les seules luttes actuelles ou relativement récentes mais dans celles plus anciennes. Un poster édité par le Mpumalanga Arts Ensemble, il y a déjà plusieurs années, portait, sous le visage d'un Noir enfermé derrière des barbelés, l'affirmation qu'un « peuple privé de la connaissance de son histoire, de ses origines et de sa culture passées est comme un arbre sans ses racines ». Son réalisateur, Dikobe wa Mogale, connu alors sous le nom de Dikobe Martins, affirmait que : « Nos racines sont : Shaka, Luthuli, Mandela, Tambo, Sobukwe, Biko, Timol, Fischer, Malangu, Mxenge... et vous-même. » Il n'est pas indifférent de noter que ce jeune plasticien et poète était aussi un activiste et à ce titre condamné en 1985 à dix ans de prison.

Le retour dénué de passésisme à certaines traditions ancestrales qui ont survécu à trois siècles de colonisation expliquent pour beaucoup la renaissance des « imbongi » tels que Mi Hlatswayo et Alfred Qabula, auteurs de chants et de poèmes de louanges plutôt déclamés et joués que lus. Ces anciens ouvriers de l'usine Dunlop à Durban, devenus syndicalistes, sont maintenant des travailleurs culturels à part entière et, associés à Nise Malange, qui s'est beaucoup penchée sur le sort de ses consœurs noires, sillonnent le pays. Les symboles et références qu'ils utilisent plongent loin dans la tradition orale multiséculaire africaine et l'on estime à plusieurs centaines de mille le nombre de personnes qui ont assisté aux pièces qu'ils ont créées collectivement et dont la plus célèbre, *The Long March*, a dépassé les frontières provinciales et nationales.

Cette production littéraire tend à être plus lue que publiée, mais



Gideo Mendel/Magnum

Démonstration de joie après l'annonce de la grâce des six de Sharpville. Mars 1988.

quand elle fait l'objet d'une publication, il n'est pas rare de voir la mention « work in progress » (version temporaire), tant l'adaptation aux circonstances et aux lieux doit être constante. Les maisons d'édition locale ont, depuis le début des années soixante-dix, contribué à faire connaître à des prix modiques tout l'éventail des productions culturelles du pays, au premier rang desquelles on a longtemps trouvé la poésie et le théâtre. De leur côté, des écoles de formation de danseurs, d'acteurs, de plasticiens ainsi que des équipes de photographes, d'opérateurs vidéo et de films contribuent surtout depuis le début de cette décennie à pallier les carences d'une éducation au rabais. Comme on le voit, les mots seuls ne peuvent en aucun cas rendre l'atmosphère de la nature et de la vitalité de cette production culturelle dont une autre caractéristique est qu'elle ne situe pas en

réaction contre l'apartheid, comme le faisait la littérature de protestation, mais dans la perspective d'une Afrique du Sud d'après l'apartheid, une « autre Afrique du Sud », celle-là démocratique et non raciale. ■

Jacques Alvarez-Péreyre

\*Professeur émérite à l'université de Grenoble II, critique littéraire et auteur de « Les Guetteurs de l'aube : poésie et apartheid », Presses universitaires de Grenoble, 1979.

(1) On lira avec profit les textes suivants : Le temps presse, homme noir... Jacques Alvarez-Péreyre, in *Le Monde diplomatique*, février 1983.

L'écriture comme arme politique, Pascal Gwala, in *Le Monde diplomatique*, janvier 1984.

L'Afrique littéraire n° 75 : Littératures australes, 1<sup>er</sup> trimestre 1985.

Les Temps modernes, n° spécial Afrique du Sud : demain le feu, juin-juillet-août 1986.

L'Apartheid au miroir du théâtre, Anne Fuchs, in *Le Monde diplomatique*, novembre 1986.

Politique africaine n° 25, Afrique du Sud ambiguë, mars 1987.

Europe : numéro spécial Littératures d'Afrique du Sud, avril 1988.

L'écriture des retrouvailles, Jean-Pierre Richard, *Le Monde diplomatique*, septembre 1989.

Galerie  
Darthea  
Speyer

6 rue Jacques Callot, 75006 Paris, Tél. 43 54 78 41

ETIENNE LEVY

*Objets d'Art*  
*Export près les Douanes Françaises*

178, FAUBOURG S' HONORE TEL (1) 45 62 33 47  
75008 PARIS (LIGNES GROUPEES)

*Rive Gauche: Le Cœur de Varenne*

42 RUE DE VARENNE  
75007 PARIS  
TEL (1) 45 44 65 50

Impossible d'être exhaustif dans une courte bibliographie autour de l'apartheid. On se reportera pourtant avec profit à ces quelques ouvrages et revues.

■ **L'Afrique du Sud.** Un numéro de la revue *Autrement*, avec des angles particuliers comme toujours.

■ **Une stratégie dans l'impasse.** L'auteur Alberto Santos, est sociologue et ingénieur de recherche à l'École des hautes études en sciences sociales. Cahiers d'études stratégiques, n° 13 (CIRPES).

■ **Dans les bagnes de l'apartheid.** Indres Naidoo, le matricule 885/63 raconte ici la faim, les sévices, mais aussi la fraternité. Editions Messidor.

■ **L'Afrique du Sud en sursis** (Hachette), **L'Apartheid, pouvoir et falsification historique** (Unesco), **la République sud-africaine** (Que sais-je ?), trois titres pour un seul auteur. Marianne Cornevin est bien une spécialiste de la question, par ailleurs très engagée dans la lutte contre l'apartheid. Les questions actuelles sont dans ces volumes. A lire, ainsi que, de M. Cornevin également, le dossier *l'apartheid*.

■ **Résistances anti-apartheid** est une revue éditée par l'AFASPA ; rien de luxueux, mais l'information y est sûre et précise, prise à la source. Le numéro spécial novembre porte sur l'Unita et Savimbi (par Augusta Conchiglia). Il est disponible (50 F) au siège de la revue, 21 rue Marceau, 93100 Montreuil.

■ **Cap sur la liberté.** Le livre de Maurice Cukierman est sorti avant les récents développements sud-africains. Ce qui n'empêche pas l'ouvrage d'être une solide base de compréhension et d'analyse.

■ **Ballade sud-africaine** (Ed. L'Harmattan) de Joseph Kurtz, raconte l'histoire d'un enfant noir sud-africain. Il s'appelle Tékouan et vit dans la violence d'un contexte où Noirs et Blancs sont enchaînés aux habitudes de vie réglées par l'apartheid.

## ESSAIS

**Le refoulé du discours archéo et néoafrikaniste ou le curieux oubli de l'apartheid dans nombre de traités sur l'Afrique. Quelques pistes pour comprendre.**

La place dévolue à l'Afrique du Sud dans de nombreux essais est éminemment étrange. Quelques exemples suffisent à le prouver. Le régime sud-africain est si atypique qu'il n'est étudié que de manière allusive dans *les Systèmes politiques africains*, un ouvrage qui est pourtant souvent cité comme une sorte de référence par les spécialistes de l'histoire africaine contemporaine. Dans cet ouvrage, P.-F. Gonidec apparente approximativement le fonctionnement de l'apartheid à celui des structures marquées par le « tribalisme » (*sic*). Plus récemment dans *l'Etat contemporain en Afrique*, ensemble d'études publié sous la direction d'Emmanuel Terray, nul n'a cru bon de s'appesantir sur le cas sud-africain. Tout se passe comme si ce cas était le refoulé du discours archéo et néoafrikaniste. Curieuse destinée que celle de l'Etat sud-africain : dans l'économie de ce discours, sa place a été et reste d'autant plus infime et dérisoire qu'il s'est acharné à perturber, de la manière la plus monstrueuse et la plus brutale qui soit, le processus qui aurait pu conduire à une autonomie effective des pays et peuples d'Afrique australe et centrale. En intitulant l'une de ses études *Quand la base défie l'apartheid : alliances populaires et Etat en Afrique du*

*Sud*, Horace Campbell n'échappe pas véritablement aux travers de la plupart des travaux publiés sur le pays de Nelson Mandela. Il résume l'histoire des oppositions qui y ont pris forme depuis la conquête du pouvoir par le National Party (en 1948) et indique que l'Etat sud-africain est un relai du capitalisme international sans dire pourquoi il s'est acharné à promouvoir une logique de « développement » propre.

A quoi les carences de ces travaux sont-elles dues ? Elles résultent avant tout du fait que bon nombre de chercheurs réfléchissent sur le racisme sud-africain et le système qui l'a longtemps soutenu, et le soutient, encore en ayant recours aux mêmes outils et notions que ceux qui permettent de lire et de condamner la pensée raciale du XIX<sup>e</sup> siècle (style comte Arthur de Gobineau). Or, ce n'est pas pas hasard que l'idéal racial et raciste sud-africain défendu pendant des siècles par les Boers descend en droite ligne de celui des colons hollandais du XVII<sup>e</sup> siècle et de celui des huguenots français : Hannah Arendt montre bien (c'est l'un des rares mérites de son livre sur *l'impérialisme*) que cet idéal et les formes d'asservissement qu'il cautionna se sont appuyés sur des cadres forgés avant l'émergence des Etats-nations du XX<sup>e</sup> siècle européen. La caractérisation de la situation sud-africaine n'est pas achevée lorsque cela a été démontré. L'inventaire des forces en présence devient alors essentiel.

En anglais, les deux volumes de *The Struggle for South Africa* évaluent et classent les institutions, mouvements et organisations s'affrontant ou collaborant sur le champ de bataille sud-africain. Qu'elles veuillent préserver l'essentiel de l'apartheid (Parti nationaliste, extrême droite, mouvement Inkatha de Buthelezi, etc.) ou qu'elles s'acharnent sans discontinuer contre lui (voir

les syndicats par exemple), ces forces sont, pour une fois, l'objet d'une réflexion qui est l'amorce d'une théorie et d'une histoire du système institutionnel sud-africain. En démontant les « thèses » de ceux qui prétendent que les Bantous méridionaux appartiennent à des « patries » opposées et irréductibles, les auteurs de *Verrouillage ethnique en Afrique du Sud* défont les formulations de ceux qui tentent de perpétuer la croyance en un nécessaire « développement séparé ». En réfléchissant sur la stratégie régionale de Pretoria en Afrique australe et sur le jeu combiné et concerté des puissances occidentales en Angola, en Namibie et au Mozambique, *Hidden Lives, Hidden Deaths* permet de mesurer autant que *Vers une solution négociée en Afrique du Sud*, le poids des forces qui rendent provisoirement irréalisable une évolution rapide et consécutive de la situation sud-africaine : n'oublions pas que ce dernier texte a été publié par le groupe des Sages d'un Commonwealth où Mme Thatcher tonne régulièrement. Chacun des ces ouvrages lorgne, d'une manière ou d'une autre, vers les grandes ruptures que connaîtra l'Afrique du Sud. Chacun d'eux aide à penser qu'un jour, on parviendra à caractériser de façon plus appropriée la genèse et la structure de l'apartheid. ■

ANGE-SÉVERIN MALANDA

■ **Un Français en apartheid.** Pierre-André Albertini nous donne ici le cheminement d'un jeune Français, coopérant en Afrique du Sud et qui découvre, au fil des jours une réalité folle, celle d'un pays où la couleur de peau guide tous les actes du quotidien. Sa révolte, son aide à ceux qui combattent là-bas l'apartheid, son arrestation, la prison y sont décrits à hauteur d'homme. Chez Gallimard.

## Lettres à Mandela

Une lettre inédite adressée au poète sud-africain Siphos Sepamla par le leader de l'ANC nous donne à lire la limite des mots sous surveillance carcérale mais aussi l'infini pouvoir de la poésie. Nous publions in extenso cette lettre ainsi que sa traduction par Jacques Alvarez-Péreyre.

### LES HEROS D'AUJOURD'HUI

O, comme je voudrais grâce aux ailes du temps [être présent là où sont inhumés des frères

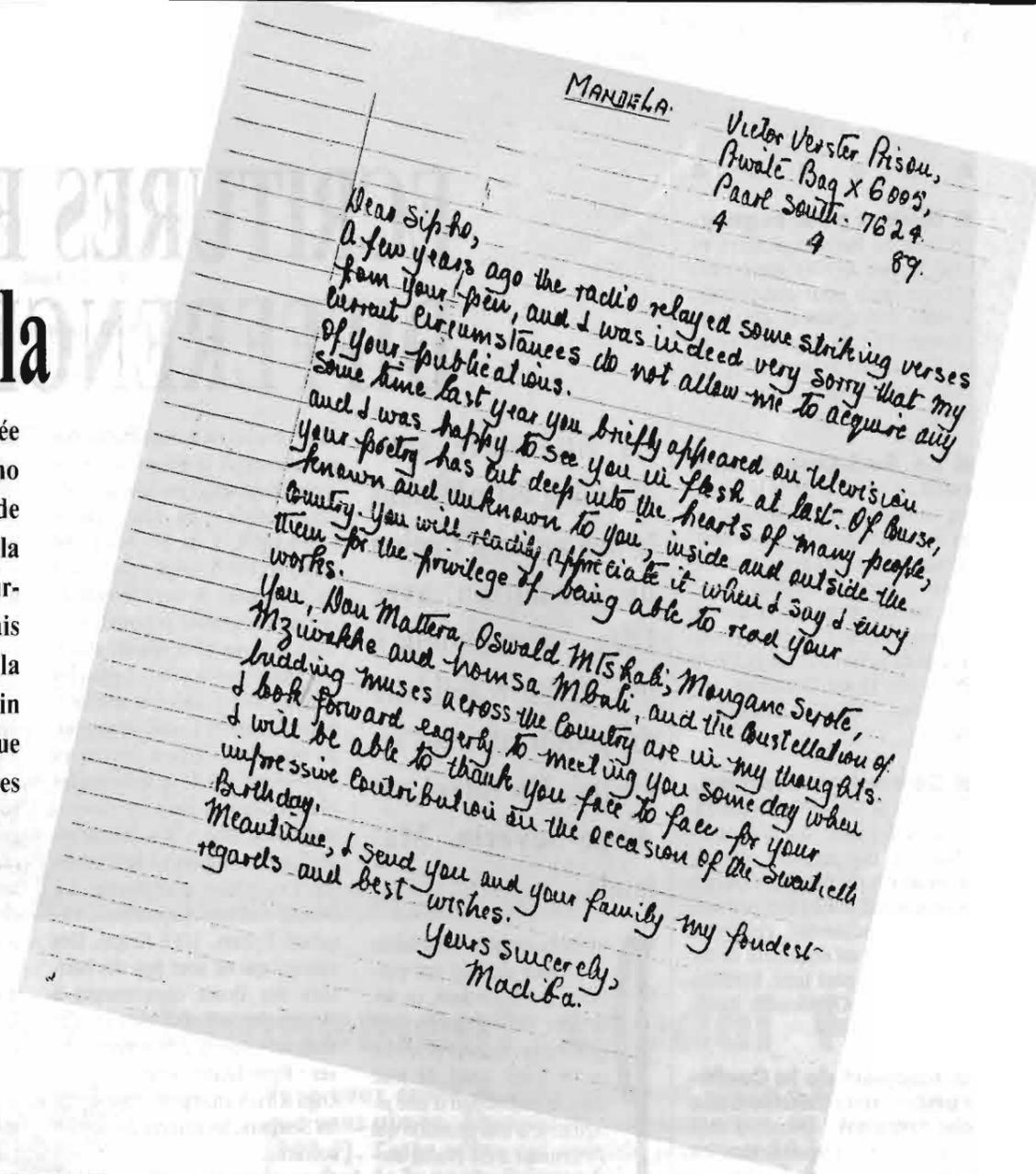
Je veux chanter  
Je veux danser  
je veux célébrer  
Les héros d'aujourd'hui

Oui, pouvoir être l'un de ces camarades qui laissent un instant le fardeau quotidien pour que leurs voix éclatent et retentissent afin qu'un jour durant elles égrenent les chants dédiés à nos glorieux héros

Je veux frapper le sol si fort que puissent s'élever des nuées de poussière destinées à s'unir aux chants d'espoir  
Je veux lever mon bras si haut que mes doigts à loisir touchent le pied des dieux afin qu'ils dansent eux aussi au rythme des chants nouveaux

Je le dis humblement car ces choses sont tristes cette mort est porteuse d'espoir

(c) Siphos Sepamla  
FROM GORE TO SOWETO  
Skotaville Publishers, 1988



Nelson Mandela matricule 1335/88, depuis la prison de Victor Werster, Private Bag x 6005, Paarl South, 7624, 4 avril 1989.

Cher Siphos, Il y a quelques années, la radio a retransmis des poèmes superbes de toi, et j'ai vraiment beaucoup regretté que dans les circonstances actuelles je ne sois pas en mesure d'acquiescer l'une quelconque de tes publications. L'an dernier, je ne me souviens plus quand, tu es apparu à la télévision et j'ai été heureux de te voir enfin « en chair et en os ». Il est sûr que ta poésie touche profondément de nombreuses personnes, connues ou inconnues de toi, ici et à l'étranger, et tu seras peut-être heureux d'apprendre que je les envie d'avoir le grand avantage de pouvoir lire tes œuvres.

Toi, ainsi que Don Mattera, Oswald Mtshali, Mongane Serote, Mzwakhe et Numsa Mbali, ainsi que la pléiade de jeunes talents qui s'affirment dans le pays, ne quittez pas mes pensées. Je brûle de pouvoir te rencontrer un jour afin de te remercier pour ta très remarquable participation au 70<sup>e</sup> anniversaire\*.

En attendant, je t'adresse, à toi et à ta famille, mes pensées les plus affectueuses et mes meilleurs souhaits.

Bien à toi,

Madiba.

Note du traducteur \* Il s'agit bien sûr du 70<sup>e</sup> anniversaire de Mandela qui a donné lieu à de nombreuses manifestations et à de nombreux témoignages en prose et en vers. Madiba est le nom de clan de Mandela.

■ **Diviser pour régner.**

Le livre de Barbara Rogers est déjà ancien (1978) mais reste indispensable pour comprendre le rôle fondamental des bantoustans dans le dispositif raciste. La version française est publiée aux éditions Droit et Liberté.

■ **Le Sud-Ouest africain.**

Une histoire de la Namibie sous domination allemande et les luttes des peuples Hereros et Namas, massacrés pour s'être rebellés contre les colonisateurs. Une histoire et des résistances qui trouvent aujourd'hui leurs résonances dans les luttes de la SWAPO... Par Horst Dreschler, aux Editions Akademie-Verlag, Berlin.

■ **Devenir une nation.**

Edité par la SWAPO, cet ouvrage de 400 pages fait le tour de l'histoire, des combats, des espoirs du peuple namibien qui accède aujourd'hui à l'indépendance. Livre documenté, chiffres à l'appui, c'est un document de base pour aller plus loin. Editions Zed Press, 57 Calédonian Road, London N 19 BO.

■ **Rapport de la Conférence internationale du travail.**

Quand le BIT se penche sur l'apartheid, c'est toute l'exploitation sauvage de la classe ouvrière noire qui est dévoilée. Editions du bureau international du travail, Genève.

■ **Alexandra, mon amour, ma colère.**

Un roman si plein de la réalité, si vrai de vie quotidienne qu'il en est aussi un document important. Le livre révèle aussi un grand écrivain, Wally Mongone Serote, exceptionnel et engagé au point d'être exilé. Un livre important. Editions Messidor.

■ **Madame Roland par elle-même,**

tel pourrait être l'autre titre du livre de Marianne Cornevin consacré à cette personnalité hors du commun. Un livre intimiste, une plume alerte, un combat de femme toujours d'actualité. « *La véritable madame Roland* », Pygmalion, 1989.

# ECRITURES ET DIFFERENCES

La littérature sud-africaine est née dans le dogme de « l'union de la nation avec Dieu » pour aboutir à une écriture solidaire du peuple africain ségrégué. Un survol par Ange-Séverin Malanda.

Plusieurs artistes originaires d'Afrique du Sud ont participé à Amsterdam, en décembre 1987, à des rencontres durant lesquelles le rôle qu'ils n'ont cessé de jouer dans la promotion d'une alternative à une situation qui s'éternisait a été évalué aussi adéquatement que possible. Au cours de ces rencontres, il a été rappelé que le combat des écrivains contre l'apartheid n'a jamais été une chose évidente ou aisée. Consignées dans *Culture in Another South Africa* de Willem Campschroeur et Joost Divendaal, ces considérations n'ont pas pu ne pas tenir compte du fait que l'invention du régime de l'apartheid a durablement été justifiée grâce à un récit scellant l'union de la nation afrikaner avec Dieu, conformément à un modèle biblique dévoyé mais perpétué, tout au long de l'histoire des Boers, par l'Eglise réformée hollandaise.

Marquée par ce modèle, la littérature afrikaans a, dès le XIX<sup>e</sup> siècle puis dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, décrit l'Afrikaner comme un être appartenant à une communauté soudée par de terri-

bles épreuves (la guerre anglo-boer par exemple) et rehaussée à un rang exceptionnel par une sorte de décret divin : de Jan Celliers (1865-1940) à D. F. Malherbe (mort en 1969), les promoteurs et les défenseurs de cette littérature ont surtout célébré la nostalgie de leurs origines et le monde rural. Un glissement se produit dans les années trente lorsque soudain, grâce aux frères Louw, de nouvelles approches viennent fissurer les représentations de la sexualité les plus répandues chez les descendants des Boers. La littérature afrikaans commence à se réinventer. Les thèmes se déplacent. La poésie s'affirme (Opperman, Elisabeth Eybers, UYS Krige). Des auteurs qui ne sont pas des héritiers des Boers commencent à s'emparer de l'afrikaans et à le malaxer selon d'autres perspectives : Peter Blum, Adam Small ou Olga Kirsch émergent, annonçant les Sestigers, les auteurs des années soixante.

Ceux-ci ont, aujourd'hui, une audience internationale. Renouveau de manière audacieuse les techniques littéraires, Breyten Breytenbach et André Brink ont souvent séjourné à l'étranger. Ils observent l'Afrique du Sud du dedans et du dehors. Ils sont attentifs aux fluctuations et aux réorientations de l'histoire et de la politique. L'apartheid occupe une place cruciale dans leurs textes. Il n'est guère étonnant que la censure sévise impitoyablement à leur encontre. Dans leurs livres, l'innocence supposée des Boers est dénoncée. Soumise à l'apartheid, l'Afrique du Sud est dès lors décrite comme un univers secoué par des convulsions terribles. La fiction ou le poème sondent la réalité historique et s'efforcent de déceler des failles et des drames collectifs. Avec la plupart des auteurs ayant écrit en afrikaans, les auteurs de

langue anglaise ont essentiellement un point commun : lorsqu'ils parlent des rencontres entre Blancs et Noirs sud-africains, ils n'évoquent jamais des relations harmonieuses. Les rapports entre ces communautés sont toujours des heurts. La peur et l'angoisse caractérisent ces rapports. Micux que d'autres, les anglophones rendent compte du paradoxe qu'a su décrire l'un des meilleurs spécialistes de l'histoire culturelle sud-africaine en notant que « *L'écrivain sud-africain entend traiter de communication dans un pays où elle est interdite* » et où, « *pour- tant, le désir de rencontrer l'autre demeure très fort* ». Les textes d'Alan Paton ébauchent une approche de cette situation paradoxale (*Un verre dans le couloir*). Dès son premier roman (*The Lying Days*), Nadine Gordimer a su parler de personnages qui ne savent comment approcher les membres des autres communautés à cause de cloisonnements apparemment inébranlables : dès les années 50, Gordimer a tenu à dire que les descendants des Européens n'auraient aucun avenir en Afrique du Sud s'ils perpétuaient l'apartheid et s'aveuglaient sur les ressources de ceux qu'ils dominaient. Attentifs aux aspirations des hommes des bidonvilles, les « romanciers de couleur » corroborent, peu ou prou, cette vision. De Peter Abrahams et Ezechiel Mphahlele à Bloke Modisane, Lewis Nkosi, Spho Sepamla et Miriam Tlali, ces romanciers n'ont cessé d'aspirer à une reconquête de la mémoire et du devenir des leurs. Marquée par l'instauration progressive de l'apartheid (à partir de 1948), par les massacres de Sharpeville (1960) ou ceux de Soweto (1976), la littérature noire sud-africaine a été anticipatrice. ■

Ange-Séverin Malanda

LE MATERIEL MRAP

A VOTRE SERVICE :

Pochette, badges, dossiers, autocollants, affiches sur l'Afrique du Sud et l'apartheid sont à votre disposition au siège du Mouvement.

Si vous souhaitez inviter animateurs et intervenants sur la question, adressez-vous à J. Grunfeld, responsable de la commission anti-apartheid, ou à N. Haddad, responsable national chargé des comités locaux.

## J'offre un abonnement spécial fêtes

Vous avez envie de faire utilement plaisir à une personne que vous aimez. Abonnez-le, abonnez-vous, au tarif en cours (200 F). Cette offre est valable jusqu'au 20 janvier 1990, le cachet de la poste faisant foi. Après cette date, et pour des raisons de coût financier, indépendantes de notre volonté, le tarif de l'abonnement passera à 240 F.

Vous êtes attaché à la qualité de *Différences*. Vous appréciez la vérité de ses informations mensuelles, la richesse de la réflexion que vous propose la formule thématique trimestrielle.

N'attendez pas, *Différences* a besoin de vous.

200 F PAR AN POUR 4 NUMEROS SPECIAUX ET 10 NUMEROS MENSUELS

✂

NOM .....	NOM .....
PRENOM .....	PRENOM .....
ADRESSE .....	ADRESSE .....

CI-JOINT UN CHEQUE DE 200 F JUSQU'AU 20 JANVIER A L'ORDRE DE DIFFERENCES, 89, RUE OBERKAMPF, 75011 PARIS

« Le barbare c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie. »  
Claude Lévi-Strauss.

## Des mondes à part



Indiens du bassin de l'Amazone.

De tout temps, les deux tiers des peuples de la planète ont été dominés par d'autres, ou bien en proie à des guerres meurtrières, ou victime de cataclysmes naturels, sans parler des handicaps du sous-développement qui éteignent à petit feu la vie et le développement culturel de millions d'êtres humains. En plus, si l'on peut dire, 200 millions de personnes, 4 % de la population du globe, de niveaux de développement variés, comparativement, sont menacés de mort en tant que citoyens, ou qu'héritiers de cultures (souvent non écrites et non bâties en « dur », donc « primitives » et méprisées, en conséquence, niées) et dépouillés de leurs droits sur leurs territoires ancestraux, par d'autres groupes, économiquement et techniquement plus puissants, les États et sociétés « modernes ». L'exposition *Des mondes à part : peuples autochtones et droits de l'homme* réalisée par Survival International\* avec la BPI du centre Georges-Pompidou se veut un constat, un cri d'alarme et une mise en face de nos responsabilités devant le fait que de nombreuses ethnies, « groupes d'individus qui ont en commun une langue et (sauf exception) un rapport privilégié à un territoire », sont moralement menacées dans leur identité, leur culture et leurs droits élémentaires, et cela, sous nos yeux d'hommes « civilisés, raisonnables » de l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

On pourrait penser que ce drame ne nous concerne pas directement, mais il faut garder dans l'esprit que le naufrage culturel d'une ethnie, sinon son inexorable disparition physique (voir les Indiens d'Amazonie), est une perte irréversible pour l'humanité tout entière, composée de peuples et de cultures dont la somme fait la richesse d'une ci-

vilisation humaine diversifiée. L'exposition de la BPI illustre ce propos à l'aide d'exemples types, avec pour fil conducteur les ethnies elles-mêmes qui parlent de leurs relations avec la société globale, lorsqu'elles en ont la possibilité. Ce voyage passe en revue une partie représentative des ethnies minoritaires, des Manouches de Camargue au Kanaks de Nouvelle-Calédonie, des Inuits-Eskimos canadiens aux aborigènes australiens, aux 200 000 Pygmées et aux 18 millions de minoritaires du Sud-Est asiatique (Moïs, Dayaks, Papous...), sans compter les 67 millions de minoritaires (!) chinois et les 2 millions d'oubliés sibériens, etc.

Un chapitre historique relate en images la « découverte » aux XV-XVI<sup>e</sup> siècles, par les Euro-

peens, des autres peuples, découverte qui fait éclater les limites du village et du terroir européens, prélude à la conquête, au découpage du monde entier et à l'exploitation de ses richesses. De cette rencontre, l'« Autre » en ressortira « bon » ou « ignoble » sauvage, notion quelque peu adoucie, au XVIII<sup>e</sup> siècle par l'idée du « beau » sauvage. C'est au siècle suivant que, ivre de sa technique et de sa force militaire, l'Occident « blanc et supérieur » massacra assez facilement les Indiens d'Amérique du Nord, ou, par exemple, les Maoris de Nouvelle Zélande, entre autres. Le plus intéressant, le plus inédit, en fait la majeure partie de l'exposition, laisse la parole à ces sociétés fragilisées pour exprimer comment elles se représentent

leur territoire et leur environnement menacés par l'avancée des sociétés et des technologies « occidentales », menace qui concerne aussi, souvent, jusqu'à la santé, donc la survie physique, de certaines de ces minorités ! La langue : sur les 2 500 langues recensées de par le monde, 29 sont officielles (chiffre sous-estimé si l'on songe, par exemple, aux 14 langues officielles de l'Inde) ; quel est l'avenir de l'idiome d'une ethnie minoritaire, très souvent non écrit, face aux « grandes langues dominantes » ? N'oublions pas qu'en Guyane et en Nouvelle-Calédonie française, les langues indienne et mélanésienne sont interdites à l'école (comme d'ailleurs l'étaient les « patois » en France au début de ce siècle).

Que revendiquent les minorités du monde « en marge... mais en marche », lorsqu'elles arrivent à se faire entendre ? : que la communauté internationale reconnaisse leurs droits et les fasse respecter ! Et l'on peut voir à la BPI que la prise en charge de leur sort par ces ethnies se matérialise, entre autres actions, par une importante production de livres, de périodiques, d'émissions radiophoniques et de films. N'oublions pas, sur le plan international, le rôle d'associations et d'ONG comme Survival International, avec sa section française, qui veulent œuvrer, au-delà de la dénonciation, pour que ces minorités « s'assurent d'un avenir adapté à la société dominante », apportant des éléments scientifiques et militants à cette tâche de sensibilisation de longue haleine.

Avec ses panneaux, ses cartes, ses montages vidéo, son iconographie historique et actuelle, *Des mondes à part...* offre aussi l'image à méditer d'une coopération exemplaire entre une grande institution et une association indispensable, qu'un coup de projecteur peut aider à renforcer son action. ■

Yves Thoraval

\*Survival International, 45, rue du Faubourg-du-Temple, 75010 Paris (Tél. : 42.41.47.62), éditeur, entre autres actions, d'une remarquable revue *Ethnies*, dont le dernier et copieux numéro est une somme sur le renouveau du Pacifique. Exposition du 22 novembre 1989 au 29 janvier 1990, itinérante ensuite. BPI : 19, rue Beaubourg, 75197 Paris, cedex 04. Tél. : 42.77.12.33. Entrée gratuite.

## MUSIQUE

Les orchestres sud-africains des townships ont su intégrer les rythmes traditionnels, les compositions inter-africaines et les influences étrangères. Une vitalité dont nous découvrons avec Luigi Elongui la portée.



A droite, la chanteuse Xhosa Nowayilethi Mbizweni.

## LA MOSAÏQUE INSTRUMENTALE

La musique africaine moderne est souvent appelée « urbaine ». Bien que limitative, et employée surtout par les « observateurs » occidentaux, cette définition n'est pas tout à fait inexacte. En fait, l'introduction du mot urbain marque, dans le passage du contexte rural à celui de la ville, un significatif décalage sonore, une modification de la « composition » ethnique du paysage humain et, finalement, la perte d'unité de l'espace assigné à la musique. Dans cet espace, où il n'y avait antan que des « participants » nous verrons désormais le public qui assiste et les joueurs qui font le spectacle. La musique moderne d'Afrique du Sud inscrit sûrement son existence dans cette mouvance et, tout comme le makossa camerounais et la rumba congolo-zairoise, elle engendre un nouveau genre qui prend le nom de mbaqanga. Mbaqanga est un terme d'origine alimentaire, dont le sens coin-

cide plus ou moins avec celui de la mythique jambalaya de la Nouvelle-Orléans. Il s'agit d'une « soupe », qui est façonnée par l'étonnante variété de ses éléments ; dans le cas de la mbaqanga, il est même dangereux de les dénombrer tous sans risquer de perdre de vue l'essentiel. Parce que, en fait, au-delà de cette riche mosaïque instrumentale et stylistique, et de toutes ses possibles adaptations aux différentes situations sociales régionales, l'âme de la mbaqanga surgit du patrimoine mélodique des grands ensembles ethniques Nguni et Khoisan et des pratiques rythmiques des peuples Tsonga et Venda, associées, bien sûr, à celles des pays frontaliers ou voisins comme le Mozambique, le Zimbabwe, le Zaïre et la Tanzanie. Ce n'est pas un hasard si, en écoutant les orchestres sud-africains, nous sommes soudain frappés par un impact rythmique dont la pulsion primaire - passée au moule de l'instrumentation moderne (ce qui inévitablement l'appauvrit) - donne un tempo de base fort similaire à tout ce qu'on

écoute de la cuvette du Congo jusqu'à la zone australe du continent. Qui pourrait d'ailleurs nier que la musique créée dans les townships de l'apartheid se soit aussi inspirée du kavatcha et de la rumba congolo-zairoise ? Cela dit, la mbaqanga ne semble pas courir le risque qui affecte trop souvent l'évolution récente des musiques négro-africaines : à savoir une certaine tendance à l'uniformisation et à l'étouffement parallèle des autres genres, dont elle intègre aussi les accents les plus suggestifs.

### LA JUNGLE DANS LA TÊTE

On peut prendre l'exemple de Mahlatini & Mahotella Queens, formation de pointe de la mbaqanga, en tout cas la plus connue et appréciée hors d'Afrique. Sinon Nkabinde, qui a reçu le surnom de Mahlatini, « l'homme qui a la jungle dans la tête », probablement à cause d'une voix surhumaine et cavernueuse, est bien le personnage qui traduit le mieux

l'exigence majeure du courant contemporain de la musique sud-africaine par élan vocal aux tonalités rauques et graves qui se conjugue aux harmonies subtiles et déchainées des trois choristes, les Mahotella Queens. Leurs chants de mariage zoulou, accompagnés par la danse, sont l'extraordinaire témoignage de la survie de la tradition, qui n'a pas hésité à se renouveler dans la rencontre avec les cantiques missionnaires protestants et d'autres sons étrangers. Le groupe qui assure toute la partie instrumentale de la formation de Soweto est le Makogona Tsohle Band de West Nkosi Personnalité fascinante et singulière, que celle de ce saxophoniste joueur de « pennywhistle », la flûte métallique si typique de toute la « jive music » ! Après avoir donné l'impulsion décisive à la création de la mbaqanga, West est devenu producteur au début des années 70 et il peut aujourd'hui se vanter de la renommée internationale acquise par les deux principales formations qu'il a produites et lancées, Mahlatini & Mahotella Queens et Lady

**BEN CHEMOUL**

L'Habilleur spécialiste  
des **HOMMES** très **FORTS**

17 bd Saint-Martin 75003 Paris

Métro République

Tél. : 48.87.69.95

**denise rené galerie**

196 boulevard saint-germain  
75007 paris tél. : 42 22 77 57  
câble denisgal

**MATT SPORTSWEAR  
PRET-A-PORTER**

84 rue de Turenne  
75003 PARIS

Tél. : 271.19.11

## Imprimerie - Papeterie

**S. PICARD**

Ch. PICARD Successeur

SPÉCIALITÉ DE REGISTRES  
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

Téléphone : 47 70 26 17  
SIRET 571 108 398 00017 - C.C.P. PARIS 15.694-20x

39, Rue du Faubourg Poissonnière, 75009 PARIS

**GALERIE  
ARIEL**

140, boulevard Haussmann - 75008 Paris  
Tél. (1) 45.62.13.09

Smith Black Mambazo. Cette dernière, fondée par Joseph Shabalala, pasteur et ancien chanteur de chorale, a participé au Grace-land de Paul Simon avec les deux morceaux *Homeless* et *Diamonds on the Soles of her shoes*.

**LA CONSECRATION  
INTERNATIONALE**

Lady Smith Black Mambazo interprète les styles traditionnels mbube et iscatamiya, dans le double répertoire, religieux et profane, avec lequel il a littéralement enchanté le public allemand lors de la tournée de 83-84. C'est le premier groupe noir d'Afrique du Sud à avoir reçu un important prix international, le Grammy Award. A son actif, il y a vingt-six 33 tours : un nombre considérable et qui fait aussi partie du lot des quelque quatre mille albums produits par West Nkosi pour le marché de la musique noire de son pays. Celui-là est à l'heure actuelle assez bien organisé, bien que la quasi-totalité des studios d'enregistrement soient dirigés par les Blancs : son évolution a été lente et difficile et elle a commencé au début des années 60, quand les Noirs s'exhibaient dans les théâtres municipaux des townships interdits aux Blancs.

A cette époque, les groupes blacks touchaient un penny et demi par disque vendu et la radio n'accordait que trente minutes par jour à la musique noire. On comprend dans ces conditions, le découragement des grands talents comme Hugh Masekela, Myriam Makeba et des autres musiciens de jazz Chris McGregor, Dudu Pukwana et Dollar Brand. Mais, en quittant leur pays pour aller se produire ailleurs, tous ces artistes ont sûrement préparé le terrain à la diffusion de la musique noire sud-africaine en Occident. Phénomène qui date à peine de quatre ou cinq ans, et qui permet au public européen de découvrir les plus riches personnalités du continent.

**Y COMPRIS  
L'ACCORDEON...**

Mbaqanga proprement dite mise à part, nombreuses sont les vedettes et les orchestres affirmés. Si avec Kaputeni on est en plein paysage musical traditionnel, Ngane Khamba élargit le répertoire des motifs zoulous des hô-

tels de Johannesburg et de Durban avec l'introduction du « concertina ». Cet accordéon a été emprunté aux Blancs en même temps que toute une panoplie de genres musicaux, qui vont des formes noires des Etats-Unis aux Minstrels du Cape Coon Carnival, des orchestres de fibres et tambours anglais ou écossais au « tickei draai » repris par les métis du Cap aux travailleurs afrikaners et dont l'origine remonte au quadrille.

Certaines de ces influences sont présentes dans l'expérience de Johnny Clegg, un Blanc d'origine anglaise qui a fait de la « nation zoulou » sa deuxième patrie. Connus désormais aux quatre coins du monde, Clegg a démarré par une inspiration résolument zoulou avant de céder la place à une esthétique musicale imprégnée de motifs rock, country et western. C'est là que réside probablement l'ambiguïté de l'industrie culturelle occidentale, qui exige trop souvent des artistes en provenance du continent une douteuse adaptation à de prétendues exigences du marché. Ce sont peut-être les mêmes qui sont à la base d'une médiatisation de la musique sud-africaine, qui n'hésite pas à se servir de l'imaginaire du « bon sauvage » et de la bonne conscience d'un engagement anti-apartheid détourné par la musique. Ce qui ne nous a pas empêché de nous laisser aller au reggae envoûtant de Lucky Dube, le rastaman zoulou auteur de *Slave*, le disque le plus vendu en Afrique du Sud, et aux époustouflantes mélodies jazzy de Ray Phiri, leader du groupe Stimela. Et, sur un autre versant, aux émouvantes prouesses vocales de la chanteuse xhosa Nowayilethi Mbizweni et à la virtuosité de Mackson Mankonda, maître des percussionnistes Tsonga, récemment présentés à Paris dans le cadre du dernier Festival d'automne.

Incroyable vitalité des musiques dans le pays de l'apartheid, qui souligne encore une fois combien la résistance et l'épanouissement culturel des Noirs ont la source et les fondements de leur libération politique. ■

Luigi Elongui

QUELQUES NOTES  
DISCOGRAPHIQUES

• Ngane Khamba : Awathamubo Enkomo

**AMANDLA : LA LUTTE EN SCENE**

Amandla, c'est le groupe de l'ANC. Ils sont une trentaine d'artistes exilés, danseurs et musiciens d'exception installés à Londres. Ils offrent des spectacles d'une grande qualité mais encore insuffisamment inconnus du public européen.

*Différences : Avec un nom tel qu'« Amandla », votre groupe se place d'emblée sous le signe de la politique...*

■ **Amandla** : « Amandla » signifie pouvoir. Nous avons donné ce nom au groupe afin qu'il prouve la force du peuple sud-africain. Nous sommes un groupe politique mais ce que nous mettons en scène n'est pas, à proprement parler, un discours politique mais la réalité à laquelle le discours fait référence. Qu'il s'agisse d'un chant, d'un poème ou d'une danse, cette manière de décrire la vie de notre peuple constitue en elle-même un acte politique. La manière dont les gens souffrent... La manière dont, en dépit des souffrances, ils jouissent de la vie... Tout, à l'intérieur de ce groupe est politique...

*D. : Vous vous refusez à chanter le ciel, la pluie et le beau temps... ?*

■ **A.** : Le temps qu'il fait n'a aucun intérêt pour nous à une époque où nous ne pouvons même pas vivre dignement dans notre pays. Nous ne vivons pas dans notre pays mais nous n'avons pas d'autre choix que de chanter les réalités de notre pays. C'est quand même plus fort que la météorologie !...

*D. : Pourtant, chanter des choses assez légères est le choix de pas mal de groupes ; peut-être ne pensent-ils pas que la musique puisse avoir un véritable pouvoir...*



... Ni chiens, ni vélos, ni motos ne sont autorisés dans ce parc. L'accès est interdit aux natifs, sauf s'ils sont accompagnés d'Européens ou s'ils s'occupent d'enfants européens...

■ **A.** : La culture est l'un des instruments les plus forts que le colonisateur ait utilisé pour soumettre les peuples. Au sein d'Amandla, nous combattons en utilisant la même arme. En tant qu'ANC, nous avons réalisé que l'écrasement culturel signifierait une oppression perpétuelle de notre peuple. Aussi, cela fait neuf ans que notre objectif est de vivifier notre culture et de la montrer aux peuples du monde entier.

*D. : En Europe, le public fait la connaissance de la culture sud-africaine à travers des groupes qui ne sont pas uniquement composés de Noirs, tels que Johnny Clegg, Zia, Paul Simon ? Que pensez-vous de ce genre de formations ?*

■ **A.** : Ce sont des étrangers qui ne font que prendre des gens en Afrique du Sud et les faire tourner dans le monde. Tous les groupes dont vous parlez sont intéressés uniquement par l'aspect commercial et non

par la base : les racines réelles de notre culture.

*D. : Selon vous, on ne saurait être musicien en Afrique du Sud sans lutter contre l'apartheid ?*

■ **A.** : Non, bien sûr. Il y a beaucoup de musiciens en Afrique du Sud qui se préoccupent d'autre chose. Et d'ailleurs, devenir musicien à cause d'une situation politique n'est pas un critère... de sa propre qualité artistique. L'essentiel est de savoir ce que l'on est vraiment. C'est-à-dire, de connaître aussi son passé. Dans notre spectacle, rien n'est là par hasard. Avec le théâtre, la danse et la musique, nous montrons notre peuple dans ses moments d'allégresse, lors des réunions dans les villages, les discussions, les chants de guerre... Rien n'est laissé au hasard et la plupart du temps, le public ressort conquis.

*D. : Ne pensez-vous pas convaincre uniquement un public déjà sympathisant de la lutte pour l'égalité raciale ?*

■ **A.** : Non ! Une autre sorte de public vient aussi ! Et puis nous sommes toujours disposés à dialoguer avec quiconque. Mais nous voudrions tout de même dire au peuple français que la France demeure l'un des pays qui continuent à soutenir l'Afrique du Sud à travers le commerce des armes - ces armes qui servent à tirer sur de jeunes enfants. Nous demandons au peuple français de faire pression sur son gouvernement pour qu'il mette fin à ce soutien car il contribue à perpétuer l'oppression. Tous ceux qui ne savent pas exactement ce qui se passe en Afrique du Sud devraient être informés que tout matériel envoyé là-bas profite aux racistes et non aux opprimés. Il faut absolument boycotter tout moyen d'assistance.

*D. : Vous vivez à Londres. Vous croyez-vous condamnés à l'exil, condamnés à parler « de loin » ?*

■ **A.** : Non. Notre lutte repose sur l'espoir que nous n'aurons pas à lutter éternellement. De même personne n'a jamais gouverné jusqu'à la fin des temps.

*D. : C'est de l'optimisme ?*

■ **A.** : Non. Il y a réellement aujourd'hui, un rayon de lumière dans la nuit. Le régime sud-africain vacille ; il est politiquement dépassé et perd le contrôle de la population et c'est cette dernière qui commence à s'imposer. Le peuple met en place des organes qui marginalisent les politiques... Nous sommes persuadés que nous pourrions très bientôt envisager un retour au pays.

Propos recueillis  
par Kidi Bebey

□ **Africolor, festival de musiques africaines, avec Papa Wemba, Tony Allen, Ray Leema et bien d'autres, stars ou plus méconnus. Afrobeat, rumba-rock, musiciens ou chanteurs zairais ou maliens, c'est l'occasion de faire le point sur l'évolution de cette musique africaine qu'ont révolutionné les années 80.**

**Au théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis, du 21 au 24 décembre, (Tél. : 42.43.17.17).**

# L'URGENCE

Il aura fallu cinq ans à Euzhan Palcy, pour mener à bien son deuxième long métrage, *Une saison blanche et sèche*, adapté du roman d'André Brink (1). La réalisatrice s'explique.

Mon premier devoir, après Rue Cases-Nègres, était de faire un film sur l'apartheid. C'était urgent. C'est le devoir de tout cinéaste qui est témoin de choses aussi abominables de faire un film pour informer les gens. » Elle était déterminée à faire un film sur l'apartheid mais un film, « du point de vue des Noirs, sans exclure les Blancs, puisque, ce sont eux qui sont à l'origine du système ».

Personne ne voulait de ce projet, ni en France ni aux Etats-Unis. « Hollywood est tellement raciste qu'il ne s'intéresse à un film avec des Noirs que s'il est très commercial. Les comédies avec Eddie Murphy, par exemple. Je me suis mise à lire tout ce que j'ai pu sur l'Afrique du Sud. A un certain moment, est arrivé le roman de Brink et ça a fait "tilt". Mais toujours personne pour produire le film. La lâcheté totale. J'ai tenu bon, je suis très têtue, si on me chasse par la porte, je reviens par la fenêtre. »

## UN FILM DANS LA TÊTE ET DANS LE CŒUR

« La Warner a appelé un jour, ils voulaient faire un film, ils connaissaient Rue Cases-Nègres, ils l'avaient beaucoup aimé, mais trois ans après ils ont changé d'avis. Ils ne voulaient plus faire



## D'EUZHAN PALCY

un film sur l'apartheid, disant qu'il y avait déjà eu Cry Freedom qui n'avait pas marché (aux USA, alors qu'il a marché en France). Si le film s'est fait finalement, c'est grâce à Paula Weinstein dont la famille a toujours été liée aux mouvements noirs de Paul Robeson, aux Black Panthers, et Harry Belafonte. Elle s'est battue pour produire ce film et pour que j'en sois la scénariste, elle s'est rendu compte que pour moi c'était un problème viscéral, qu'il n'y avait qu'une personne qui pouvait réaliser ce film, c'était moi, parce que je l'avais dans la tête et dans le cœur. Quand je suis revenue d'Afrique du Sud et que la Warner n'a plus voulu continuer Paula Weinstein a fait du porte, à porte pour trouver un producteur : MGM a dit oui. » A l'opposé de la démarche des producteurs qui ne veulent savoir

qu'une chose : est-ce que l'apartheid paye, la longue enquête de la réalisatrice qui va vivre sur place pour comprendre, de l'intérieur comment vivent les hommes les femmes, les enfants à Soweto. Elle a rencontré des gens qui ont été arrêtés, torturés : une jeune fille à qui on a arraché les ongles, un jeune garçon qui est ressorti de la police les deux bras cassés... « Il n'y a pas un seul élément dans le film qui soit de la pure fiction. C'était tellement abominable que je ne pouvais pas tricher avec la réalité pour faire plaisir au public. »

A ce scrupuleux travail d'enquête s'ajoute la longue marche du scénariste. Faire passer un roman à l'écran et pour un spectateur d'aujourd'hui, raconter l'histoire autrement que du point de vue du narrateur blanc et du héros afrikander Ben Du Toit, en 1976.

Euzhan Palcy raconte deux histoires. « Il était une fois en Afrique du Sud, une famille noire et une famille blanche. »

Pour le personnage du professeur Ben Du Toit, interprété par Donald Sutherland, Euzhan Palcy a changé certains détails du roman, s'il est vrai qu'un Blanc pouvait, en 1976, ne pas savoir (son enquête dans le pays l'a confirmé à la réalisatrice), en revanche le spectateur de cinéma en 1989, lui, sait un certain nombre de choses sur l'Afrique du Sud. Pour cela, elle a montré un homme « moins naïf, qui sait que l'apartheid existe, qu'il bénéficie des privilèges de l'apartheid, mais qui ne sait pas que la police torture. Sa première réaction quand il voit les blessures de Jonathan, c'est "Il a dû faire quelque bêtise." Il vit aussi avec cette idée que les enfants noirs sont tous plus ou moins délinquants. »

## OUVRIR LES YEUX

La réalisatrice ne voulait pas non plus d'un personnage blanc, « héros hollywoodien » qui soit le leader, qui conseille les Noirs, leur dicte leur conduite. Pour lui servir de guide, au contraire, un homme noir, Stanley qui le séduit et l'irrite. Il est avant tout pour E. Palcy, un Africain : « Il dit : "Zulu, Boswoto, Bantu cela n'a pas d'importance, nous sommes Africains." C'est le gouvernement sud-africain qui divise et oppose les ethnies pour mieux régner. Il dit aux Zulus qu'ils sont supérieurs aux Kossahs, etc. En France quand je prend le taxi, il se trouve toujours un chauffeur pour me dire : "Ah vous êtes des îles"... Tout de suite le côté oiseau exotique... et puis j'ai eu une doudou (sic), mais je suis pas raciste, j'ai pas de problème avec les Noirs, mais les Arabes... Diviser pour mieux régner. Pour en revenir à mon film, quand Ben parle à Stanley de son enfance de pauvre petit Blanc, c'est pour essayer de se trouver quelque cho-



## L'arrestation de Gordon

se en commun. C'est vrai qu'en Afrique du Sud les pauvres ont une enfance commune, c'est un autre livre de Brink : Un turbulent silence. C'est pour ça aussi que j'ai mis cette image au début de mon film, des deux enfants qui jouent ensemble. »

L'enfance et l'importance de l'éducation sont des thèmes déjà présents dans Rue Cases-Nègres. Au cours de notre conversation, Euzhan Palcy rappelle, cette phrase de son prédécesseur film : « L'instruction est la deuxième porte qui nous ouvre la liberté. » Dans *Une saison blanche et sèche* on voit les écoliers et les collégiens qui manifestent contre l'instruction en langue afrikaans. E. Palcy explique : « Les Afrikaners (les Blancs) ont décidé de faire les cours en afrikaans. Qui parle l'afrikaans ? Seuls les Afrikan-

ders. Déjà que les Noirs n'ont pas le droit de vote. C'est pour cela que Jonathan explique à son père : "We have no future". (L'avenir nous est barré.) Demain ce pays sera libre, il faut que les Noirs soient instruits. La maîtrise de la langue c'est une base. » Euzhan Palcy ne peut s'empêcher de revenir sur son expérience dans la société française. « Que de

fois, c'est enrageant de voir comment l'employé derrière son guichet, ne peut s'empêcher d'afficher son mépris pour quelqu'un qui ne parle pas bien le français. Pour ce simple fait là. » Il y a une autre forme d'apprentissage, c'est celui de la vérité. C'est la femme de Gordon, qui le résume dans une formule, poétique et violente : « Nous avons fermé les

yeux des morts. Ce sont les morts qui vont nous ouvrir les yeux, à nous les vivants. » « Johan, le fils de Ben, a appris des événements. Désormais, il sait. Et en cela, mon film est optimiste, » explique Euzhan Palcy. C'est sur ce thème que s'achevait le roman de Brink : « Tout ce que l'on peut espérer, tout ce que je puis espérer, n'équivaut peut-être à rien d'autre que ça : écrire, raconter ce que je sais. Pour qu'il ne soit plus possible de dire encore une fois : "Je ne savais pas". » (1)

André Brink a vu le film, et ne s'est pas senti trahi, il a compris les modifications apportées par Euzhan Palcy parce qu'elles allaient dans le sens de son combat à lui contre l'apartheid. ■

Christiane Dancie

(1) Paru aux éditions Srock et au Livre de poche.

## UNE SAISON BLANCHE ET SÈCHE

Gordon (Winston Ntshona) est jardinier dans la famille d'un professeur blanc, Ben Du Toit (Donald Sutherland). Un jour, le fils de Gordon disparaît à la suite d'une manifestation. Son père enquête sur sa disparition. Ben Du Toit, tout à coup, découvre les agissements de la police. Dans sa lente prise de conscience de la brutalité du système, Ben Du Toit est con-

duit par Stanley (Zakes Mokoae) qui lui sert de guide dans Soweto et lui ouvre les yeux. Le film qui retrace la longue marche d'un Blanc au pays de l'apartheid, est traversée par l'époustouflante apparition de Marlon Brando en avocat. Pour ce rôle la star n'a perçu aucun cachet, il a été reversé à une organisation antipartheid.

C. D.

## L'AFRIQUE DU SUD EN QUELQUES FILMS

Lorsque le cinéma veut voir, montrer, sa fidélité au réel nous force à sortir de l'observation passive.

Les films dont nous parlons ici se déroulent ou ont été tournés en Afrique du Sud. Nous mettons d'emblée à part, **Les dieux sont tombés sur la tête I et II**, qui, sous prétexte de comédie, donnent des Noirs, une vision bon enfant et condescendante. Il vivent en « bons sauvages » et sont plus près de la nature. La politique, l'apartheid semblent étrangers à leur monde. Comiques et gentils, ces deux films sont à nos yeux d'une ambiguïté douteuse. C'est à partir de livres presque tous nourris de la vie quotidienne au pays de l'apartheid que sont nés les films suivants. **Cry freedom**, film de Richard Attenborough,

raconte l'assassinat de Steve Biko et l'enquête d'un journaliste blanc sur ce fait divers. De ce film succès du Box office en Europe, on a dit qu'il avait beaucoup fait pour le mouvement anti-apartheid. **Un monde à part**, film de Chris Menges est tiré de l'autobiographie de Shawn Slovo dont les parents ont été des militants et qui dès l'enfance a reçu une éducation égalitariste, et fait l'apprentissage douloureux de l'engagement de sa famille, de la violence du gouvernement, du racisme, et de la lutte des classes. Malgré ses prix d'interprétation au Festival de Cannes, le film n'a pas eu le succès public qu'il méritait. Même ignorance d'un autre film réalisé par deux amis, l'un Blanc l'autre Noir, tourné en Afrique du Sud, **Mapantsula (Le voyou)**. Film policier, il montre bien, entre autres comment la délinquance des Noirs ne les rend que plus dépendants de la police jusqu'à courir le risque de perdre

leur honneur en devenant mouchards et en dénonçant les « me-neurs ».

Cetzee est, avec Breytenbach et André Brink, un des écrivains contemporains blancs engagés contre l'apartheid. Une cinéaste belge, Marion Hänsel a adapté **Dust**. De son film, la réalisatrice dit « *Le thème de la femme asservie à son père, à ses racines, à sa terre, mais plus que tout, asservie à elle-même, et le thème des races et des classes asservies les unes aux autres, me semblent des sujets hors du temps et des frontières. Ils nous touchent tous, deviennent universels.* »

**Classified people** est un documentaire de Yolande Zauberman. A travers plusieurs témoignages, le film démontre l'absurdité de la classification raciale dans l'Afrique du Sud d'aujourd'hui, comment cette ligne de partage divise les familles et les classes sociales. De nombreux prix et une diffusion dans les salles et à la télévision ont assuré à ce film un large auditoire. ■ C. D.

## A G E N D A

Les VII<sup>es</sup> Rencontres du cinéma italien à Annecy cette année nous ont permis de constater que l'Italie reste le pays du cinéma. Une rétrospective des films tirés de l'œuvre de Sciascia donnaient à voir le cinéma que l'Italie sait consacrer, à chaud, à la vie politique et régionale. Gian Maria Volonte en leader politique confis en dévotion, tandis que s'accumulent autour de lui les cadavres dans **Todo modo**, fait plus qu'un superbe numéro d'acteur, une leçon d'histoire et de politique fiction que l'on souhaiterait trouver dans le cinéma français. Hommage au film de De Sica que le cinéma d'aujourd'hui n'arrête pas de citer, **Valeurs de savonnettes** de Maurizio Nichetti arrive sur vos grands écrans en décembre. Amusante satire sur le paysage audiovisuel et la pollution télévisuelle, il est un cousin péninsulaire de **La Rose pourpre du Caire** de Woody Allen. Les personnages du film et les personnages des spots publicitaires se livrent une guerre sans merci, et les bons sentiments du cinéma ont beaucoup de mal à résister aux assauts de la société de consommation et de ses valets publicitaires. Aucun gag ne vous sera dévoilé pour que vous ayez le plaisir du noir et blanc et de la couleur dans vos salles de ciné.

**Le temps des gitans** de Emir Kusturica part d'un fait divers mettant en scène des gitans et nous entraîne dans les voyages et la musique du peuple rom. On entend leur langue aussi, ce qui n'est pas très courant au cinéma. De son film avec les gitans, Kusturica a retiré une grande leçon « d'énergie », et le devoir dans la vie de « *prendre le chemin du bonheur et de la liberté.* » Prenez, vous, celui des salles, sans oublier, avant de sortir, de regarder à 19 h 55, sur FR3, avec les enfants, les aventures de **Kimbo**, ce petit garçon de Côte-d'Ivoire avec le perroquet Ako et sa petite sœur Kita, sur une musique de Manu Dibango. Ce dessin animé, loin des robots japonais et des flics américains, est une amusante illustration du droit à la différence, une belle leçon de géopolitique. ■

Christiane Dancie

## JEAN MICHEL BASQUIAT



Water Worshipper, 1984  
Acrylic on Canvas  
210 x 275 cm

Galerie Enrico Navarra  
75, rue du Fbg St Honoré  
75008 Paris  
Tél. 1 47 42 65 66

PRÊT A PORTER FÉMININ

**DEELIE**

98, RUE D'ABOUKIR  
75002 PARIS

TELEPHONE 4233.90.16

Pompes funèbres  
Marbrerie

**CAHEN  
& Cie**

43.20.74.52

MINITEL par le 11

**IMPRIMERIE  
WEIL**

117, rue des Pyrénées  
75020 PARIS

# Nous, peuples d'Afrique du Sud, proclamons afin que nul ne l'ignore dans notre pays comme dans le monde entier :

L'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, aux Blancs comme aux Noirs, et aucun gouvernement n'est justifié à prétendre exercer l'autorité s'il ne la tient de la volonté de tous ;

Notre peuple a été privé, par une forme de gouvernement fondée sur l'injustice et l'inégalité, de son droit naturel à la terre, à la liberté et à la paix ; Notre pays ne sera jamais ni prospère ni libre tant que tous nos peuples ne vivront pas dans la fraternité, ne jouiront pas de droits égaux, et que les mêmes possibilités ne leur seront pas données ;

Séul un Etat démocratique fondé sur la volonté de tous peut assurer à tous, sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de croyance, les droits qui leur reviennent de par leur naissance ;

C'est pourquoi nous, peuples de l'Afrique du Sud, Blancs aussi bien que Noirs, réunis comme des égaux, des compatriotes et des frères, adoptons cette Charte de la liberté. Et nous nous engageons à lutter ensemble, en ne ménageant ni notre énergie ni notre courage, jusqu'à ce que nous ayons obtenu les changements démocratiques inscrits dans cette Charte.

## LE GOUVERNEMENT DOIT APPARTENIR AU PEUPLE !

Toute personne doit avoir le droit de voter et d'être éligible à tout organe législatif ; Toute personne doit avoir le droit de prendre part à la gestion des affaires publiques de son pays ; Les droits doivent être égaux pour tous, sans distinction de race, de couleur ou de sexe.

## LA TERRE DOIT ETRE PARTAGEE ENTRE CEUX QUI LA TRAVAILLENT !

Il convient d'abolir les restrictions à la propriété foncière imposées pour des raisons d'ordre racial et la totalité des terres doit faire l'objet d'une redistribution entre ceux qui la travaillent afin que disparaissent la famine et la pénurie de terre ; L'Etat doit venir en aide aux paysans en leur fournissant des instruments aratoires, des semences, des tracteurs et en construisant des barrages pour assurer la conservation du sol ainsi que prêter assistance aux cultivateurs ; Le droit de circuler librement doit être garanti à tous ceux qui travaillent la terre ; Tous doivent jouir du même droit de s'installer sur la terre là où ils le désirent ; Nul ne doit être dépeuplé de son bétail, et le travail forcé, comme les fermes-prisons, doivent être abolis.

## TOUS DOIVENT ETRE EGaux DEVANT LA LOI !

Nul ne doit être emprisonné, déporté ou voir sa liberté restreinte sans que sa cause ait été équitablement entendue ; Nul ne doit être condamné sur l'ordre d'un fonctionnaire du gouvernement ; Les tribunaux doivent être composés d'éléments représentatifs de tous les éléments de la population ; Nul ne doit être emprisonné si ce n'est pour un crime sérieux contre le peuple ; l'emprisonnement doit viser au redressement de l'individu, ce ne doit pas être une mesure de vengeance ; Toute personne doit pouvoir entrer sur un pied d'égalité dans la police et dans l'armée lesquelles doivent servir et protéger le peuple ; Toute loi qui prévoit une distinction fondée sur la race, la couleur ou les convictions doit être abrogée.

## LES DROITS DE L'HOMME DOIVENT ETRE LES MEMES POUR TOUS !

La loi doit garantir à tous le droit à la liberté d'expression, le droit de s'organiser, le

droit à la liberté de réunion, le droit de publier, de prêcher, de pratiquer le culte et aussi de donner à leurs enfants l'éducation de leur choix ;

La loi doit protéger le domicile privé contre les descentes de police ; Toute personne doit pouvoir se déplacer librement de la campagne vers la ville, d'une province à l'autre, et pouvoir quitter l'Afrique du Sud pour l'étranger.

Les lois relatives aux laissez-passer et autorisations et toutes autres lois limitant la liberté de déplacement doivent être abrogées.

## LE TRAVAIL ET LA SECURITE DOIVENT ETRE ASSURES !

Quiconque travaille doit être libre de fonder avec d'autres des syndicats, d'être les membres du bureau de ces syndicats et de conclure des accords sur les salaires avec les employeurs ;

L'Etat doit reconnaître, parallèlement au devoir qu'a toute personne de travailler, son droit au travail et à toutes indemnités en cas de chômage ;

Tous les conseils consultatifs, conseils ou autres organes au pouvoir de la minorité doivent être remplacés par des organismes démocratiques d'administration autonome.

## TOUS LES GROUPES NATIONAUX DOIVENT JOUIR DE DROITS EGaux !

Tous les groupes nationaux comme toutes les races doivent être sur un pied d'égalité, aussi bien dans les administrations de l'Etat que dans les tribunaux ou les écoles ; Le droit de parler leur langue maternelle et de développer leur culture et leurs coutumes traditionnelles doit être le même pour tous ; La loi doit protéger tous les groupes nationaux contre les insultes à leur race et à leur fierté nationale ; Prêcher ou pratiquer la discrimination ou le mépris sur la base de la nationalité, de la race ou de la couleur sera un crime passible de la loi ; Toutes lois et mesures d'apartheid doivent être abrogées.

## LE PEUPLE DOIT ETRE RETABLI DANS SON DROIT AU PATRIMOINE NATIONAL !

La richesse nationale de notre pays, patrimoine de tous les Sud-Africains, doit être rendue au peuple ; La propriété des richesses minérales que recèle le sol, ainsi que celle des banques et des industries à caractère de monopole, doivent être transférées à la communauté ; Pour contribuer au bien-être public, il convient d'exercer un contrôle sur toutes les autres industries et sur le commerce ; Tous doivent jouir du même droit d'exercer un commerce là où ils le désirent, de se livrer à des activités industrielles ou d'adopter tout métier, manuel ou non, comme toute profession.

Hommes et femmes de toutes races doivent recevoir un salaire égal à travail égal ; La semaine de travail sera de quarante heures ; tous les travailleurs bénéficieront d'un salaire minimum national garanti, de congés annuels payés et de congés de maternité à plein salaire ; Les mineurs, les domestiques, les ouvriers de ferme et les fonctionnaires jouiront des mêmes droits que tous les autres travailleurs ; Le travail des enfants, le travail dans les compounds, le système du *tot* et l'emploi de main-d'œuvre sous contrat doivent être abolis.

## L'INSTRUCTION ET CULTURE DOIVENT ETRE ACCESSIBLE A TOUS !

Le gouvernement doit découvrir, développer et encourager les talents nationaux en vue d'enrichir notre vie culturelle ;

Toute personne doit avoir accès aux richesses culturelles de l'humanité par l'échange de livres, d'idées et par les libres contacts avec d'autres pays ;

L'éducation doit viser à enseigner à la jeunesse l'amour de sa patrie et de sa culture nationale, ainsi que le respect de la fraternité humaine, de la liberté et de la paix ; L'instruction doit être gratuite, obligatoire, universelle et égale pour tous les enfants ; Les études supérieures et la formation technique doivent être accessibles à tous grâce à des allocations de l'Etat et à des bourses attribuées selon le mérite ; Il doit être mis fin à l'analphabétisme chez les adultes par la mise en œuvre d'un plan national d'éducation des masses ; Les maîtres doivent jouir de tous les droits des autres citoyens ;

Dans la vie culturelle, dans les sports et dans l'éducation, toute distinction fondée sur la couleur doit être abolie.

## ON DOIT CREER DES LOGEMENTS, ASSURER LE CONFORT ET LA SECURITE !

Toute personne doit avoir le droit d'habiter là où il lui plaît, d'être décentement logée et d'élever sa famille dans le confort et la sécurité ;

Les logements inhabités doivent être mis à la disposition du peuple ; On doit faire baisser les loyers et les prix ; il doit y avoir abondance de nourriture et nul ne doit plus connaître la faim ; L'Etat doit organiser un service de santé préventif ;

Toute personne doit pouvoir bénéficier de soins médicaux et hospitaliers gratuits ; les mères et les jeunes enfants doivent avoir droit à des soins particuliers ; On fera disparaître les taudis et l'on édifiera de nouvelles constructions dans les banlieues, où les transports, les routes, l'éclairage, les terrains de jeux, les crèches et les centres sociaux seront à la disposition de tous ;

L'Etat prendra soin des vieillards, des orphelins, des invalides et des malades ; Toute personne a droit au repos, aux loisirs et aux distractions ; Les quartiers indigènes-clos et les ghettos doivent être supprimés et toutes les lois qui dispersent les familles doivent être abrogées ;

L'Union sud-africaine doit être un Etat pleinement indépendant qui respecte les droits et la souveraineté de toutes les nations.

## LA PAIX ET L'AMITIE DOIVENT REGNER !

Tous les efforts de l'Union sud-africaine doivent tendre au maintien de la paix dans le monde et au règlement de tous les différends internationaux par voie de négociation — et non par la guerre ;

La paix et l'amitié parmi nous doivent être assurées par l'égalité des droits, des possibilités et du statut de tous ; Les habitants des protectorats du Basoutoland, du Betchouanaland et du Swaziland doivent être libres de décider eux-mêmes de leur sort ;

Le droit de tous les peuples de l'Afrique à l'indépendance et à l'autonomie doit être reconnu et doit être à la base d'une collaboration étroite ;

Et maintenant, que tous ceux qui aiment leur peuple et leur patrie disent avec nous : ces droits, nous allons, durant toute notre vie, lutter côte à côte pour les obtenir, jusqu'à ce que nous ayons conquis notre liberté.

Adopté  
au Congrès du Peuple, Kliptown,  
Afrique du Sud, le 26 juin 1955